






Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



IDÉES SINGULIÉRES.



PREMIÈRE PARTIE.

LE PORNOGRAPHE,

OU

IDÉES D'UN HONNÊTE-HOMME

SUR

UN PROJET DE RÉGLEMENT

POUR

LES PROSTITUÉES,

Propre à prévenir les Malheurs qu'occaſionne le *Publiciſme* des Femmes :

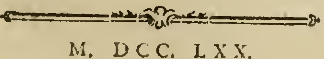
AVEC

DES NOTES HISTORIQUES ET JUSTIFICATIVES.

Prenez le moindre mal pour un bien.
Machiavel, Livre *du Prince*, cap. XXI.

A LONDRES,
Chez JEAN NOURSE, Libraire, dans le Strand.

A LA HAIE,
Chez GOSSE junior, & PINET, Libraires de S. A. S.



M. DCC. LXX.

IDÉES SINGULIÉRES.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

L'IDÉE *de cet Ouvrage n'eſt pas née dans une tête Françaiſe: il y a tout lieu de préſumer qu'un Manuſcrit anglais, que quelques perſonnes de Londres ont vu, eſt le type ſur lequel on s'eſt modelé. Le premier Auteur ſe nommait* Lewis Moore: *voici ſon hiſtoire.*

UN Anglais, jeune, opulent, bien fait, voulut voir le monde & ſe former à l'école de toutes les Nations de l'Europe: il vint à Paris. Cette ville lui

parut bien audeſſus de ſa renommée ; tout le convainquit, que le Paradis que Mahomet promet à ſes Élus, n'eſt rien en comparaiſon de la Capitale de la France pour un homme qui peut y répandre l'or à pleines mains. Durant cinq années, il ne put ſe réſoudre à quitter ce ſéjour enchanteur. Cependant ſes revenus, quoique conſidérables, étaient bien inférieurs à ſa dépenſe : les fantaiſies d'une principale Maîtreſſe en abſorbaient les trois quarts. Il ſe vit enfin dans la néceſſité de faire une réforme : il la commença par cette femme capricieuſe ;

ensuite il s'efforça de remplir le vide que ce ſacrifice laiſſait dans ſon cœur, par des plaiſirs faciles, variés, & qui coûtaient moins. Ce fut ce qui acheva de le perdre. De honteuſes maladies l'accablèrent; caduc à trente ans, il retourna dans ſa Patrie, gémir de ſes erreurs : ce fut-là qu'il entreprit de tracer un Plan de réforme, dont il ne devait pas profiter. Il mit à la tête de ſon Projet l'avis qu'on va lire.

« Je fus libertin; je ne le ſuis plus.
» A peine au milieu de ma carrière,
» j'en aperçois la fin. Des plaiſirs fort
» courts, ſont ſuivis de maladies lon-

» gues & cruelles. J'ai eu recours aux
» antidotes, à ce minéral puiſſant, qui
» porte le nom de la Planète la plus
» proche du Soleil, aux Charlatans;
» hélas! en vain. Ne voyant plus rien
» à faire pour moi-même, j'ai réſolu
» d'être utile aux autres, en rendant
» publiques mes idées, ſur les moyens
» de diminuer les inconvéniens d'un
» certain état qui révolte la nature,
» mais que je ſens bien qu'il eſt impoſ-
» ſible d'anéantir. Puiſſe-t-on, par un
» Établiſſement utile, prendre le mal
» à ſa ſource, & préſerver d'une ma-
» nière efficace nos jeunes Citoyens,
» de ce venin deſtructeur qui va me
» faire deſcendre au tombeau! Je
» déclare, que je laiſſe la moitié de
» mon bien pour y contribuer, ſi
» jamais l'on ſe réſout à réaliſer mes
» idées.

LEWIS MOORE.

[*Suivait ſon Projet, preſqu'en tout ſemblable à celui du Français : il le terminait ainſi :*]

« S'il eſt quelquefois permis à un » ſimple Citoyen de propoſer ſes » idées pour le bien général, ce n'eſt » ſans doute, que lorſqu'il le fait » avec tout le reſpect dû au Gou- » vernement ſous lequel il vit, & » quand il a ſujet de craindre que » les abus dont il deſire la réforma- » tion, ne tendent à le priver de ſa » plus douce eſpérance, d'*avoir des* » *enfans ſains, robuſtes & vertueux* ».

Tel eſt auſſi mon but, en donnant cette Édition d'un Projet ſemblable, que ſon Auteur allait enſevelir pour toujours dans l'obſcurité. Les honnêtes-gens, en regardant ma démar-

che comme un effet de mon zèle & de mon amour pour l'humanité, ne feront que me rendre justice.

L'Ouvrage composé de onze Lettres, *se trouve divisé en cinq*
IVme Lettre. *parties, ou* §§. *Dans le* Premier, *on avoue la nécessité de tolérer les Prostituées dans la Capitale & les autres grandes Villes d'un Royaume.*

Vme Lettre. *Le* Second *renferme un détail des inconvéniens inséparables de la Prostitution, même, en suivant le Plan tracé. On parle ensuite de ceux qui l'accompagnent aujourd'hui, & le Lec-*

teur conviendra qu'il ſont effrayans.

On propoſe le remède dans le Troiſième §, *qui contient le Règlement. On y verra qu'une Maiſon publique, bien adminiſtrée, qui raſſemblerait toutes ces malheureuſes, le ſcandale de la Société, pourrait ſe ſoutenir par elle-même; diminuer l'abus que la ſageſſe des Loix tolère, ſans amener aucun des inconvéniens qu'une réforme d'un autre genre occaſionnerait; & contribuer au rétabliſſement de la décence & de l'honnêteté publique, dont il ſemble que les mœurs s'éloignent inſenſiblement.* VIme Lettre.

VIIme Lettre. *Le* § IVme *répond aux Objections; éclaircit, étend quelques Articles.*

XIme Lettre. *Dans le* Vme *on récapitule la* Recette *& la* Dépense.

C'est par ces cinq §§, *que l'on prouve la proposition*, Que l'Établissement, outre l'avantage que les hommes en retireront pour conserver leur santé, leurs biens, & même leurs mœurs, peut encore être utile d'une autre manière.

Dans le cours de l'Ouvrage, on a placé quelques Notes peu considérables : il s'en trouve d'autres beaucoup plus impor-

tantes, que l'on a détachées pour les renvoyer à la fin; elles formeront comme une Seconde Partie. Les Lecteurs y verront quelques traits historiques sur les mœurs des Anciens; l'origine & l'état de la Prostitution chez les premiers Peuples; son état actuel; des exemples d'abus révoltans parmi nous; la manière dont les filles publiques ont été gouvernées dans le moyen âge: On se convaincra que ces viles & malheureuses créatures ne furent pas toujours abandonnées à elles-mêmes comme aujourd'hui.... Mais serait-il possible que les soins du digne & vigilant Magistrat qui gou-

verne la Capitale de la France, descendissent dans les détails minucieux & dégoûtans qu'exige le nombre trop considérable des Débauchées ?

Fautes à corriger.

Page 154, *ligne* 17, soin, *lisez* sein.
186, *ligne* 9, le monde, *lisez* ton monde.
196, *ligne antépénultième*, un Corps-de-garde, *lisez* un second Corps-de-garde.
276, *ligne* 16, *2,743,1000, retranchez un 0.*



LE PORNOGRAPHE, OU LA PROSTITUTION RÉFORMÉE.

Fragment d'une Lettre de madame Des Tianges *à son mari.*

Paris, 6 avril 176......

...... OUI, j'en ſuis très-contente; mon *élève* ſoutient l'épreuve à merveille. L'honneur l'emporte

dans ſon âme ſur l'habitude du vice. Il me diſait hier, qu'il me trouvait charmante, mais que ſon attachement pour monſieur *Des Tianges*, ne lui permettait de voir dans la femme d'un ami ſi reſpectable, ſi vrai, qu'une ſœur chérie. Eſpérons tout, mon aimable ami, d'un cœur qui ſans doute était fait pour ne s'égarer jamais. Les ſuites fâcheuſes qu'ont eu ſes premiers deſordres, l'auront dégoûté; il eſt certain, au moins, qu'elles l'ont effrayé. Ses entretiens roulent trop ſouvent ſur la réforme qu'il deſirerait qu'on mît dans les mœurs ſur cet article. Lorſqu'il rencontre quelqu'une de ces viles créatures..... il friſſonne; enſuite la rougeur couvre ſon front. Il ne faudrait plus qu'un amour honnête, légitime, pour achever de l'affermir dans le bien. Dès que je croirai le pouvoir

faire ſans imprudence, je le conduirai au couvent d'*Urſule*. Ma ſœur t'eſt auſſi chère qu'à moi; ſon bonheur augmentera le nôtre, & je ſuis ſûre que *D'Alzan* le fera, s'il le veut. . . . .

. . . .

Je ſerai, cher bon ami, toute ma vie glorieuſe du titre de ton épouſe, heureuſe par celui de ton amante.

ADELAÏDE.

SECONDE LETTRE.

De D'ALZAN,

à DES TIANGES.

Paris, 10 avril 176. .

SAIS-TU, mon cher Des Tianges, que ton abſence eſt trop longue? Quoi! nouvellement marié, à la plus aimable, à la plus ſéduiſante des femmes, tu ne t'effraies pas de trois grands mois! En vérité, mon cher, je trouve que, ſi ce n'eſt pas avoir trop de confiance dans la vertu de ta charmante épouſe, c'eſt au moins en avoir beaucoup trop en ton mérite. Dans le ſiècle où nous ſommes . . . . Mais y ſonges-tu! de notre tems Pénélope n'eût pas tenu huit jours, & Lucrèce n'aurait été qu'une coquette : des amans

toujours à table, toujours ivres, objets bien féduifans ! le groffier *Sextus* la menace à la bouche, un poignard à la main ... fi ! ce féroce attentat ferait aujourd'hui trouver une *Lucrèce* dans une fille de l'*Opéra*. Nos mœurs polies font bien plus fatales à l'honneur des maris : nous avons fecoué le joug des préjugés, la fidélité conjugale n'était déja plus la vertu de nos grand's-mères : on fe marie comme on fait un compliment de la nouvelle année, parce que c'eft l'ufage ; mais, dans le fond, l'on ne tient guère plus l'un à l'autre qu'auparavant. Rien de plus commode : il faut avouer que la fociété s'eft montée fur le meilleur ton : dans un demi-fiècle..... les fingulières chofes que l'on pourra voir dans un demi-fiècle ! .... Vous ne vous êtes pas mariés de la forte, la belle

Adelaïde & toi : vous vous êtes épousés tout-de-bon : j'en gémis en vérité. Une femme, jeune, plus touchante que les Grâces, vive, enjouée, faite pour le monde & pour l'amour, vit dans la retraite parce que son mari est absent, souhaite imbécillement son retour, compte les semaines, les jours, les heures, qui doivent s'écouler encore sans le voir, tandis qu'elle pourrait.... oui, qu'elle pourrait imiter les autres, ne t'en déplaise. Je n'entreprendrai pas de la persuader ; je la crois incorrigible. Mais, si je le voulais, que j'aurais de belles choses à lui dire ! Premièrement, je citerais les Grecs, & je lui dirais avec emphâse : Les Lacédémoniens, ce peuple fier & courageux, l'honneur & l'exemple du genre humain, pensaient comme à présent ; & les femmes, à

Sparte, étaient... communes à tous. Et je le prouverais un *Plutarque* à la main. De-là je viendrais au ſiècle poli d'Auguſte; je lui ferais voir Livie, paſſant, quoiqu'enceinte, des bras de ſon époux, dans le lit de l'heureux tyran de Rome: je lui montrerais les Romains, ces conquérans du monde, ſe feſant un jeu du divorce & de l'adultère : leurs femmes s'élançant avec intrépidité parde ſſus les *quatorze rangs de ſiéges de l'Orcheſtre* (*), pour aller ramaſſer un

(*) *Domina... uſque ab orcheſtrâ quatuordecim tranſilit, & in extremâ plebe quærit quod diligat... Ego adhuc ſervo numquam ſuccubui.... Viderint matronæ quæ flagellorum veſtigia oſculantur; ego etiam, ſi ancilla ſum, umquam tamen, niſi in equeſtribus ſedeo..... Ne hoc dii ſinant, ut amplexus meos in crucem mittam!* Petron.

faquin dans la lie du peuple. Agrippine, Julie, oubliant le titre de mères... Mais c'en eſt trop, & la raillerie va plus loin que je ne le voulais. Ta chère Adelaïde ne verrait dans ces exemples trop fameux, que l'humanité dégradée, indignement avilie ſous les pieds fangeux de l'altière impudence.

Voila comme en tout tems les hommes ont ſubſtitué une licence injuſte, effrénée, à une généreuſe liberté. Il eſt cependant des ſiècles où les vices ſont plus gazés, parce qu'on en rougit encore : d'autres où on lève ſcandaleuſement le maſque. D'où vient donc aujourd'hui nos mœurs ſe raprochent-elles plus ouvertement de cet excès d'indécence où elles ſe montrèrent à la chute de la République romaine ?

Sans répéter ce que l'on a mille

ſois redit, que plus les hommes ſe trouvent raſſemblés en grand nombre, plus les fortunes deviennent inégales, & par une ſuite néceſſaire, plus les mœurs ſont molles, efféminées, dérèglées dans les uns; baſſes, ſerviles, faciles à corrompre dans les autres; j'en vois une cauſe plus prochaine: C'eſt la *Proſtitution*, telle qu'elle eſt tolérée parmi nous.

Je te déveloperais davantage ma penſée: mais tu reviens, & nous cauſerons. Je vais employer le reſte de mon papier à te parler de ta chère, de ta reſpectable épouſe.

Nous ſommes preſque toujours enſemble, comme tu nous l'as recommandé; & le fruit que j'ai tiré de nos fréquens entretiens, c'eſt que je ſuis enfin convaincu qu'il y a des femmes dignes d'être adorées, moi qui ne croyais pas qu'il en fût de vrai-

ment eſtimables. Injuſte prévention dont je rougis, & que je veux expier en feſant un choix comme le tien. Madame Des Tianges ne m'a pas converti par des ſyllogiſmes, des raiſonnemens; mais par ſa conduite: elle m'a ouvert ſon cœur: ô ciel! quel tréſor d'innocence, de tendreſſe, de généroſité! Ton bonheur a excité mes deſirs; mais je ne te l'ai pas envié, mon ami, tu en es trop digne. Et puis, pour te dire la vérité ſans aucune réſerve, je viens d'apprendre que ton épouſe avait une ſœur, aimable comme elle: cela m'a rendus clairs certains propos de madame Des Tianges, où je n'avais rien compris. Demain nous devons aller au couvent de cette jolie Recluſe: je la verrai: l'impatience où je ſuis de la voir me ſurprend; je crois cela d'un bon augure: c'eſt elle ſans

doute qui doit me faire goûter cette félicité, dont je n'avais pas d'idée avant d'être reçu chez ta vertueuse épouse. Hâte-toi de revenir, mon bon ami ; je vais avoir besoin de quelqu'un qui parle en ma faveur. Puissé-je joindre un jour, au nom d'ami dont tu m'honores, le titre de frère ! Je suis tout à toi, mon cher.

D'ALZAN.

TROISIÈME LETTRE.

Du même.

20 avril.

EST-CE tout-de-bon, que tu ne viens pas encore? Ah! mon ami, peut-on vivre ſi longtems éloigné de ce que l'on aime? L'amour & l'amitié reclament également leurs droits violés. *Des affaires!* tu as *des affaires*, dis-tu? Eh-bien, on les laiſſe-là devenir ce qu'elles peuvent, & l'on revient auprès de ſa femme, & d'un ami qui a beſoin de nous. A la dignité avec laquelle tu parles *de ces affaires* qui te retiennent, & dans quel pays encore? en *Poitou!* ne ſemblerait-il pas qu'il s'agit de ta fortune ou de ta vie?...

J'ai vu la charmante Urſule. Ah!

Des Tianges, je t'aurais accuſé d'in-juſtice de m'avoir caché un ſi rare tréſor, ſi ma conſcience ne m'avait crié que j'étais indigne d'elle. Mon bon ami, que j'ai eu de plaiſir à cette entrevue ! Dès que nous avons été arrivés, le tour s'eſt ouvert, Urſule eſt venue, & les deux charmantes ſœurs ont volé dans les bras l'une de l'autre ; elles ſe ſont careſſées longtems ainſi que detendres colombes. Enſuite ton aimable compagne m'a préſenté à ſa ſœur comme ton ami & le ſien. Je n'étais guère à moi : le trouble dont je n'ai pu me défendre m'avertiſſait que je venais de trouver mon vainqueur, & que le beau-ſexe allait être vengé. J'ai voulu faire un compliment : je n'a-vais pas le ſens-commun. Madame Des Tianges a ri de tout ſon cœur ; & tu ſais comme elle eſt jolie lorſ-

qu'elle rit; Urſule rougiſſait; & ton ami déconcerté, a gardé le ſilence. Je me ſuis pourtant remis au bout d'un moment, & dès que j'ai cru pouvoir laiſſer parler mon cœur, ſans montrer d'eſprit, je me ſuis exprimé de manière à faire honneur à tous deux: au moins eſt-ce-là ce que m'a dit obligeamment ton incomparable épouſe. Que dis-je, *incomparable!* oh le mot n'eſt plus de miſe : je l'aurais dit hier encore ſans ſcrupule; mais à préſent.... Mon ami, Urſule lui reſſemble trop bien pour ne pas l'égaler..... Elle parle de toi, cette charmante Urſule, avec des éloges!... je ſuis ſûr qu'elle déférera à tous tes avis. Reviens donc, mon cher, reviens, pour la diſpoſer en ma faveur..... Pourtant, j'en aurais des remords. Car ta petite ſœur vient de m'aprendre que tes occupations à Poitiers ſont

ſi dignes d'un cœur comme le tien; qu'en vérité je me fais un ſcrupule de priver de ton appui ces pauvres orfelins dont tu règles les affaires, dont tu défens les droits. Tu le vois; je commence à marcher ſur tes traces. Voila le premier effet des ſentimens que m'ont inſpiré les charmes de l'aimable Urſule.

Cependant, envelopé dans ta vertu, tu t'ennuies, & je ſuis ſûr que tu nous ſouhaiterais tous auprès de toi. Nous le voudrions bien auſſi. Mais puiſque les devoirs que ton épouſe remplit ici auprès de tes parens, rendent la choſe impoſſible, je vais tâcher de vaincre ma pareſſe naturelle, & de répondre à l'invitation que tu me fais de traiter le point de morale que j'entâmai dans ma dernière lettre.

Je te diſais, ſi je m'en rapelle

bien, que nos mœurs pourraient devenir indécentes, & qu'elles ſont très-corrompues : j'avançais que la manière dont les filles publiques & entretenues vivent dans la capitale & dans nos grandes villes, mêlées parmi nous, en était une cauſe prochaine. Puiſque j'écris pour te deſennuyer, je ne ferai pas une Diſſertation; mais je tâcherai de mettre de l'ordre dans ma *PORNOGNOMONIE* (1), autant qu'il en faut pour en être entendu. ....

Je te vois ſourire : le nom demi-barbare de *PORNOGRAPHE* (2) erre ſur tes lèvres. Va, mon cher, il ne m'effraie pas. Pourquoi ſerait-il honteux de parler des abus qu'on entreprend de réformer ?

(1) Ce mot grec ſignifie *La Règle des Lieux de débauche.*

(2) C'eſt-à-dire, *Écrivain qui traite de la Proſtitution.*

LA PORNOGNOMONIE.

Tu le ſais, mon cher ; il eſt une maladie cruelle, aportée en Europe de l'île *Haiti* (*) par *Chriſtofe Colomb*, & qui ſe perpétue dans ces malheureuſes que l'abord continuel des Étrangers rend comme néceſſaires

(*) *Haiti*, à préſent Saint-Domingue, l'une des Antilles, où la *groſſe ſœur de la petite-vérole* eſt endémique, & comme naturelle ; ſoit par la qualité des alimens, la chaleur du climat, ou l'incontinence des anciens habitans. C'eſt ainſi que l'autre fléau nommé *petite-vérole*, eſt propre à l'*Arabie* : il en ſortit par les conquêtes de *Mahomet* ; les *Croiſés* l'aportèrent en Europe en revenant de la *Terre-ſainte* : & tels ſont les fruits que le genre humain a retirés des *Croiſades* & de la découverte du *Nouveau-monde*.

dans les grandes villes. C'eſt ainſi que la nature, mère commune de tous les hommes, ſembla, dès les premiers inſtans d'une injuſte uſurpation, vouloir venger les droits des frères, ſur des barbares qui dépouillaient d'un patrimoine ſacré leurs propres frères. Punition auſſi juſte que terrible, & qui doit faire regarder comme les fléaux du genre humain, ces prétendus héros, à qui notre hémiſphère ne ſuffiſait pas. Les anciens n'étaient pas moins ambitieux que nous ; mais ils furent beaucoup plus ſages : ils avaient été jetés par les gros temps ſur différentes côtes de l'Amérique ; ils ne firent pourtant aucun uſage de cette découverte : Eh ! qui ſait la vraie raiſon de cette maxime effrayante qu'ils établirent enſuite, qu'on ne pouvait paſſer la Zone torride ſans mourir ?

Leur expérience, moins fatale que la nôtre, les avait sans doute instruits : ceux qui furent infectés du *virus vénérien*, soit dans les îles ou dans le continent du nouveau-monde, périrent sans le communiquer; parce qu'ils eurent la bonne foi d'en faire connaître à temps les horribles ravages. Mais fût-ce un préjugé, que cette terreur qu'avaient les Anciens, il était heureux: plût au ciel que dans ces derniers tems, il eût arrêté le premier insensé qui osa traverser les mers !

Puisque le mal est fait, il ne s'agit plus que d'y trouver le remède. De deux moyens qui se présentent, celui *de séparer de la société*, comme autrefois les *lépreux* *, *tous ceux que la contagion a attaqués*, n'était praticable qu'à l'arrivée du *virus d'Haiti* en Europe; le *second* qui consisterait

* *Voyez la note* (A), *à la fin.*

à *mettre dans un lieu, où l'on puiſſe répondre d'elles, toutes les* ***FILLES PUBLIQUES***, eſt d'une exécution moins difficile : il eſt le plus efficace, le plus important, puiſque ce ſerait prendre le mal à ſa ſource. Un Règlement pour les Proſtituées, qui procurerait leur ſéqueſtration, ſans les abolir, ſans les mettre hors de la portée de tous les états, en même temps qu'il rendrait leur commerce, peut-être un peu trop agréable, mais ſûr, & moins outrageant pour la nature ; un tel Règlement, dis-je, aurait, à ce que je penſe, un effet immancable pour l'extirpation du *virus ;* & produirait peut-être encore d'autres avantages, qu'on eſt loin d'en attendre. Faire naître un bien du dernier degré de la corruption dans les mœurs, ſerait le chef-d'œuvre de la ſageſſe humaine, une imitation de la Divinité.

L'honnête-homme, citoyen des grandes villes, y voit à regret règner l'abus des plaisirs les plus saints ; de ces plaisirs destinés à réparer les pertes que fait chaque jour le genre humain. Cet abus, toujours toléré, quoique ses épouvantables ravages enlèvent tant de sujets à l'état, est un écueil, où se brise la sagesse de nos loix. Tous les soins & toute la prudence d'un père sage ne peuvent garantir du péril un fils que ses pareils entraînent, & que leur malheur même n'instruit qu'à demi, s'il ne le partage. Une jeunesse débordée, tu le sais, mon cher, court après le plaisir, & ne rencontre que les douleurs, & souvent la mort. Du fond de leurs provinces, de jeunes-gens accourent à la capitale, attirés par l'ambition, ou conduits par le devoir ; & ces âmes, novices encore,

ſe trouvent, au milieu du grand monde, au centre de la politeſſe, plus expoſées qu'au milieu des barbares & des bêtes ſauvages.

En effet, comment réſiſteront-ils? Une fille faite au tour les agace: un ſourire charmant ſe trace ſur ſon minois trompeur : ſa gorge ſeulement ſoupçonnée, tente également la bouche & la main : elle a la taille ſwelte & légère; avec art, elle laiſſe entrevoir une jambe fine, & ſon petit pied que contient à demi une mule mignone. Cependant, ces attraits ſéducteurs ne ſont preſque rien encore, auprès de ceux que leur vante une infâme vieille. Elle les aborde en tapinois; elle leur parle, elle les retient : le miel eſt ſur ſes lèvres; le poiſon dans ſes diſcours, la contagion s'exhale de ſon âme impure : s'ils conſentent à l'entendre; ils ſont

perdus. Elle a chez elle des filles ; dont la figure enchantereſſe porte dans tous les cœurs le trouble & les brûlans deſirs : vous ne ſerez embarraſſé que du choix : on y trouve toutes les nuances de la jeuneſſe ; des tendrons, qui dans l'âge de l'innocence, ont acquis déja tous les talens des malheureuſes auxquelles on les a livrées. Semblables à ces jeunes Eſclaves que le *Georgien* ou l'habitant de la *Tartarie Circaſſienne* élève pour les ſerrails de *Perſe* ou de *Turquie*, & qu'il inſtruit dès l'enfance à careſſer le maître qui doit les acheter, elles ont à la bouche tous les termes de la débauche ; elles en ont les lubriques attitudes, ſans y rien comprendre. Ces apas, que la Nature a rendus le doux apanage de leur ſexe, ne ſont point encore formés, & déja un goût bru-

tal ſe plaît à en abuſer (*) : d'inno-

(*) Il ſemble que les deſordres les plus révoltans, ſoient la tache des ſiècles les plus éclairés. Voici le tableau que fait *Pétrone* de la conduite que tenait, dans la capitale du monde, l'impudique *Quartilla*.

Encolpe & *Aſcylte* ſont chez *Quartilla*, avec *Giton* : après que de vieux débauchés les eurent fatigués de careſſes laſcives & révoltantes, *Pſyché*, ſuivante de *Quartilla*, s'aprocha de l'oreille de ſa maitreſſe, & lui dit en riant quelque choſe à l'oreille. *Elle répondit : Oui, oui, c'eſt fort bien aviſé ; pourquoi non ? Voila la plus belle occaſion qu'on puiſſe trouver pour faire perdre le pucelage à* Pannichis. *On fit auſſitôt venir cette petite fille, qui était fort jolie, & ne paraiſſait pas avoir plus de ſept ans : c'était la même qui, un peu auparavant, était entrée dans notre chambre avec* Quartilla. *Tous ceux qui étaient préſens aplaudirent à cette propoſition ; & pour ſatisfaire à l'empreſſement que chacun témoignait, on donna les ordres néceſſaires pour le mariage. Pour*

centes & malheureuses créatures sont destinées à ranimer dans des vieillards libertins, moins laids qu'usés & corrompus, une volupté languissante, des sensations éteintes. Le jeune homme même, entraîné, sé-

---

moi (c'est Encolpe qui parle) *je demeurai immobile d'étonnement, & je les assurai que* Giton *avait trop de pudeur pour soutenir une telle épreuve, & que la petite fille n'était pas aussi dans un âge à pouvoir endurer ce que les femmes souffrent dans ces occasions.* —*Quoi! répartit* Quartilla, *étais-je plus âgée, lorsque je fis le premier sacrifice à Vénus? Je veux que Junon me punisse, si je me souviens d'avoir jamais été vierge: car je n'étais encore qu'une enfant, que je folâtrais avec ceux de mon âge; & à mesure que je croissais, je me divertissais avec de plus grands, jusqu'à ce que je sois parvenue à l'âge où je suis. Je crois que de-là est venu ce proverbe,*

Quæ tulerit vitulum, illa potest & tollere taurum.

duit ; quelquefois, pour ſon coup d'eſſai, commence par violer toutes les loix de la nature.

Mais ſi la raiſon & l'humanité règnant encore au fond de ſon cœur, empêchent qu'il ne ſe livre au barbare plaiſir de faner les boutons des roſes avant que le ſouffle de Zéphyre les ait épanouies, on fera bientôt paraître à ſes yeux tout ce que la Nature a formé de plus parfait. C'eſt un jeune objet, dont la beauté fit le malheur : trois luſtres à peine achevés : gorge naiſſante, & fraîche encore : teint de roſes & de lis.... Nonchalamment étendue ſur une bergère, la déeſſe a choiſi la poſture la plus propre à faire ſortir ſes apas : la neige eſt moins blanche que le deshabillé galant qui la couvre : une jupe trop courte, un peu dérangée, laiſſe voir la moitié d'une jambe faite

au tour : mollement apuyé ſur un couſſin, un joli pied donne envie de le baiſer, tandis que l'autre tombe négligeamment ſur le parquet : la ſéduiſante ſyrène donne à ſon ſein, que preſſe un corſet raſſemblant, collé ſur ſa taille fine, ce mouvement vif & répété, qui dans une beauté naïve, eſt l'avant-coureur de la défaite : les Grâces vont ouvrir ſa bouche mignone; ſous deux barrières de corail, on aperçoit l'ivoire & la perle : un ſon de voix plus flateur que celui de la lyre ſe fait entendre : un bras, une main blanche comme le lait ſe déploie, elle fait ſigne à la victime d'aprocher : à ce mouvement enchanteur, l'âme eſt ébranlée, on ne ſe connaît plus : le jeune imprudent s'avance: déja la volupté l'ennivre ; les tumultueux deſirs ſont bouillonner ſon

ſang ; & la Beauté même le careſſe ; Beauté perfide , qui ſaura paraître tendre : que dis-je ? elle jouera juſqu'à la pudeur, pour ſe rendre bientôt, avec un emportement affecté, lorſque les tranſports aveugles ſuccèderont aux vœux craintifs.... O malheureux jeune-homme arrête ! ... arrête ! un ſerpent eſt caché ſous ces fleurs (*).

Hélas ! la vue du précipice, n'eſt pas aſſez puiſſante pour le retenir : ſéduit par ſon cœur, par la nature même & par ſon tempérament, il court à ſa perte. Ah ! s'il pouvait connaître le danger !...ſouhaits impuiſſans ! il doit payer ſes tardives lumières du bien le plus précieux après la vertu, de ſa ſanté.

(*) Elles ne ſont pas toujours auſſi dangereuſes. *Voyez la note* (A).

Les loix de la ſociété, la décence, la pudeur, & ſur-tout la parure, en aiguiſant les deſirs, ſont devenues le principe ſecret de la Proſtitution moderne : ainſi l'on verra des intempérans & des ſenſuels, tant que les mets délicats & les liqueurs fines châtouilleront agréablement un palais friand : c'eſt donc à nos loix, non pas à détruire cet état vil, il ſera tant qu'elles exiſteront ; mais à en diminuer l'inconvénient & les dangers, phyſiques d'abord, & par contrecoup, les moraux.

La Proſtitution n'a pas, à la vérité, produit la honteuſe contagion qui deſole l'univers : mais elle la propage ; elle en eſt le réſervoir, la ſource impure, & toujours renaiſſante(*). Quand les coupables ſeraient

(*) Quoique cette maladie terrible ſoit

ſeuls punis, par les ſuites affreuſes d'une volupté brutale, la juſtice de la peine n'empêcherait pas que ce ne fût toujours un grand mal pour le genre humain.... Mais, ô mères ſages, vous, qui durant tant d'années cultivates avec ſoin ces tendres fleurs, l'ornement de la patrie, & les chef-d'œuvres de la nature; qui par vos exemples & vos leçons, inſpirates à vos filles l'amour de la vertu & d'une chaſte décence; quelles larmes amères vous prépare ce jeune époux que vous leur deſtinez! Aveuglées par des vertus factices, ſéduites par des dehors brillans, vous êtes bien loin de penſer qu'il porte dans ſon ſein la corruption & la mort; il ne s'en

---

accompagnée de ſymptômes moins grâves qu'autrefois, il ne faut pas s'imaginer qu'elle s'anéantiſſe jamais d'elle-même.

doute peut-être pas lui-même : & bientôt une jeune, une timide épouse, tourmentée par le poison dont elle ignore la nature & la source, périra douloureusement, en donnant le jour à un être innocent, infortuné comme elle, qui va la suivre au tombeau!

Oui ; la Prostitution est un mal nécessaire, partout où il règne quelque pudeur ; j'en conviens avec tout l'univers & tous les siècles : Sparte (*),

---

(*) Les loix de *Lycurgue* font croire que ce législateur ne regardait pas la pudeur comme la conservatrice de la chasteté. Les *filles* de Sparte étaient toujours indécemment vétues : il y avait même des occasions où elles paraissaient en public dans une entière nudité, pour disputer entr'elles le prix de la course : « Mais en proscrivant la pu- » deur, il n'est pas démontré que *Lycurgue* » ait réussi à conserver la chasteté ; l'une de

où cette vertu était proſcrite, eſt le ſeul endroit au monde que je connaiſſe, où l'on ne dut point voir de ces malheureuſes, qu'ordinairement tous les vices réunis précipitent jusqu'au dernier degré de l'aviliſſement & de la turpitude (A).

(A) *Les notes deſignées par ces lettres majuſcules, forment la ſeconde Partie.*

» ces vertus eſt la gardienne inſéparable de » l'autre. Les Lacédémoniennes n'eurent pas » une réputation irreprochable, & parmi » les vices dont on accuſait le plus commu- » nément cette nation, leur libertinage ne » fut pas oublié ».

Cantet . . . . . . libidinoſæ
Lædeas Lacedemonis paleſtras.

Martial. Epig 55 *L. IV.*

Reſte à ſavoir ſi *Lycurgue* ne regarda pas la chaſteté *publique*, comme plus nuiſible que néceſſaire, dans l'État qu'il voulait former. Je diſtingue la *chaſteté particulière* de la *chaſteté publique ;* les deſordres momentanés des particuliers peuvent donner atteinte à la première, mais jamais les loix, qui n'ont d'influence que ſur la ſeconde.

Un

Un homme qui parcourrait en politique & en philoſophe, tous les lieux de débauche de cette Capitale (avec la précaution néanmoins d'avoir, comme les Triomphateurs Romains, quelqu'un à ſes côtés chargé de l'avertir à tout moment qu'il eſt un faible mortel); un tel homme, dis-je, ſerait partout révolté, en voyant de grandes, de jolies filles, auxquelles, de tous les avantages de leur ſexe, il ne manque que des mœurs, perdues pour la ſociété, à laquelle elles auraient donné des enfans robuſtes, bien conſtitués, & d'une agréable figure. —La débauche engloutit donc ce qu'il y a de plus beau & de plus capable de plaire, ſe dirait-il à lui-même, à peu près comme la guerre détruit les hommes les mieux faits & de la taille la plus riche. Il s'enſuit delà néceſ-

ſairement, que le nombre des belles perſonnes doit inſenſiblement diminuer, & que celles qui auront quelque figure, doivent être plus vaines, plus ſotes, & par conſéquent, plus expoſées à la ſéduction—. Tu regarderas peut-être, mon cher, ce que j'avance là comme hazardé & deſtitué de preuves: mais jette un coup-d'œil ſur cette multitude de figures preſque hideuſes, qui inondent nos villes; voi la laideur & les tailles petites ou défectueuſes ſe propager de père en fils, de mère en fille; la nature ne travaille pas ainſi: obſerve les pays où le beau-ſexe n'eſt pas auſſi-tôt enlevé que connu, & dans leſquels la fille d'un payſan quelque belle qu'elle ſoit, eſt pour le fils d'un payſan; tu trouveras que les enfans ſuccèdent aux traits de ceux qui leur ont donné le jour.

Je dis plus ; les mœurs contribuent à la beauté : des parens qui mènent une vie molle, doivent procréer des enfans débiles, dont le teint délicat & la peau tendre ne ſont pas à l'épreuve de l'air & des années : auſſi voit-on qu'à Paris, où l'on veut des fruits précoces, des talens précoces, des beautés précoces, où l'on *prématuriſe* tout, la Nature gênée ſert les hommes ſuivant leur goût : les jolis enfans dans les deux ſexes n'y ſont pas rares : mais leurs traits s'enlaidiſſent en ſe dévelopant ; le coloris fin & brillant de ces charmantes poupées reſſemble au goût ſuperficiel du peuple ; c'eſt une fleur qui paraît à ſon aurore avec quelqu'éclat, mais qui ſe fane avant ſon midi. Au contraire, j'ai vu dans certaines provinces, des figures demi-ébauchées, des eſprits rien moins que

pénétrans, parvenus à l'adolefcence, étonner, ou par la régularité de leurs traits, ou par la folidité de leur génie. Oui, mon ami, le genre humain a perdu de fes attraits: ici, par les caufes particulières que je viens de t'expofer; dans toutes les parties du monde, par le mêlange des peuples. Le Perfan moitié Tartare, corrige, dit-on, fa laideur naturelle, en mêlant fon fang avec celui des belles Efclaves de *Téflis* : mais les enfans font moins beaux que s'ils provenaient d'un père & d'une mère nourris dans les fertiles campagnes que le *Kur* arrofe, & que fi ces nouveaux rejettons recevaient l'influence du climat des grâces. Le Georgien lui-même, en fe privant toujours de ce qu'il a de plus parfait, ne diminue-t-il pas la beauté de fon fang? Je ne crois pas qu'on en puiffe douter. Nous n'a-

vons donc plus dans le monde que de demi beautés; ou s'il s'en trouve de parfaites, elles ſont dans les cantons éloignés des grandes villes, où règne, avec l'innocence des mœurs, une aiſance honnête : car la miſère déforme le corps ; ſes funeſtes effets vont juſqu'à l'âme, & *lui ôtent la moitié de ſa vertu.* Rien de plus aiſé, en parcourant les provinces, que de ſe convaincre de la vérité de ce que j'avance. Les malheureux ſont toujours laids : à la longue, l'abondance & l'égalité ramèneraient avec les Ris, Vénus & les Grâces. En attendant, les jolies perſonnes ſeront toujours en ſi petit nombre, qu'on doit bien leur pardonner leur afféterie. Mais qui ne ſait pas, que le poiſon des Antilles porte à la forme humaine, d'irréparables atteintes?.......... Quels motifs plus puiſſans imaginera-t-on,

pour nous porter à desirer, qu'on mette de l'ordre dans un état, qui paraît à la vérité peu fait pour être règlé, mais qui le fut autrefois, mais que rien n'empêche qui ne le soit encore (*) : La vie, la santé des citoyens; l'intérêt de nos filles, que leur sagesse ne met pas à l'abri d'une maladie, dont on ne peut se confesser atteint sans rougir; les agrémens de la figure, la beauté, le second des avantages de l'espèce humaine, que tant de personnes regardent comme le premier!

(*) On a abandonné les *Prostituées* à elles-mêmes, à peu-près vers le tems où il était le plus nécessaire de veiller sur elles par une administration sage, c'est-à-dire à l'arrivée du *virus vérolique* en Europe. Le mal s'est étrangement étendu; & cela ne doit pas surprendre: ce qui m'étonne au contraire, c'est que la contagion ne soit pas générale.

Mais ce n'eſt pas tout: on pourrait retirer des lieux de Débauche, ſoumis au bon ordre, un avantage réel. C'eſt ce que je déveloperai dans les Lettres ſuivantes; car celle-ci n'eſt déja que trop longue. Tu n'aimes pas ces faſtidieuſes Épîtres qui ne contiennent que des phraſes ſtériles : je crois te ſervir ſuivant ton goût, en ſoumettant à tes lumières des idées qui peuvent être de quelqu'utilité pour le genre humain.

QUOIQUE ton aimable épouſe t'écrive auſſi, elle veut que je te faſſe mille amitiés de ſa part & de celle de la belle Urſule. Je te ſalue, mon bon ami, & ſuis avec un plaiſir inexprimable,

Ton cher D'ALZAN.

QUATRIÈME LETTRE.

Du même.

3 mai.

JE me ſuis trouvé deux fois avec la charmante Urſule, depuis ma dernière, mon cher : la première fois, il y a deux jours ; madame Des Tianges était avec nous : la ſeconde aujourd'hui, & nous étions ſeuls.... Oui, ſeuls. Cela t'étonne ? Eh bien, pour augmenter encore ta ſurpriſe, je te dirai que nous avons cauſé près d'une heure, & que je lui ai dit les choſes les plus.... ſurprenantes. Car au lieu de lui parler de la ſeule dont je deſiraſſe l'entretenir, je n'ai pas eu la hardieſſe d'en toucher un mot. En vérité, cette adorable fille m'in-

timide : elle rend modeste & retenu le *pétulant*, l'*effronté* d'Alzan : & puis il faut te dire, que nous étions dans un parloir. Madame Des Tianges m'avait prié d'avertir Ursule, qu'elle irait la prendre le soir, pour aller chez une parente, que la charmante sœur ne connaît pas. Ma chère Maîtresse (qui ne se doute pas encore que je lui donne de tout mon cœur un nom si doux) m'a questioné sur cette Dame, sur son caractère, sur sa beauté. La conversation aurait bientôt tari, car je n'avais pas grand' chose à en dire: mais j'ai fait comme *Pindare*, qui, lorsque le plat individu qui le payait pour célébrer sa victoire aux Jeux Olympiques, ne lui offrait pas une matière assez brillante, louait Castor & Pollux: fort adroitement, j'ai tourné la conversation sur Adélaïde Des Tianges;

l'éloge de ſon cœur de ſon eſprit, a jailli de ſource; j'ai parlé longtems & avec feu de ſa tendreſſe pour toi; j'ai peint ſes mœurs pures, & j'ai dit quelque choſe de ſa beauté. Mes yeux étaient fixés ſur l'aimable Recluſe, lorſque j'ai loué les grâces de ton épouſe; & je t'avouerai, que ſous le nom d'Adelaïde, c'était le portrait d'Urſule que je feſais. Elle s'en eſt aperçue ſans doute, car elle a prodigieuſement rougi. Ce ſoir, je dois les accompagner. Conçois-tu, mon ami, combien je vais être heureux! Je paſſerai trois heures au moins avec Urſule; c'eſt en attendant cet inſtant deſiré que je t'écris. Je reviens à mon Projet.

SUITE.

§ I.

NÉCESSITÉ DES LIEUX DE PROSTITUTION.

TU as entrevu que mon deſſein n'eſt pas de faire regarder la Proſtitution comme abſolument intolérable dans un État bien règlé : loin delà ; je la crois d'une malheureuſe, mais abſolue néceſſité dans les grandes villes, & ſurtout dans ces abrégés de l'univers, qu'on nomme *Paris*, *Londres*, *Rome* &c.

Je me rappelle d'avoir avancé que, parmi les anciens, Sparte ſeule avait dû ſe paſſer de filles publiques. Les loix de Lycurgue ôtaient, dit-on, la pudeur à la chaſteté même, & dès-lors les deſirs devaient être moins

violens (*). Mais ce n'était pas assez:

(*) « L'amour aurait pu produire de grands » ravages, sur-tout chez un peuple porté à » l'enthousiasme : des loix sévères, des obstacles multipliés n'auraient servi peut-être » qu'à le rendre plus dangereux: *Lycurgue* » prit une voie toute opposée: indépendamment des exercices où les filles étaient entièrement nues, il voulut que leurs habits » ordinaires les laissassent à moitié découvertes: il défendit le célibat sous peine » d'infamie, permit aux maris de prêter leurs » femmes, & autorisa les hommes à emprunter les femmes les plus belles, en s'adressant à leurs maris. Toutes ces loix, en » attaquant la fidélité & la pudeur, ôtaient » à l'amour presque tout ce qu'il a de délicat & de séduisant : mais en même-tems » elles affaiblissaient cette passion, & prévenaient les fureurs de la jalousie. *Dissert. de m. Mathon de la Cour, sur les causes & les degrés de la décadence des loix de Lycurgue, couronnée par l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres*, 1767.

ce Légiſlateur, que la Grèce regarda longtems comme le plus ſage de tous les hommes, connaiſſait trop le cœur humain, pour ne pas ſentir que, tant qu'une femme ſerait interdite à tout autre que ſon mari, cette impuiſſance de la poſſéder légitimement, ſuffirait pour en faire naître le deſir. Il voulut que des citoyens, entre qui tout était déja commun, puſſent ſe demander les uns aux autres, & ſe prêter leurs femmes: il impoſa même l'obligation à celui qui ne pourrait avoir d'enfans de la ſienne, de la céder pour quelque tems à un autre. Dans une république où tous les citoyens étaient égaux, & mangeaient en commun; où par conſéquent le luxe de la table, des habits, des bâtimens était impoſſible, inutile ou ridicule; où le même homme enfin pouvait prétendre à toutes les beau-

tés, & les femmes ſuivre des goûts que les loix ne réprouvaient pas (*), la Proſtitution, cet état aviliſſant, qui met une fille charmante audeſ-

---

(*) Voila pourquoi un Lacédémonien répondit à celui qui lui demandait, *quelle était à Sparte la peine des Adultères?* que *le coupable était obligé de donner un bœuf aſſez grand, pour boire du haut du mont* Taygète *dans l'*Eurotas.—*Mais*, dit le queſtioneur, *il eſt impoſſible de trouver un tel bœuf.* —*Pas plus que de rencontrer un adultère à Sparte.* En effet, ce qui conſtitue le crime, c'eſt l'oppoſition aux loix: tous les forfaits contre la ſociété, ſi ſévèrement & ſi juſtement punis, ne feraient plus que des actions indifférentes, ſi la ſociété était diſſoute. On ſait auſſi que les Pères de l'Egliſe, trompés par la réponſe du Lacédémonien, ont cité fort ſouvent aux Chrétiennes l'exemple des femmes de Sparte: il faut avouer qu'ils ne pouvaient plus mal choiſir. *Voyez la note précédente.*

ſous des bêtes même, ne devait & ne pouvait pas exiſter.

A Athènes, à Rome, & dans le reſte de l'univers, où les mœurs étaient beaucoup moins exactes ſur l'article des mariages, qu'elles ne le ſont aujourd'hui parmi nous, il y avait des lieux de Débauche : mais je ſuis perſuadé que le nombre des filles publiques des ſeules villes de Paris ou de Londres, ſurpaſſe ce qui pouvait s'en trouver dans la Grèce ou dans l'Italie entière, lors de la plus grande corruption des Grecs & des Romains : parce que, outre le divorce qui était permis, un maître avait le droit de faire ſervir ſes Eſclaves à ſes plaiſirs (*). C'eſt encore

(*) Le droit de *jambage*, dont certains petits ſeigneurs *Vaudois* jouiſſaient encore il y a cent-cinquante ans, était un reſte de

la raiſon pour laquelle, de nos jours, il ne ſe trouve preſque point de Proſtituées Muſulmanes, très-peu chez les Indiens, & les habitans du Nouveau-monde*. Les deux genres odieux d'impudicité, dont les barbares Eſpagnols accuſèrent ces derniers, pour donner une ombre de juſtice à leurs maſſacres, à leur tyrannie plus cruelle que la mort, étaient autant de calomnies, dont les juſtifia le pieux Evêque *Las-Caſas* (*), qui avait par-

* *Voyez la note* (A).

cette coutume barbare. Le *terrier* de ces nobles, à la ſuite de leurs droits domaniaux, portait celui *de déflorer la mariée le jour de ſes noces, & d'avoir la première nuit.* Il a fallu toutes les lumières qu'a répandu ſur l'Europe le renouvellement de la philoſophie, pour faire rougir ces petits tyrans, d'un prétendu droit qui avait été preſque général, ſous l'empire même du Chriſtianiſme.

(*) *Las-Caſas* était évêque de *La-Chiapa* dans la Nouvelle-Eſpagne.

couru

couru toute l'Amérique Méridionale.

Loin de moi la pensée de proſcrire la pudeur, d'excuſer le divorce, & de chercher à diminuer la juſte horreur qu'inſpire l'uſage barbare d'acheter une belle fille; comme ſi ce tréſor, plus grand que toutes les richeſſes des Monarques, pouvait être mis à prix d'argent, & que l'empire deſpotique qu'on ſe donne ſur elle de cette manière, ne fût pas auſſi contraire à la nature, qu'aux lumières de la raiſon. Nos mœurs, toutes déréglées qu'elles paraiſſent, ſont préférables à celles des Anciens & des Muſulmans (*). J'oſe dire plus: il vaudrait

(*) Préconiſe qui voudra les vertus des *Turcs* & de preſque tous les Aſiatiques en général; pour moi, je ne regarde les hommes de ces contrées que comme de lâches eſclaves, qui ſe vengent de leur aviliſſement ſur le ſexe le plus faible: ce ne ſont pas des époux, ce ſont des maîtres dédaigneux,

mieux que nous viſſions croître le nombre des filles publiques, & que nos femmes ceſſaſſent d'être chaque jour entourées d'un eſſaim de mépriſables ſéducteurs. A cette condition ſi dure,

---

ou des tyrans jaloux. Quel pays, grand dieu! où l'homme achète à la foire l'objet de ſon amour! Non, celui qui croit pouvoir acquerir & vendre ſon ſemblable, & qui regarde comme une action permiſe de détruire un homme ſans le tuer, ne peut avoir l'idée de la veritable vertu. Ces *Chinois* ſi fameux, qui, dit-on, dans les conditions même les plus baſſes, s'entr'aident civilement, ou ſe diſputent l'honneur de céder dans des circonſtances où les charretiers de Paris & de Londres ſe prennent aux cheveux; ces Chinois vantés noient leurs filles lorſqu'ils croient en avoir aſſez; ſans parler de leur fourberie, & des autres défauts, que le *Voyage de lord Anſon* a dévoîlés. Heureuſe Europe, garde tes vertus, plutôt même tes vices, que de rien envier à ces climats!

puiſſent-elles toutes, fidelles comme l'aimable Adelaïde Des Tianges, n'introduire jamais dans nos familles, des enfans qui uſurpent nos droits, & volent notre nom ! L'expérience nous aprend qu'une épouſe qui s'eſt oubliée juſqu'à manquer au premier de ſes devoirs, ne le viole jamais ſeul : l'amour maternel s'efface d'une âme adultère ; les biens quelquefois ſe diſſipent, pour fournir à la dépenſe d'un vil *procateur* (*) ; & ſou-

(*) Notre idiome manque d'un terme propre pour rendre cette idée ; je me ſuis cru permis d'en emprunter un dans la langue mère de la nôtre : *Procus*, de l'ancien verbe latin *procare* [demander effrontément] & au figuré [cajoler la femme d'autrui] eſt le terme propre, que je rends par *procateur*. On ſe ſert du mot *adultère ;* mais outre que cette expreſſion eſt la même pour le crime & pour le criminel, l'amant d'une femme n'eſt pas toujours ſon *adultère.*

vent un mari de bonne-foi, ne ſort de ſa longue ſécurité que ruiné & trahi. Mais pour ſéduire une femme, une fille d'honneur, il faut des peines, des ſoins, & quelquefois d'énormes dépenſes ; car le beau-ſexe creuſe ſous nos pas un goufre, qui fait également diſparaître les biens de celui qu'il dupe & de l'amant qu'il favoriſe. J'ai vu, mon cher Des Tianges, beaucoup de ces hommes mépriſables, pour leſquels le crime eſt un jeu, s'effrayer des ſuites d'une intrigue & l'abandonner : ils préféraient une de ces femmes, dont quelque choſe de pis que la galanterie eſt le métier, parce que, diſaient ils, elles ſont ſans conſéquence, & qu'on les quitte ou reprend lorſqu'on le veut. Et s'ils n'en euſſent pas trouvé ? C'en était fait : ils auraient tout ſacrifié, pour ſatisfaire la première des paſ-

ſions. Je conclus delà, que la Proſtitution eſt un mal, qui en fait éviter un plus grand.

Effectivement, dans l'état actuel de nos mœurs, & dans un ſiècle où le nombre des Célibataires eſt ſi fort augmenté; où l'on voit même ceux qui ſont engagés dans le mariage former le projet criminel de ne vivre que pour eux, & craindre de ſe donner une poſtérité (1); où les Eccléſiaſtiques ont ſi peu l'eſprit de leur état [parce qu'en effet il eſt peu d'hommes qui puiſſent l'avoir (2)],

(1) Ce crime n'eſt pas à notre ſiècle ſeul: la femme d'un romain nommé *Pannicus*, prenait de coupables précautions contre la groſſeſſe:

Cur tantùm euneuchos habeat tua Gallia quæris,
Pannice? vult f... Gallia, nec parere.
Mart. Epig. 67 L. VI.

(2) L'Auteur de la *Diſſertation ſur les loix de Sparte* fait cette remarque ſenſée:

quelle eſt la vertu qui pourrait ſe ſoutenir contre une foule d'ennemis intéreſſés à la détruire ? Les loix, même les plus ſévères, auraient-elles aſſez de force, pour garantir de la violence, un ſexe qui met ſa gloire à faire naître le péril, mais qui craint de le partager ? Une foule d'Étran-

---

« Des loix parfaitement conformes à l'hu- » manité prendraient tous les jours une nou- » velle force, au lieu que le tems mine & » affaiblit les autres par degrés, & tôt ou » tard finit par les abolir ». En effet, commander aux hommes ce qu'ils ne peuvent exécuter qu'avec de grands efforts & des combats continuels, c'eſt leur preſcrire ce qu'ils ne feront point du tout, ou pas longtems. Tout état qui tend à élever l'homme au-deſſus de la nature, eſt l'écueil de l'honnêteté ; car il ne peut ſe ſoutenir que dans l'enthouſiaſme de la nouveauté : il ne fait enſuite que des tartuffes ; eſpèce de mal-honnêtes-gens la plus dangereuſe de toutes.

gers inondent les grandes villes ; ils ont quitté leurs connaiſſances & leurs maîtreſſes ; mais les deſirs les ſuivent : ils s'enflâment à la vue du premier objet, avec d'autant plus de facilité, que le beau-ſexe des Capitales eſt plus ſéduiſant, plus coquet : ajoutez que la privation ſubite où ſe trouvent ces Étrangers, de tous leurs amuſemens ordinaires, laiſſe dans leurs cœurs un vide, qui les livre tout entiers à l'amour. Tu ſuppléeras, mon cher, à tout ce que je tais. Eh ! combien de ſéductions, de rapts, de viols, la Proſtitution fait éviter ! Qu'on prenne une route difficile, pour ne pas dire impraticable, & qu'on change nos mœurs au point que le commerce ceſſe preſqu'entièrement entre les deux ſexes ; qu'en réſultera-t-il ? Un mal plus grand encore : d'infâmes *gitons* braveront im-

pudemment les loix & la nature; nos enfans vont être exposés à toutes les indignités d'une passion brutale (B).

(B)

Madame Des Tianges me fait avertir : nous allons prendre Ursule. Porte-toi bien, mon bon ami. Je te suis tout dévoué.

D'ALZAN.

CINQUIÈME LETTRE.

Du même.

15 mai.

AH! mon cher Des Tianges! cet inſtant attendu avec tant d'impatience, il eſt paſſé... & je voudrais être encore à le deſirer. Urſule n'a pas reçu l'aveu que je lui ai fait de ma tendreſſe, comme je l'eſpérais. Je n'ai jamais ſouhaité ta préſence avec plus d'ardeur. Aurais-je un rival? quelqu'un aurait-il déja touché ce cœur, dont la poſſeſſion excite tous mes deſirs?... Ah! Des Tianges, que je ſerais malheureux!

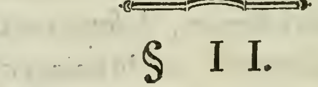
J'étais auprès de cette fière beauté; on nous laiſſait la liberté de nous entretenir : je n'ai pas manqué de

ſaiſir une occaſion auſſi favorable pour ouvrir mon cœur. Urſule m'écoutait; mais avec une froideur capable de déconcerter un homme moins amoureux que moi. Non, ſi ſon cœur était libre, elle n'aurait pu s'empêcher d'être attendrie de tout ce que je lui diſais. Madame Des Tianges partage ma douleur; elle me plaint: mais, hélas! ſi ſon adorable ſœur eſt inſenſible pour moi.... Cette idée m'accable & me ſuit partout. Je n'y connais point de remède, cher Des Tianges. Si tu voyais à préſent ce volage, ce léger d'Alzan; cet inſenſé, qui bravait un ſexe qu'il n'eſt pas digne d'adorer; qui le dénigrait, le raillait, le mépriſait; ne le jugeait que d'après les Catins qu'il a hantées, & ſa propre corruption; ſi tu le voyais humilié, pleurant.... Je connais ton cœur; il ſerait touché, pénétré. Ne

pourrais-tu, mon bon ami, hâter la décision des affaires qui te retiennent, venir bien vîte.... Mais Ursule m'en aimerait-elle davantage? Que tu es heureux, Des Tianges! Si mon sort pouvait un jour ressembler au tien! Ah! je n'ai connu ni le bonheur, ni même le plaisir: il faut, pour en jouir, être aimé d'une femme, honnête, charmante; & ce bien si grand, qu'ai-je fait pour le mériter?

Je continue aujourd'hui à t'entretenir de mon Projet, il faut te l'avouer, autant pour me distraire, que pour m'acquitter de ma promesse: on ne doit donner à ses amis les choses que pour ce qu'elles valent. Si j'écrivais à un homme à préjugé, à quelqu'un de ces puristes qui font main-basse sur les moindres peccadilles des pauvres humains, je ne me serais pas expliqué avec autant

de franchiſe ſur la Néceſſité des lieux de Proſtitution. Je craindrais, avec raiſon, de paſſer dans l'eſprit d'un tel homme, pour un de ces Épicuriens ſans mœurs, qui voudraient pouvoir ſe livrer en toute ſureté à leurs criminels panchans. Je n'ai pas à redouter cette injuſtice de ta part, mon cher; & les diſpoſitions que je montre aujourd'hui, te ſont un garant ſûr que je ſuis changé.



§ II.

Inconvéniens de la Prostitution.

Non, mon ami, je ne me ſuis point aveuglé ſur les inconvéniens du *publiciſme* d'un certain nombre de femmes, même avec la réforme que je deſirerais qu'on introduisît : ils ſont

encore très-grands. Par exemple; je ne puis m'empêcher de m'avouer à moi-même, I.nr Que si l'on mettait de la règle dans les lieux infâmes, il semblerait par-là, que le Gouvernement leur donnerait une attention dont ils sont peu dignes (*). II.nt Que des plaisirs sûrs, faciles, assez peu coûteux, procureraient l'assouvissement d'une passion illégitime; diminueraient peut-

(*) Cette objection, la plus forte & la plus sensée de toutes, n'embarrassera plus, si l'on fait attention à toutes les précautions que le Règlement va prescrire, pour rendre la Prostitution entièrement différente de ce que nous la voyons. D'ailleurs le mal est si grand, qu'il faut employer jusqu'aux poisons, s'il peut en résulter des effets salutaires : je le dis encore, le mal est si grand, qu'il ne faut pas être délicat sur les moyens de le diminuer.

être le nombre des unions honnêtes (*). III.nt Qu'un Chrétien ne doit pas regarder comme une chose de petite considération, le crime que mon Projet ne peut s'empêcher de favoriser (*). IV.nt Enfin, quelques personnes pourront croire, que l'es-

---

(*) Le premier inconvénient est réel: le second me paraît peu fondé : les gens honnêtes des conditions aisées ne s'en marieront pas moins, parce qu'il y aura un *lieu public* : les habitans des campagnes, dont la population importe tant à l'État, ne songeront guères à y aller. Il n'y aura donc que nos libertins & nos célibataires volontaires; & ces gens-là, comme on sait, sont déja perdus pour la patrie. L'Établissement peut seul diminuer la lacune que laisse le dérèglement de leurs mœurs.

(*) Un Chrétien sait que Dieu tire le bien du mal même. Hélas! & nous, souvent, nous tirons le mal du bien !

pèce d'approbation qu'on donnerait à des filles perdues, influerait ſur les mœurs, en accoutumant inſenſiblement à regarder avec moins de mépris ce dernier période de la perverſité humaine (*). C'eſt auſſi, à-peu-près, à quoi ſe réduiſent les obſervations que j'ai lues dans ta lettre ſur le ſiſtème propoſé. Je ne parle pas de ce que tu ajoutes encore, *Que c'eſt deſarmer la juſtice divine, qui punit l'impudicité dès cette vie même, par des châtimens qui naiſſent du deſordre auquel ſe livrent les débauchés.* Tu ne t'es pas rapelé, que j'avais prévu cette objection.

Examinons maintenant la foule de dangers que nous éviterons, en nous

(*) On n'aura plus cette idée, dès qu'on ſe ſera bien pénétré du motif qui aurait déterminé l'établiſſement des *Parthénions*.

expoſant à quatre inconvéniens, qui exiſtent, même aujourd'hui, indépendamment de mon Projet.

I.^{nt} *L'affreuſe maladie que la Proſtitution étend & propage ſans interruption, ſans diſcontinuité.* Ses ravages s'étendent ſur pluſieurs générations, ſans que les individus s'imbuent d'un nouveau *virus* : le minéral qu'on emploie, le régime qu'on obſerve affaibliſſent le tempérament : un levain que l'art ne parvient jamais à détruire entièrement, attaque les principaux viſcères, ſurtout l'eſtomac & les poumons : il n'eſt point de guériſon complette ; l'*économie animale*, ébranlée trop fortement, ne reprend jamais un équilibre parfait. Si les coupables étaient ſeuls affectés de ce mal cruel, on pourrait le regarder comme une juſte punition de leurs deſordres ; mais leurs enfans

ſans ne le ſont pas. Je l'ai dit en commençant, on voit de tendres, d'infortunées victimes devenir la proie d'un mal d'autant plus dangereux, qu'elles ne ſoupçonnent pas même d'en être atteintes : il a déja fait d'irréparables ravages, lorſqu'on le reconnaît aux ſymptômes qui lui ſont propres : les nouveaux-nés & leurs nourrices périſſent miſérablement. L'humanité, la raiſon indiquent, qu'on ne doit rien négliger pour défendre & ſauver ces innocentes créatures (*).

(*) Bien des gens s'occupent à chercher des méthodes ſûres & faciles pour guérir les *maladies vénériennes*, ſans employer l'incommode & dangereux mercure : les prétendues découvertes peuvent tout-au-plus enrichir quelques Charlatans, que le ſecret de procurer des cures palliatives rend célèbres : mais le Gouvernement peut en tarir la ſource ; il tient entre ſes mains le plus puiſſant des antidotes. *Voyez la note* (A).

II.nt *Une foule de jeunes filles, presque toutes jolies, les mieux faites & les mieux constituées de la nation, sont perdues pour la patrie.* On sait que dans cet état, aussi dangereux qu'humiliant & pénible, elles parviennent rarement jusqu'à la moitié de leur carrière : les débauches en tout genre abrégent le cours de leur vie. Elles ne rendent point à l'État, le tribut de travail que lui doit chacun de ses membres : elles passent leurs misérables jours dans une sorte d'engourdissement, dont elles ne sortent la plupart que le soir pour tendre ces filets où l'homme le plus sage se prend quelquefois aussi-bien que le libertin (*). La patrie est

(*) On tue le chien enragé & le serpent, dès qu'on les a découverts : sont-ils, même physiquement, aussi dangereux qu'une *fille publique?*

privée des ſujets que lui donneraient toutes ces filles, qui regardent la groſſeſſe comme le plus grand des malheurs; non parce qu'elle leur fait mettre ordinairement au monde des enfans mal-ſains, qui périſſent bientôt, ou vivent infirmes; mais parce qu'elle porte un échec toujours irréparable à leurs attraits. Auſſi emploient-elles tous les artifices imaginables pour l'éviter, ou pour ſe procurer l'avortement, au commencement d'une groſſeſſe reconnue.

III.[me] *Les endroits de débauche, diſperſés comme ils le ſont parmi nous, font ſouvent naître, pour certaines femmes* (C), *le deſſein & l'occaſion de venir s'y livrer à l'infâme panchant au libertinage, qu'elles n'euſſent pas écouté, ſans la facilité de le ſatisfaire. De jeunes filles, trop dominées par le goût de la parure; ſé-* (C)

duites par l'appât du gain ; quelque-
(D) *fois entraînées par le tempérament* (D), *y vont perdre leur innocence & leur ſanté ; des parens honnêtes, mais inattentifs, deviennent ainſi les dupes de la confiance qu'ils ont en leurs enfans.*

IV.[nt] *Tous les deſordres règnent ordinairement dans les lieux de Proſtitution.* Le mal ſerait moins grand, ſi l'on ne feſait qu'y ſuivre le panchant de la nature : mais l'on pourrait preſque regarder comme ſages, ceux qui s'en tiennent là. D'ailleurs cette route naturelle ne ſerait pas la plus ſûre ; & malgré lui, l'homme eſt contraint de ſe livrer à des goûts dépravés. Il eſt aſſuré de ne pas trouver de réſiſtance, les filles devant préfèrer toutes les manières, à celle qui les expoſe aux mêmes dangers que les hommes, & à celui

qui leur eſt particulier, & qu'elles rédoutent ſi fort, à la groſſeſſe. Il n'eſt donc aucun genre de dégradation que ces malheureuſes ne ſubiſſent : on les voit ſe livrer à ce qui leur répugne le plus, ſoit par intérêt, ſoit par la crainte d'être maltraitées, ce que les plus infâmes complaiſances ne leur font pas toujours éviter (E). L'amour, ce ſentiment divin, que l'Etre ſuprême fait naître dans les cœurs, pour y répandre une douce ivreſſe, qui nous faſſe ſuporter les miſères de la vie, & nous conſole dans la triſte attente de la mort (F); l'amour, dis-je, lorſqu'il n'eſt pas joint à l'eſtime, fait de l'homme un animal féroce; c'eſt l'amour qui le rend plus furieux, plus cruel que la colère même (G) ! il ſe ſatisfait en grinçant des dents, & meurtrit ce qu'il vient de careſſer ! (E) (F) (G)

V.nt *Accoutumés à voir des femmes ſans pudeur, le mépris que les hommes ont pour elles, retombe ſur tout un ſexe enchanteur;* à qui je reconnais enfin, mon cher, que *nous ne pouvons rendre hommage, ſans que la gloire en rejailliſſe ſur nous-même.* Le dirai-je? ces grâces, qui le ſont davantage à demi-voîlées, n'excitent plus dans leur cœur ce trouble, ce treſſaillement délicieux, le premier, & peut-être le plus doux des plaiſirs. Lorſque dans la ſuite, par pudeur, une chaſte épouſe ſe dérobe à leurs emportemens, ils ſont incapables de connaître le prix d'une modeſte réſerve. Ils enſeignent à leur vertueuſe compagne, ils exigent d'elle ces careſſes effrontées, dont la dé-
(H) bauche a fait un art (H). Inſenſés! ignoreraient-ils que l'amour & la beauté ſont de tendres fleurs, qui

ſe fanent dès qu'on les touche, qui ſe ſèchent, dès qu'une main trop avide les veut preſſer !

VIme *Un grand inconvénient qui réſulte de ce que les filles publiques, ou mêmes entretenues, ſont mêlées avec d'honnêtes citoyens, c'eſt qu'on peut voir, & que l'on voit ſouvent ce qui ſe paſſe dans leurs chambres.* Si un jeune-homme, une jeune perſonne, ont malheureuſement découvert un endroit de leur maiſon, qui les mette à portée de s'inſtruire de ce qui ſe fait chez une fille publique; quel changement funeſte ne préſume-t-on pas que produira dans leurs mœurs cette dangereuſe vue ! L'imagination de votre fille en ſera ſouillée; la tache qui s'imprimera ſur cette âme neuve, ne s'effacera peut-être jamais. Et votre fils? Il voudra bientôt connaître par

lui-même ce qu'il n'a fait qu'entrevoir. Souvent aussi, le haut de la maison, dont les filles publiques occupent le premier étage, est habité par des gens du commun d'une conduite honnête : leurs femmes & leurs filles en rentrant chez elles, se verront exposées à des discours, à des attouchemens.... Il faudra qu'ils délogent, & que la vertu humiliée, cède la place au vice.

VII.[nt] *Les filles perdues sortent, se promènent, quelques-unes se font remarquer par l'élégance de leur parure ; & plus souvent encore par l'indécence avec laquelle elles étalent des apas séducteurs : de jeunes imprudens prennent avec elles, même en public, des libertés criminelles.* Et nos enfans, souvent témoins de ces horreurs, avalent le poison : il fermente, il se dévelope avec l'âge, &

cette vue dangereuſe les conduit à leur perte, malgré les ſoins d'un père & d'une mère vigilans. La fille d'un artiſan, d'un bourgeois même, encore dans cet âge, où l'ingénuité native ne lui fait ſoupçonner de mal à rien, voit une femme bien vétue, que de jeunes plumets ſuivent à la piſte, abordent, careſſent; cette fille innocente ſent naître dans ſon cœur un deſir de lui reſſembler, faible, il eſt vrai, mais qui ſe fortifiera, & lui frayera peut-être un jour la route du deſordre.

VIII.[nt] *Dans un Jardin public, où les ſens viennent d'être remués par tout ce que la Capitale a de plus ſéduiſant, on rencontre des objets ſemblables à ceux qu'on vient de deſirer.* Pour éviter le péril, il faut avoir une vertu à toute épreuve, ou manquer de tempérament. Quelle indécence pour-

tant! ſous le voîle d'une demi-obſcurité, on oſe.... des enfans répandus dans le Jardin, ont devant les yeux... Et l'on s'étonne de la corruption des mœurs dans l'âge le plus tendre!.... La ſcience du plaiſir en précède le goût & l'uſage.

IX.me *Souvent une fille publique laſſe de la capitale, ou craignant la vengeance de ceux à qui elle a communiqué le poiſon qui circule dans ſes veines; ou bien d'autres crimes lui feſant redouter le magiſtrat & les loix, va répandre ailleurs la contagion.* C'eſt alors, qu'affichant le libertinage & la crapuleuſe indécence, on la voit ſcandaliſer les voitures publiques où elle ſe trouve (*). Des gens ſans mœurs de tout âge,

(*) Ceci arrive particulièrement dans les Coches par eau.

s'attroupent autour d'elle; l'on entend retentir les chanſons ſales & dégoutantes, les propos révoltans de la brutalité groſſière. Malheur aux jeunes-gens ſans expérience qui ſont témoins de mille ſcènes infâmes que ces malheureuſes occaſionnent. Elles ſuffiſent quelquefois pour leur faire perdre leur innocence : malheur ſurtout aux jeunes filles toujours curieuſes, dont l'attention, en dépit d'elles-mêmes, ſe fixera ſur des tableaux juſqu'alors inconnus : le vice eſt ſi contagieux, que l'exemple qui devrait effrayer, diminue ſouvent l'horreur qu'on en avait.

D'autres fois (& dans ce cas le péril eſt preſqu'inévitable) il s'y rencontre des filles publiques qui ſe déguiſent ſous un air modeſte & réſervé. La décence la plus ſcrupuleuſe accompagne leurs diſcours & leurs manières;

un féduifant & modefte négligé, répare le délâbrement de leurs attraits: un honnête-homme les voit : fon cœur lui parle pour elles; il devient officieux, complaifant, rempli d'égards : il eft touché de quelques marques de reconnaiffance; il s'attendrit : un fourire féducteur achève alors de le charmer; fes principes l'abandonnent (eh! qui peut réfifter aux agaceries d'une femme que l'on croit honnête!) La nuit furvient; on s'arrange près l'un de l'autre; l'occafion, les fens, quelquefois le cœur..... un homme eft fi tôt pris!... l'obfcurité.... il en profite pour favourer fur une bouche impure un dangereux baifer..... il s'enhardit..... la réfiftance eft imperceptiblement nuancée..... il fuccombe........ & l'honnête-homme féduit paye de fa fanté, quelquefois de fa

vie, l'oubli momentané de ses devoirs (I). (I)

Si la Prostituée, chemin fesant, peut causer tous ces ravages, quels desordres suivront son arrivée dans une ville de province, parmi des hommes que l'inexpérience va rendre faciles à tromper; que la soif des plaisirs illicites dévore; soif que des attraits *assaisonnés* à la manière des grandes villes, vont allumer bien davantage?

Je me contente d'indiquer ces principales sources de crimes que la Prostitution, telle qu'elle est soufferte, occasionne chaque jour. Le Prince est l'image de la Divinité; comme elle, il sait tirer le bien du mal même : lui seul pourrait donner l'être à un Établissement, dont je me forme un plan que je crois facile à exécuter. Cet avantage précieux, de

faire contribuer les abus particuliers au bien général, eſt le plus glorieux apanage des Rois.

Adieu, mon cher Des Tianges: puiſſe ton prompt retour faire que cette lettre ſoit la dernière que t'écrira Ton bon ami

D'ALZAN.

P. S. Nous recevons tes Lettres, à l'inſtant. *Dès que monſieur d'Alzan attaque, il faut bien ſe rendre!* Tu railles ton ami, Des Tianges; & tu devrais le plaindre: l'aimable Adelaïde connaît mieux les droits de l'amitié.

SIXIÈME LETTRE.

Du même.

24 mai.

Ecoute, cher Des Tianges : j'ai ſurpris un ſecret, & je te le confie : la *divine* Urſule.... paſſe-moi le terme ; je ne ſais s'il eſt aſſez fort : eh bien, cette fille charmante eſt venue ce matin voir ton épouſe. Je ſuis arrivé un inſtant après. La vieille Jeanneton, à qui j'ai le bonheur de ne pas déplaire, & qui cherche à me faire tous les plaiſirs qui ſont en ſon pouvoir, la vieille Jeanneton, ta cuiſinière, me l'a dit à l'oreille, avant de m'annoncer. J'ai ſu commander à mon empreſſement ; j'ai paſſé dans ton cabinet, non pour y donner quelques heures à nos affaires, ſuivant mon uſage depuis ton

abſence, mais dans le deſſein de réfléchir un peu ſur ce que je devais dire à la fière Beauté qui me captive. Je ne trouvais rien à mon gré : je m'abandonnais aux idées les plus triſtes. —Voila donc, me diſais-je à moi-même, ce D'Alzan, à qui rien ne réſiſtait ; que le mérite trop vanté d'une figure ſéduiſante rendait ſi vain ; ce préſomptueux qui crut longtems que toutes les femmes briguaient la conquête de ſon cœur ; le voila ; il échoue... auprès d'une enfant!.... Ces réflexions, *très-morales*, commençaient ſur un ton à me mener loin, lorſque madame Des Tianges, & ſon aimable ſœur ſont venues dans ta chambre. Je n'ai pas voulu me montrer tout-d'un-coup, & bien m'en a pris, car je feſais le ſujet de la converſation. O! mon ami, cette Adelaïde

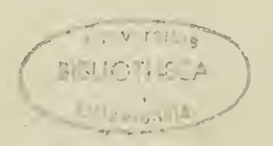
que

que je croyais ſi unie, ſi naïve, ſi bonne, comme elle eſt fine!... Elle me plaignait l'autre jour, d'un air ſi vrai, ſi touché.... Voici ce qu'elle diſait à ſa ſœur : —Les hommes n'eſtiment la conquête de notre cœur, qu'à proportion des peines qu'elle leur coûte, ma chère Urſule : quels que ſoient les ſentimens que monſieur d'Alzan t'ait inſpirés, il faut, non pas être fauſſe, mais uſer d'une ſage diſſimulation. Il a du mérite ſans doute, & je le préfère à tout autre pour toi, ma bonne amie; mais par cette raiſon même, je veux m'aſſurer que vous ferez mutuellement votre félicité : je veux avoir des preuves ſolides, que ſa tendreſſe n'eſt pas un ſentiment aveugle, un goût paſſager, qui ne ferait pas à l'épreuve du mariage; & j'ai de bonnes raiſons pour penſer de la

ſorte. Laiſſe-toi conduire, ma toute aimable, ton bonheur m'eſt auſſi cher que le mien. Je ne trouve pas étrange que monſieur d'Alzan t'ait plu; j'aurais mauvaiſe opinion de ton cœur, s'il était inſenſible au mérite qu'accompagnent les grâces & mille talens agréables, dans un homme que nous te deſtinons, qui t'aime, qui te l'a dit : mais, il eſt des caractères, qu'une eſpèce de femmes a gâtés.... il faut ſe défier de tous les amans. Le tien eſt un homme d'honneur : mais.... c'eſt un volage. Ne compte ſur lui, & n'abandonne ton cœur à la douceur d'être aimée, que lorſque je te dirai, *il en eſt tems*—. ....J'étais ſur le point de m'élancer hors du cabinet, & de venir aux genoux d'Urſule, la convaincre par la vivacité de mes tranſports, & par les ſermens les plus ſacrés, de la vérité

& de la durée de mon amour. Ah! Des Tianges! j'en jure dans le ſein de l'amitié, j'aime, j'aime pour jamais.... J'ai craint de leur déplaire, en me montrant. Ton épouſe a continué: —Tous les hommes ne ſont pas comme monſieur Des Tianges; ils n'ont pas tous ce caractère vrai, que l'on démêle au premier coup-d'œil: tous n'ont pas des mœurs auſſi pures que les ſiennes.... Non que je veuille te faire entendre.... ah! ma chère, c'eſt un bonheur ſemblable à celui que me fait goûter le plus eſtimable des hommes, que je cherche à te procurer en t'uniſſant à l'ami de mon époux: mais ne négligeons rien de ce que preſcrit la prudence humaine: je deſire autant que toi-même, & plus vivement peut-être, que ton amant ſoit digne d'un cœur tel que le tien; de ce cœur ſi tendre, ſi pur,

G 2



dont le mien me répond. A te dire vrai, je penſe que monſieur d'Alzan ſera docile aux conſeils de ſon ami; qu'il ſuivra ſes exemples; je vois dans leurs humeurs, un raport qui me fait concevoir cette eſpérance flateuſe: mais il eſt bien jeune encore, les hommes n'ont de raiſon qu'à trente ans : toi, tu ſors à peine de l'enfance.... attendons, ma bonne amie; attendons un peu : ne précipitons rien; j'aurais preſqu'autant de regret de faire le malheur de monſieur d'Alzan que le tien. —Ma tendre ſœur, repondait Urſule, je ſens toute la ſageſſe de vos conſeils, & vous ne me verrez jamais m'en écarter : je vous ai fait lire juſqu'au fond de mon cœur; daignez me ſervir de mère: le ciel, depuis longtems, nous a privées de celle qui nous chériſſait; vous avez ſeule ſenti cette perte; vous

mîtes toujours vos ſoins à la réparer pour moi : ô ma ſœur ! ma chère ſœur ! Urſule ne ceſſera jamais d'avoir pour vous toute la tendreſſe d'une fille ſoumiſe—. Elles ſe ſont embraſſées, mon cher Des Tianges; je les voyais; je me contenais à peine: durant quelques momens, elles ont formé un groupe.... O mon ami, l'art n'eſt rien : comment pourrait-il exécuter ce divin modèle ! J'allais, je crois, me montrer, mais elles ſont ſorties ; & je m'en félicite ; car je ſuis ravi qu'elles ne ſachent pas que je les ai entendues ; je veux leur laiſſer le plaiſir de ſuivre le plan qu'elles ſe ſont tracé : je leur promets un entier ſuccès !... Quelles femmes adorables ! Des Tianges !... Adelaïde !... divine Adelaïde, que vous êtes digne d'être la ſœur d'Urſule, & la femme de mon ami !

Je ſuis heureux, mon cher: tû ſens combien je dois l'être..... Au bout d'un moment, je me ſuis préſenté chez madame Des Tianges, après avoir recommandé le ſecret à la bonne Jeanneton. Adelaïde m'a reçu d'un air ouvert: ſur ſon viſage, & dans ſes manières, on voyait une candeur ſéduiſante, jointe à un air d'affection pour moi, qui m'a vivement touché. Ma charmante maîtreſſe, fidelle aux avis de ſa ſœur, était polie, & rien de plus. Pour moi, ce que je venais d'entendre, répandait ſur tout mon extérieur un air d'enjoûment, dont je n'étais pas toujours le maître de modérer la vivacité, malgré l'envie que j'en avais. J'affectais de tems-en-tems de fixer tantôt le portrait de madame Des Tianges, & tantôt celui d'Urſule, qui depuis quelques jours embellit l'apartement de ton

épouſe ; & du coin de l'œil, je lorgnais l'aimable ſœur : je remarquais alors avec ſatisfaction, que ſes beaux yeux étaient attachés ſur moi : mais, levais-je les miens, on regardait autre choſe. Adelaïde a été obligée de nous quitter un moment, pour quelques affaires ; dès que je me ſuis vu ſeul, j'ai pris cette ſituation ſoumiſe, qui plaît tant aux Belles, & la ſeule que je deſiraſſe depuis plus d'une heure : j'ai peint ma tendreſſe aux genoux de l'incomparable Urſule. J'entrevoyais ſes efforts, pour me dérober ſon trouble, à ſon extrême agitation ; malgré la rigueur dont elle s'efforçait de les armer, ſes yeux étaient tendres : elle m'ordonnait de me lever, & ne ſongeait pas à retirer ſa main, que je couvrais de baiſers : & lorſqu'elle y a penſé, elle a pris en ſe fâchant, un air ſi doux,

que j'ai mille fois renouvelé ma faute sur toutes les deux. Conçois-tu, mon ami, dans quel état délicieux je me trouvais? Sûr d'être aimé de la plus belle, de la plus vertueuſe de toutes les filles; ſûr que ſon cœur, d'intelligence avec le mien, partageait ma félicité, je ne voyais dans ſa modeſte réſiſtance, que les efforts de ſa vertu. Eh! voila ce plaiſir après lequel mon cœur ſoupirait ſans le connaître; Urſule eſt la première qui me le fait goûter. Je ſerai deſormais inſenſible à tous les autres. Aimer un objet eſtimable, en être aimé, voila le bonheur; on trouve le plaiſir juſques dans les rigueurs d'une maîtreſſe adorée.

Madame Des Tianges eſt rentrée, que j'étais encore aux genoux de ſa ſœur. Je n'ai point changé de poſture: j'ai renouvelé devant elle à

l'aimable Urſule, les ſermens que je venais de lui faire, de l'adorer toujours : j'ai preſſé la belle Adelaïde de parler en ma faveur, & de répondre de ma ſincérité. —Je le voudrais bien, m'a-t-elle dit, en me prenant les deux mains, pour m'obliger à la ſuivre dans une autre pièce ; & ſi j'en croyais mes preſſentimens, je le ferais : mais, mon cher D'Alzan, je tremble pour ma ſœur : ſon caractère eſt une douce mélancolie ; lorſque ſon cœur ſera touché, elle aimera trop : je ſouhaiterais qu'elle ne connût pas ſitôt encore cette paſſion, qui la rendra la plus à plaindre de toutes les femmes, ſi elle ne lui procure pas une félicité complette.... Là, mon cher D'Alzan, ſondez-vous bien, avant de lui dire que vous l'aimez : à la fin, elle vous croirait ; & toute votre vie, vous

auriez à vous reprocher de l'avoir trompée. Prenez encore quelque tems, assurez-vous bien de vous-même, & comptez sur mon amitié—.

On n'a pas voulu que je repliquasse, mon bon ami; on a dit qu'on avait affaire; nous sommes revenus auprès d'Ursule, & l'on m'a congédié, en me fesant ressouvenir que c'était le jour de t'écrire : mais on a ajouté, qu'on m'attendait ce soir de bonne heure.

J'obéis, mon cher : arme-toi de patience : je vais mettre sous tes yeux un Règlement, non comme celui de
(K) l'abbaye de *Thélème* (K); mais un projet sensé, qui diminuerait les dangers de la Prostitution, & qui compenserait *possible* par une utilité réelle, les abus qu'on ne pourrait éviter entièrement.

§ III.

MOYENS DE DIMINUER LES INCONVÉNIENS DE LA PROSTITUTION:

UTILITÉ QUE L'ON PEUT TIRER D'UNE MAISON PUBLIQUE BIEN ADMINISTRÉE.

ON dit qu'à Rome, les Filles publiques ſont ſous la protection de l'Etat *. Mais ſans aller chercher des exemples chez les étrangers, il eſt certain que leGouvernement français ne regarda pas autrefois cet objet comme trop vil pour fixer ſon attention (L). Nos Monarques eux-mêmes, donnèrent aux *Ribaudes* ou *filles publiques*, des Lettres de ſauve-garde ; non pas à la vérité pour fa-

* *Voyez la note* (A).

(L)

voriser ces infâmes; mais afin que la protection des loix empêchât qu'on ne commît dans leurs maisons, une partie des horreurs raportées dans les Notes de ma dernière Lettre (*). Les Magistrats & les habitans des villes de *Narbonne*, de *Toulouse*, de *Beaucaire*, d'*Avignon*, de *Troie*, &c. mettaient au rang de leurs prérogatives, la faculté d'avoir une *rue chaude* ou *maison publique de Prostitution*, dont ils étaient les Administrateurs. Un zèle mal-entendu pour la Religion, est, à ce que je pense, la seule cause du changement qui est arrivé à cet égard parmi nous. Les dévots d'un génie borné sont enthousiastes; ils suivent sans discrétion, les mouvemens de leur bile, & les prennent

(*) *Voyez* les notes (C), (D), (E), (G), (H); à la *seconde Partie*.

pour une inſpiration divine ; ils ſe ſeront fauſſement imaginés, qu'en proſcrivant la débauche, il n'y aurait plus de débauchés. Qu'eſt-il arrivé de-là ? Ils ont détruit le remède, & le mal a ſubſiſté *.

* *Voyez la note* (A).

Il m'a toujours paru qu'en remettant les choſes ſur l'ancien pied, & donnant même au nouvel Établiſſement un degré de perfection, qui en ferait réſulter de l'utilité pour l'État, on verrait diſparaître une foule de deſordres ; on éviterait les honteuſes maladies qui ravagent depuis ſi longtems le genre humain, ſurtout en Europe ; & que le panchant le plus doux & le plus noble de la nature ſerait moins avili.

Amour ! Amour ! que les tems ſont changés ! autrefois les humains t'élevaient des temples ; l'encens, les

parfums les plus doux voîlaient tes autels par les tourbillons de leurs précieuses vapeurs : aujourd'hui dans la fange, ignoré, méprisé, la *Lubricité* brutale a pris ton carquois, ton arc ; & dans tes flèches, elle a brisé toutes celles qui n'inspiraient qu'un tendre attachement. Sur ton trône, on voit la froide *Insensibilité*, que des insensés ont prise pour la *Vertu*. Quelle main, amie de l'humanité, te retirera de la fange, ô Amour ! te rendra ton temple, tes autels, chassera la *fille* des *Furies*, démasquera la fausse *Vertu*, & fera retentir tout l'univers de cette vérité consolante : *Mortels, le bonheur vous attend sur le sein de vos belles compagnes : c'est l'Amour, l'Amour seul, qui le donne !*

PROJET DE RÉGLEMENT

Pour les FILLES PUBLIQUES, *en conséquence de l'établissement de* PARTHÉNIONS (*), *sous la protection du Gouvernement.*

ARTICLE PREMIER.

Maisons.

IL serait à propos de choisir une ou plusieurs maisons, commodes & sans trop d'apparence, dans lesquelles les Filles publiques actuelles, de tout âge, seront obligées de se rendre, sous peine de punition corporelle. On sévirait par une forte amende, contre ceux qui continueraient de

Filles publiques actuelles.

(*) Παρθένιον, *conclave virginum* ou *puellarum*. Ce mot paraîtra sans doute mal appliqué; mais ceux qui conviendraient d'avantage, le Πορνοβοσκεῖον des Grecs, le *Lupanar* des Latins, le *B....* des Français, auraient pu blesser les oreilles délicates.

les loger, ſans avoir aucun égard aux raiſons qu'ils prétendraient alléguer pour ſe diſculper. Leur délateur, quel qu'il fût, ſerait recompenſé par la moitié de l'amende, qui lui ſera remiſe auſſitôt après la conviction.

II.

Entretenues. On diſtinguera des filles perdues, celles qui ſont entretenues par un ſeul homme : on croit néceſſaire de tolérer celles-ci, parce qu'autrement ce ſerait attenter à la liberté des citoyens : mais le moindre ſcandale de la part de ces filles, ſera rigoureuſement puni ſur les hommes ; à l'égard des femmes, on les fera conduire au *Parthénion*. Les filles entretenues ſeront obligées à plus de décence que les femmes ordinaires, puiſqu'elles ſeront enlevées à la première plainte qu'on portera contr'elles.

III.

III.

Dès que l'Établissement pourra fournir à cette dépense, on construira des maisons qui lui seront propres, disposées ainsi que le demandent les Articles x & xiv. On y placera tous les nouveaux sujets, dont la manière de vivre sera règlée comme on le verra dans la suite.

Nouvelles Maisons.

IV.

Il y aura, pour régir tout *Parthénion*, un *Conseil*, composé de douze Citoyens remplis de probité, qui auront été honorés de l'Échevinage dans la ville de Paris; du Capitoulat, ou de la qualité de Maire dans les autres grandes villes : ils auront audessous d'eux, pour gouverner l'intérieur de la maison, des femmes, dont la jeunesse à la vérité se sera passée dans le desordre; mais en qui

Administrateurs.

Gouvernantes.

l'on aura reconnu de la capacité, de la douceur, & qui n'auront aucun des défauts incompatibles avec la place qu'on leur fera occuper. Ces femmes recevront chaque jour de la Supérieure, les ſommes néceſſaires à l'entretien des filles, & aux réparations intérieures : elles rendront un compte exact de l'emploi.

V.

Exercice.

CHAQUE Adminiſtrateur ſera ſix ans en charge; de ſorte qu'après les ſix premières années, on en élira tous les ans deux nouveaux; & que de même chaque année les deux plus anciens ſortiront de charge. Ils rendront compte pardevant le Tribunal nommé par le Souverain, deux mois après.

Recette des deniers.

Pour éviter l'abus que les Adminiſtrateurs pourraient faire de leur

autorité, chaque Gouvernante aura une liste des sommes qu'elle aura vu mettre au Dépôt dans la journée (*), qu'aucun Administrateur ne pourra demander à voir; & la Supérieure donnera tous les soirs ces feuilles au Commis du Greffe du Tribunal devant lequel les comptes doivent se rendre; & si ce Commis prévariquait en souffrant que quelqu'un vît les feuilles, il serait sévèrement puni.

Réserve des Administrateurs.

Aucun Administrateur ne pourra entrer dans la maison pendant sa régie, soit comme Administrateur, soit comme particulier qui demande une fille, sous peine d'être deshonoré, & honteusement expulsé du Corps de l'Administration.

Leurs privilèges.

La taxe à laquelle seraient impo-

(*) *Voyez* la dernière disposition de l'article XVI.

ſés les Adminiſtrateurs, pour toute eſpèce de tributs, ſera rejettée ſur leurs concitoyens, durant le tems qu'ils exerceront leur emploi.

VI.

Sujets à recevoir. Les jeunes filles qui ſe préſenteront, lorſque l'Établiſſement ſera en pied, devront être reçues ſans informations ſur leur famille : bien loin delà, il ſera expreſſément défendu par les Adminiſtrateurs, aux Gouvernantes de s'en inſtruire, & aux filles de le confier même à leurs compagnes : mais on ſera extrêmement ſcrupuleux ſur l'examen de leur ſanté. Telle que ſoit la maladie dont elles ſeraient attaquées, ce ne ſera pas une raiſon pour les refuſer ; on les fera traiter, & guérir ; & ſi la maladie était incurable, elles ſeront miſes au rang des *Surannées*, dont le ſort eſt

Secret.

règlé par l'article XLI : on n'en recevra pas audeſſus de *vingt-cinq ans*.

VII.

Azile du Parthénion.

Le *Parthénion* ſera un azile inviolable : les parens ne pourront en retirer leur fille malgré elle : ils ne pourront même lui parler, ſi elle le refuſe : & dans le cas où ils s'introduiraient dans la maiſon, ſous le prétexte de la demander comme une fille, on les fera ſortir dès qu'elle les aura reconnus.

VIII.

Fautes.

Les Gouvernantes ne pourront infliger aucun châtiment : elles n'auront que le droit de faire leur raport : elles ne pourront pas même employer la réprimande trop forte : elles exhorteront ſeulement à mieux faire. Lorſqu'une fille aura cauſé quelque deſordre, ou com-

mis une ſaute grâve, on la fera venir dans une ſalle voiſine de celle où s'aſſemblent les Adminiſtrateurs, que les Gouvernantes auront inſtruits auparavant, ne devant point du tout paraître avec elle, & l'accuſer en face : alors le Conſeil de l'Adminiſtration entrera dans la pièce où l'on aura laiſſé la coupable ſeule ; on l'entendra dans ſes défenſes ; & pour peu qu'elle rende le fait douteux, on la renverra comme ſi elle s'était entièrement juſtifiée, après lui avoir donné des avis & fait des remontrances. Si la fille eſt abſolument fautive, on montrera toujours une grande diſpoſition à la clémence ; une première & une ſeconde fois, l'on ſe contentera d'annoncer le châtiment, & l'on ne punira que les ſujets abſolument rebelles (*).

(*) Il ferait à craindre qu'une ſi grande in-

IX.

Si quelque fille se rendait coupable d'un grand crime, comme de détruire le fruit qu'elle porterait dans son sein, elle sera renfermée durant une année entiere dans une prison, & mise au pain & à l'eau. Si un homme avait conseillé l'avortement, il sera puni suivant les loix ordinaires. *Crimes.*

X.

Les maisons à construire, seront situées dans des quartiers peu habités : elles auront une Cour & deux Jardins : il n'y aura sur la Cour, d'autres croisées que celles des Gouvernantes & des *enfans de la maison*, dont il sera parlé dans l'article XXXVIII. Tout le monde indistinctement en- *Situation des* Parthénions.

dulgence ne dégénérât en abus, si le *Règlement* n'y pourvoyait dans la suite.

trera dans la cour. Il y aura deux ſentinelles à la porte du premier Jardin, qui en interdiront l'entrée aux femmes & aux enfans : tous les hommes indifféremment & de toutes les conditions ſeront admis dans ce Jardin : il s'y trouvera différentes entrées, maſquées par des arbres, des boſquets & des treillages, afin qu'on puiſſe ſe gliſſer ſans être remarqué, aux endroits où ſe trouveront des

Bureaux. Bureaux ſemblables à ceux de nos Spectacles; l'on y donnera le prix fixé par le Tarif, en recevant un Billet, qui déſignera le Corridor, & le côté de Corridor, dans lequel l'homme qui l'a reçu pourra choiſir; ce qui ſera marqué par le n.° du Corridor, ſuivi des chifres *1* ou *2*, comme on le verra, article XVII. Les croiſées des filles donneront ſur les Jardins, mais elles ſeront toujours garnies de ſto-

res, ſur le premier jardin, de ſortes qu'elles puiſſent voir ſans être vues. A côté de la porte de ce Jardin, il y en aura une autre fort petite, toujours ouverte, & placée de manière qu'on y parvienne ſecrètement; elle ſera gardée en dedans par une Gouvernante, laquelle n'en permettra l'abord qu'aux femmes. C'eſt par-là qu'entreront les filles qui voudront ſe rendre au *Parthénion* : on les recevra, à telle heure qu'elles ſe préſenteront, ſoit de nuit ou de jour. Le ſecond Jardin ſera uniquement à l'uſage des filles & des Gouvernantes: le public, & même les enfans nés dans la maiſon, & deſtinés à l'ouvrage, n'y pénètreront jamais.

Entrée des filles.

XI.

Il ſera permis de ſe préſenter maſqué juſqu'à la porte du Bureau,

Manière de ſe préſenter aux Bureaux.

où l'on ſera obligé de ſe démaſquer ; pour ſe laiſſer voir à la Gouvernante qui délivre les Billets ſeulement. L'on pourra de même aller maſqué, juſqu'à l'entrée du Corridor que l'on aura choiſi, & l'on ſera obligé de laiſſer ſon maſque à la Gouvernante qui en ouvre la porte, ainſi que le Billet.

XII.

Choix de l'homme. AUSSITÔT qu'un homme ſera dans le Corridor deſigné par ſon Billet, une Gouvernante le conduira dans un cabinet obſcur ; elle lèvera une petite couliſſe, l'homme examinera par cette ouverture toutes les jeunes filles du premier ou du ſecond côté du Corridor, raſſemblées dans la ſalle commune qui leur eſt propre : il fera connaître à la Gouvernante celle qu'il choiſit ; & cette femme après avoir conduit l'homme à la

chambre de la jeune fille, ira chercher celle-ci.

XIII.

Lorsqu'une fille sera choisie, & que la Gouvernante l'aura conduite à la chambre qu'elle a coutume d'occuper, la fille, avant d'entrer, jouira du même privilége que l'homme qui l'a demandée ; c'est-à-dire, qu'elle l'examinera, en ouvrant un petit guichet, qui sera à la porte de chaque chambre ; & si elle refuse d'entrer, il sera obligé de faire un autre choix, sans que la fille soit tenue de dire la cause de sa répugnance : mais elle ne rentrera pas sur le champ dans la salle commune, afin de dérober à ses compagnes, la connaissance de son refus. *Choix de la fille.*

Un homme que la vieillesse ou sa laideur feraient toujours refuser, don- *Comment parer aux refus.*

nera à la Gouvernante un nombre, à ſon choix, dans celui des filles de la ſalle; par exemple, s'il y a *cent filles*, il donnera un nombre quelconque, depuis *un* juſqu'à *cent* : la Gouvernante ira enſuite dans la ſalle; elle demandera à chaque fille le nombre qu'elle choiſit; & celle qui rencontrera le nombre que l'homme a donné par écrit, & que la Gouvernante fera voir auſſitôt, ira le trouver.

XIV.

Corps-de-garde.

A CÔTÉ du Bureau, ſera le Corps-de-garde, mais qui n'aura pas vue ſur ceux qui prendront des Billets. Son emploi, ſera de maintenir le bon ordre dans les dehors de la maiſon; de fournir de ſentinelles les différens poſtes, & de donner main-forte aux Gouvernantes dans le beſoin. Pour cet effet, il y aura dans ce Corps-

de-garde une ſonnette, dont les cordons répondront à tous les Bureaux; afin qu'au moindre bruit, qui ſurviendrait, la Gouvernante puiſſe avertir les Gardes : on fera châtier ſévèrement, & conformément aux anciennes Ordonnances, tous ceux qui voudraient troubler la tranquillité qui doit règner dans la maiſon, ſans aucun égard pour le rang ou la dignité, qui ſeront regardés comme nuls dans ces endroits.

XV.

Entrer ſans armes. (L)

On remettra à la Gouvernante ſa canne, ſon épée (L), ou ſon maſque ; les Bureaux ſeront fournis d'une quantité ſuffiſante de petites armoires, dont toutes les caſes auront un chifre, & l'on donnera aux hommes ce même chifre ſur un morceau d'ivoire, pour reprendre en ſortant ce qu'ils auront laiſſé.

XVI.

Billets. Il y aura différens Billets, suivant le degré de jeunesse & de beauté. Les filles seront logées dans des Corridors, selon l'ordre suivant :

Le premier Corridor, divisé, ainsi que tous les autres, en deux classes, sera occupé par les plus âgées : cet âge n'excèdera pas *trente-six ans :* celles de *vingt-cinq* à *trente* occuperont le second ; au troisième seront les filles de *vingt* à *vingt-cinq :* on trouvera dans le quatrième, les filles de *dix-huit* à *vingt :* au cinquième, celles de *seize* à *dix-huit :* le petit nombre de filles qui pourraient se trouver de *quatorze* à *seize ans*, auxquelles un tempérament formé de bonne heure permettrait de recevoir des hommes, occupera le sixième Corridor. Les jeunes filles, audessous

de cette âge, venues d'elles-memes, ou livrées par leurs parens, & qui n'auront pas été déflorées, feront élevées avec foin aux dépens de la maifon, par des femmes honnêtes, & ne feront mifes au rang des fujets du *Parthénion*, à l'âge requis, que de leur choix. Si elles demandent au contraire un métier, on le leur enfeignera, & enfuite on les établira comme les enfans de la maifon, conformément à ce que prefcrira l'Article XXXVIII.

XVII.

LES filles diftinguées par une plus grande beauté, occuperont la droite du Corridor, marquée du chifre 1: la gauche fera defignée par le chiffre 2. *Tarif.*

Le Tarif des Billets fera au guichet de chaque Bureau : on y lira les différens prix,

SAVOIR;

Les Filles choisies entre les *Surannées*; dont il sera parlé dans l'article XXXIII, qui seront de *quarante* à *quarante-cinq ans*, six sous, ci............ 0 liv. 6 s.

Celles de *trente-six* à *quarante*, douze sous, ci... 0 12

Le premier Corridor :

N.° 2.	dix-huit sous, ci...	0	18
N.° 1.	une liv. quatre s. ci	1	4

Le second Corridor :

N.° 2.	une liv. seize sous, ci	1	16
N.° 1.	deux liv. huit sous, ci	2	8

Le troisième :

N.° 2.	trois livres, ci.....	3	
N.° 1.	trois livres douze, ci	3	12

Le quatrième :

N.° 2.	quatre livres seize, ci	4	16
N.° 1.	six livres, ci.......	6	

Le cinquième :

N.° 2.	douze livres, ci...	12	
N.° 1.	vingt-quatre liv. ci	24	

Le sixième :

quatre-vingts-seize livres, ci 96 livres.

Ce

Ce fera-là le revenu de la maifon. Les Gouvernantes tiendront tour-à-tour les Bureaux; chaque particulier, en recevant fon Billet, montrera l'argent qu'il donne : la boîte où il le placera, fera conftruite & grillée de manière, qu'on ne puiffe le reprendre; la Gouvernante feule pourra, au moyen d'une baguette attachée à la boîte, & dont un des bouts paffera dans la loge, le faire gliffer par l'ouverture d'un cofre, dont les Adminiftrateurs auront la clef; & les Gouvernantes écriront fur le champ la mife fur une feuille, qui leur fera envoyée tous les matins par le Commis du Greffe dont il eft parlé dans l'Article v, & qu'elles renverront le foir.

Coffret pour la Recette.

XVIII.

Si un particulier, après avoir vu une fille, témoigne l'aimer, & qu'il

Amende en tiré.

consente de payer chaque jour le prix du Billet, cette fille sera dispensée de se trouver dans la salle commune, & personne ne pourra la demander. Dans le cas où la fille serait du sixième Corridor, l'amant en titre, au lieu de la taxe, ne donnera par jour que *douze livres ; six livres* pour celle qui serait du cinquième, jusqu'à ce que son âge aporte une diminution. Tous les autres Corridors, suivront la règle générale.

Logement des Entretenues. Les Filles *entretenues* seront logées dans un corps-de-logis séparé ; leurs chambres seront disposées de manière, que la communication de l'une à l'autre, & avec le reste de la maison, ne se fasse que de l'aveu des Gouvernantes introductrices préposées, qui seules auront les clefs. Les Entrete-

nutes pourront ſe voir entr'elles ; ces filles auront même la liberté de paſſer avec le reſte de leurs compagnes non-entretenues tout le tems où celles-ci ne ſeront pas à la ſalle commune.

Il y aura une Entrée différente pour les amans en titre, leſquels ſeront toujours introduits par deux Gouvernantes. *Entrée des Amans titre.*

Chaque homme qui choiſira une maitreſſe, après s'être aſſuré du conſentement de la fille, ſera conduit avec elle chez la Grande-Gouvernante : on écrira devant lui ſur un Livret, l'âge de la fille & ſon nom *parthénien* ſeulement, avec le N.° de l'apartement qu'elle doit occuper : l'amant en titre recevra, ſur un morceau d'ivoire, ce même nom, avec le N.° : le Livret, ſigné de l'homme & de la Supérieure, ſera remis aux *Choix d'une Maitreſſe,*

Gouvernantes introductrices, & déposé par elles dans une armoire, sous son N.° : ce Livret ne pourra être vu, même des Administrateurs, qu'à la requisition de l'amant en titre.

Défaut de paiement. Un homme qui manquera de payer & de se montrer durant huit jours, perdra sa maitresse.

Absence. En cas d'absence, on avertira la Supérieure, & l'on déposera entre ses mains, soit en argent, soit en assurances, la somme convenable.

XIX.

Mariages prohibés, Un fils-de-famille, épris d'une passion violente pour une fille dont il aurait été le premier & le seul favorisé, ne pourra l'obtenir pour femme, tant qu'il sera sous l'autorité de ses parens, ou d'un tuteur : il ne pourra même faire les sommations respectueuses que la Loi permet après

la grande majorité de trente ans : mais *ou permis.*
un homme maître de lui ſera écouté, ſi l'on voit que ce mariage ne lui porte pas trop de préjudice ; ce que le Conſeil de l'Adminiſtration examinera ſcrupuleuſement. On ſera fort attentif ſur les mœurs & la capacité des gens de baſſe-extraction que les *Sujets* (*) de la maiſon conſentiraient d'épouſer.

(*) Il y a une grande différence entre les *ſujets* & les *enfans* de la maiſon : les premiers ont une tache inéfaçable ; les ſeconds peuvent avoir toutes les qualités & toutes les vertus : on ſait trop que la naiſſance la plus infâme ne les exclut pas plus que la plus illuſtre ne les donne. Ces difficultés ne ſeront conſéquemment point pour les filles nées dans le *Parthénion*, & deſtinées au mariage, de la manière règlée dans l'article XXXVIII.

XX.

Groſſeſſe des filles non entretenues.

Les filles, à la première aparence de groſſeſſe, occuperont une portion de la maiſon deſtinée pour celles qui ſe trouveront en cet état: elles y ſeront traitées avec des ſoins particuliers. Après l'accouchement de celles qui n'auront point d'amant en titre, les enfans ſeront mis en nourrice : mais leurs mères prendront toutes les précautions qu'elles jugeront les plus efficaces pour les reconnaître à leur retour dans la maiſon ; & on leur accordera la ſatisfaction de les voir une fois la ſemaine.

XXI.

Filles enceintes entretenues.

Lorsqu'une fille entretenue ſera dans le cas de l'Article précédent, ſi le père de l'enfant qu'elle porte, veut prendre ſoin, à ſes frais, de ſa maîtreſſe, il lui ſera permis de le

faire : il choiſira pour lors telle perſonne qu'il voudra pour l'accouchement, ou prendra celles qui ſont au ſervice de la maiſon : il pourra faire emporter l'enfant, ou le faire nourrir par la mère; le faire élever ſecrettement, ou ſous le nom de ſon fils ou de ſa fille; & dans aucun cas, il ne ſera obligé d'inſtruire qui que ce ſoit de ſon ſort. Il lui ſera libre de l'inſtituer héritier de ſa fortune, dans le cas où cet homme mourrait ſans enfans légitimes ou ſerait d'un état à ne pouvoir contracter mariage : il pourrait auſſi le laiſſer aux ſoins de la maiſon, pour y être élevé, & lui imprimer une marque en lieu qui ne ſoit point aparent, & qui ne puiſſe incommoder l'enfant : on fera mention de cette marque, ou de toute autre précaution priſe par le père, ſur le *batiſtaire*, & la maiſon s'obli-

gera de rendre cet enfant à ſon père à la première requiſition, ſans aucuns frais.

XXII.

Salles communes.

TOUTES les filles d'un Corridor ſeront raſſemblées dans deux ſalles, marquées ſur la porte des n.^os *1* ou *2*, *huit* heures par jour : ſavoir, depuis *onze heures* du matin juſqu'à *une heure* après midi ; depuis *quatre heures* juſqu'à *ſept ;* depuis *huit heures & demie*, juſqu'à *onze & demie*, qui ſera l'heure du ſouper. Elles y ſeront aſſiſes, tranquilles, occupées de la lecture, ou du travail, à leur choix : chaque place ſera marquée par une fleur différente, qui donnera ſon nom à la fille qui l'occupera : ainſi,

Noms des filles.

celles dont les places ſeront deſignées par une *roſe*, une *amaranthe*, du *muguet*, des *narciſſes*, &c. ſe nommeront *Roſe*, *Amaranthe*, *Mu-*

guette, *Narciſſe.* Chaque fille aura toujours la même place. Dans les intervalles de ces heures, & des autres exercices, & tout le tems qui précédera *neuf heures* du matin, elles pourront aller prendre l'air dans le ſecond jardin. On excepte de cette règle, comme de toutes les autres *qui ne ſont que de diſcipline*, celles qui auraient un amant en titre, auquel elles pourront donner tout leur tems, aux conditions des Articles XVIII & XXIV.

XXIII.

IL y aura des heures règlées pour la toilette & pour les repas : on ſe levera à *neuf heures* au plus tard : le déjeûner ſuivra immédiatement : on pourra s'occuper de la parure juſqu'à *onze* ; ou ſi la toilette eſt plus tôt achevée, diſpoſer de ce reſte de tems *Exercices & repas.*

à ſa fantaiſie; comme à ſe viſiter les unes les autres, à ſe promener &c. On dînera à *une heure* : depuis *deux heures*, juſqu'à *quatre*, la muſique & la danſe; à *ſept heures*, une collation; une leçon d'inſtrumens juſqu'à *huit heures & demie*. Toutes les filles ſeront au lit à *une heure* après minuit, ſans que rien puiſſe diſpenſer de cette règle. Les autres heures de la journée s'emploieront comme le preſcrit le précédent Article.

Nuits. Les nuits ſeront miſes au double de la taxe, dans les cinq premiers Corridors: il n'y en aura point dans le ſixième, ſi ce n'eſt pour les amans en titre.

Encouragemens. On n'infligera aucune peine à celles qui ſe ſeront tenues dans leurs chambres à l'heure des leçons, & elles ne ſeront pas même repriſes, ſi leurs ab-

ſences ſont rares. Dans le cas contraire, les Gouvernantes leur remontreront avec douceur le tort qu'elles ſe font : ſi cela était inutile, elles avertiraient le Conſeil d'Adminiſtration. Les punitions que pourront alors faire ſubir les Adminiſtrateurs, ſeront remiſes à leur prudence, & conformes à l'eſprit de douceur recommandé par l'Article VIII : mais on ſent bien que dans un Établiſſement d'où les châtimens ſont preſque bannis, il faut les remplacer par un autre reſſort : ce ſeront les diſtinctions, & des recompenſes flateuſes, qui ne coûteront rien à la maiſon, pour celles qui feront des progrès plus marqués dans les arts qu'on leur enſeignera ; c'eſt à quoi tendra efficacement la diſpoſition de l'Article XL. Le plus ſûr moyen d'empêcher que les filles ne ſoient réfrac-

taires à celles du préſent Article, ce ſera de leur faire un amuſement de tous leurs Exercices, plus tôt qu'une occupation ſérieuſe, & l'on réuſſira d'autant mieux, qu'il eſt peu de femmes inſenſibles au plaiſir de ſe donner une grâce de plus, ou de déveloper d'avantage celles qu'elles ont déja.

XXIV.

Privilèges des Amans en titre.

Un amant qui voudra donner un maître particulier à celle qu'il aime, ou qui lui-même pourrait enſeigner à ſa maîtreſſe la muſique, la danſe, &c. l'exemptera pour toujours de paraître aux leçons de la maiſon. Il pourra de même la diſpenſer d'aller au Réfectoire commun de chaque Corridor, en fourniſſant à la dépenſe de ſa table; & dans ce cas, manger avec elle, & y paſſer tout le tems qu'il jugera à propos; comme auſſi, de la

faire reſter dans ſa chambre durant ſa groſſeſſe, ſans autres conditions que ce qui eſt preſcrit par l'Article XVIII & par celui-ci.

X X V.

Emploi du temps à la ſalle commune.

AUX heures que les filles paſſeront dans la ſalle commune, on leur donnera des livres inſtructifs & amuſans; on fournira à celles qui voudront s'occuper à l'ouvrage, tout ce qui leur ſera néceſſaire; mais il n'y aura ni dés, ni cartes, ni aucune autre eſpèce de jeu dans la ſalle commune.

X X V I.

Combien une fille peut être demandée.

LA même fille ne pourra jamais être choiſie par différens hommes en un même jour; mais ſi le même homme la redemandait, on permettra à la fille de l'aller trouver. On n'admettra avant *neuf heures* du matin, que les hommes déja connus

des filles, & qui les deſigneront par leur nom.

XXVII.

Combien une Surannée.

On exceptera du précédent article, les filles des trois premières Claſſes, qui n'étant preſque plus dans le cas d'avoir d'enfans, paraîtront chaque jour autant de fois qu'elles le jugeront à propos; l'âge, l'expérience, & le feu des paſſions qui eſt amorti chez elles, feſant préſumer qu'elles n'en abuſeront point.

XXVIII.

Infidélités.

Si une fille, aimée * d'un homme, feignait de répondre à ſa tendreſſe, pour l'engager à l'épouſer, ou ſeulement lui perſuader qu'il l'a rendue mère, & qu'elle le trompât, en en recevant un autre; comme elle ne pourrait le faire qu'au ſu de deux Gouvernantes au moins, celles qui

* entretenue.

l'auraient favorisées seront punies grièvement*, & la fille, séparée de la compagnie des autres, condamnée à un travail rude & continuel pour le reste de ses jours : celui qu'elle aura voulu tromper, pourra seul la retirer de ce triste état.

* de mort.

XXIX.

Table, & autres arrangemens.

La table sera servie sans profusion, mais avec une sorte de délicatesse : les habits seront de bon goût (M), & chaque fille se mettra de la manière qui lui plaira & qui lui siéra davantage. Un amant qui voudra donner à sa maîtresse des habits de son choix & à ses dépens, le pourra faire, & les autres présens qu'il jugera à propos ; lesquels apartiendront en propre à la fille, sans que le *Parthénion* puisse prétendre autre chose que le prix ordinaire, qui sera tou- (M)

jours donné d'avance : mais en cas de mort de la fille, ſans enfant, la maiſon s'emparerait de tout ce qui lui aurait apartenu.

Soins. Les Gouvernantes auront pour les filles des égards, des attentions, des complaiſances, & ne les laiſſeront preſque jamais apercevoir de l'autorité qu'elles ont ſur elles. Les lits, le linge, & tout ce qui ſera à leur uſage ſera bien choiſi, propre, bien fait & commode. Les Gouvernantes diſtribueront & reprendront le linge tous les deux jours. On aura ſoin que chaque fille, aidée d'une des *Viſiteuſes*, dont il ſera parlé dans l'Article XXXIV, faſſe ſon lit dès qu'elle ſera levée.

Lits & Linge.

Ce que renferme cet Article, ſera obſervé pour toutes les claſſes des filles indifféremment & ſans exception.

XXX.

XXX.

Dépense des Habits.

Il n'y aura point d'uniformité dans les habits; chacune des filles sera mise comme le prescrit le précédent Article: mais, pour éviter les dépenses trop considérables, on fixera la somme que chaque fille emploiera à son habillement: elle sera libre d'en disposer à sa volonté, soit qu'elle veuille s'en faire faire un seul habit qui soit plus magnifique, ou plusieurs, qui seront moindres. Cependant les Gouvernantes, afin que les filles soient toujours de la plus grande propreté, veilleront à ce qu'elles aient un nombre de deshabillés suffisant. A mesure que les filles quitteront leurs habits, ils seront employés à vêtir celles des enfans nés dans la maison qui sont destinées soit au mariage, soit à la condition de leurs mères, soit à devenir ouvrières, &

ces habits seront refaits à leur usage ; observant de donner les plus magnifiques à celles des deux premières classes.

XXXI.

Bains. Il y aura des bains tièdes & froids dans la maison, & chaque fille les prendra de deux jours l'un durant toute l'année : savoir, en *été*, les tièdes & les froids ; en *hiver*, les tièdes seulement : les ouvrières mêmes y seront sujettes une fois par semaine en *hiver*, & plus souvent durant l'*été* (*).

(*) Il serait à souhaiter que cet usage pût se pratiquer dans les hôpitaux, sur-tout dans ceux qui sont faits pour les enfans, comme la *Pitié*, la *Correction* de *Bicêtre*, les *Enfans Bleus*, *Rouges*, &c. le bain, dans ces maisons, préviendrait les maladies de la peau qui y sont si communes, & qui, si elles ne

XXXII.

Il sera défendu à toutes les filles d'avoir jamais aucunes odeurs; de mettre du blanc ou du rouge; de se servir de pommades pour adoucir la peau, étant reconnu que tout cela ne donne qu'un éclat factice, & détruit la beauté naturelle. On excepte toujours de cette règle, celles qui *Fard.*

---

font pas périr les enfans, les tourmentent, retardent ou empêchent leur accroissement, apauvrissent leur tempérament, &c. Quant au *Parthénion*, les bains tièdes sont absolument nécessaires à des filles qui prendront peu d'exercice; il leur en tiendra lieu, en favorisant en elles une transpiration convenable: il maintiendra dans une grande propreté les *filles* & les *ouvrières*; son usage fréquent diminuera l'odeur desagréable qui se fait sentir dans tous les endroits où plusieurs personnes sont obligées d'être continuellement ensemble.

auront un amant, dont elles doivent avoir la liberté de ſuivre le goût : mais elles ne ſeront pas diſpenſées de la loi du bain : & la Gouvernante s'aſſurera qu'au moins elles le prennent chez elles.

XXXIII.

Surannées. Les ſommes que chaque jour les filles procureront au *Parthénion*, les dépenſes journalières & néceſſaires prélevées, ſeront miſes en réſerve, pour former le fond des dots des filles nées dans la maiſon ou qu'on y aura reçues trop jeunes, & pour l'entretien des *Surannées*, des édifices, &c. On choiſira parmi les Sujets parvenus à l'âge de *trente-ſix ans* & audelà, un certain nombre de filles, qui auront encore quelque beauté, pour en former les deux premières claſſes, qui ne ſeront qu'à *ſix* & à

douze sous ; afin que tous les ordres de l'État trouvent au *Parthénion* des filles à un taux proportionné à leurs moyens, & ne s'adressent jamais à ces malheureuses, qui n'ayant point de retraite fixe *, peuvent braver les Loix, & violer impunément les règles d'une police exacte : mais pour que les filles *Surannées* se portent avec moins de répugnance à recevoir ceux qui sont assis au dernier degré, on observera trois choses : la première, de faire prendre le bain tiède en entrant, à ces hommes, dans un endroit où ils seront commodément ; la seconde, qu'ils ne restent avec la fille qu'une demi-heure ; la troisième, que ceux qui se présenteront pris de vin, soient gardés dans la maison jusqu'à ce que leur ivresse soit dissipée : alors on leur accordera ce qu'ils demanderont, soit une fille,

* XII Classe de la note (A).

ſoit leur ſortie ; & dans ce dernier cas même, on ne rendra point le prix du Billet.

XXXIV.

MALADIES VÉNÉRIENNES.

Viſiteuſes. On aura la plus grande attention à préſerver les filles de l'horrible maladie qui rend cet Établiſſement ſi deſirable : on choiſira parmi les filles dans qui l'âge & le goût des plaiſirs diſparaiſſent, celles qui auront toujours le mieux rempli leurs devoirs, & qui ſeront les plus intelligentes, pour viſiter les hommes qui ſe préſenteront. Elles ne leur permettront l'entrée du Corridor que deſignera leur Billet, qu'après qu'elles ſe ſeront aſſurées qu'ils jouiſſent d'une ſanté parfaite. Elles viſiteront de même chaque jour les filles, à leur lever ; ce ſera là comme le noviciat des Gouvernantes : celles qui ſe ſe-

ront acquittées de cet emploi à la ſatisfaction du Collége des Gouvernantes, ſeront élues par elles, à meſure qu'il ſe trouvera des places qui i vaqueront.

XXXV.

Grande Gouvernante, ou Supérieure.

CHAQUE année l'Adminiſtration nommera une Grande-Gouvernante, & ce ſera toujours celle des Gouvernantes qui ſe ſera diſtinguée par plus d'attention & de prudence. Elle n'aura d'autre fonction que de veiller à ce que chacune des Gouvernantes ſoit exacte à ſon poſte : elle recevra l'argent pour la dépenſe ; ſera préſente à l'ouverture des Coffrets de Recette, à la remiſe des Feuilles par chaque Gouvernante Receveuſe : mais le plus important de ſes devoirs ſera d'avoir continuellement l'œil ſur la manière dont les *Viſiteuſes* s'acquitteront de leur emploi, & au ſoin que

l'on prendra des filles qui ſeront groſſes, ou dans le cas de l'Art. XXXVII.

XXXVI.

Amende.

Les hommes qui ſeront atteints du mal dont il eſt parlé dans l'Article XXXIV, & qui auront eu l'imprudence de ſe préſenter, ſeront obligés de payer une amende; & dans le cas où le coupable manquerait d'argent, on l'obligera à en donner l'équivalent en bijoux ou effets, qu'il viendra reprendre en aportant la ſomme: ſi le mal était pourtant encore aſſez peu déclaré, pour qu'on eût lieu de préſumer que le malade eſt dans la bonne foi, l'amende ſera légère, comme, par exemple, du double de la taxe du Billet.

XXXVII.

Traitement des Filles.

Si, malgré toutes ces précautions, une fille ſe trouvait incommodée,

on ſa ſéqueſtrera dès les premières indices, & elle ne ſortira de l'Infirmerie qu'après une guériſon entière & parfaite : les filles étant viſitées chaque jour exactement, par celles qui feront le noviciat du Gouvernement, rien ne ſera plus aiſé que de connaître leur état ; on les examinera de même lorſqu'elles ſortiront du bain. A la plus légère indiſpoſition qu'elles éprouveront, on ſera attentif à en démêler le genre : mais l'on n'adminiſtrera aucun remède, que de l'avis du Chirurgien habile que l'on aura attaché à la maiſon. Ce Praticien expérimenté ne s'acquittera pas de ſon devoir à la hâte, comme ceux des Hôpitaux ; ſes peines ſeront recompenſées par des honoraires convenables, & par des diſtinctions dignes d'un homme utile à l'État. L'entrée de toute autre partie

de la maiſon que l'Infirmerie, hors les cas d'une néceſſité urgente & imprévue, lui ſera interdite de la même manière qu'aux Adminiſtrateurs.

XXXVIII.

SORT DES ENFANS NÉS DANS LA MAISON.

GARSONS. POUR que l'État tire de l'Établiſſement des *Parthénions*, l'utilité annoncée, on obſervera 1.nt d'empêcher les filles autant qu'il ſera poſſible, de prendre des précautions contre la groſſeſſe : 2.nt On favoriſera la population de la maiſon de toutes manières, ſurtout en maintenant l'honnêteté, &, j'oſe le dire, la pudeur même, au ſein de l'incontinence & de l'impudicité : 3.nt L'on prendra un ſoin infini des enfans, depuis le moment de leur naiſſance, juſqu'à l'âge, où l'on en déchargera la mai-

ſon : 4.[nt] Tous ceux qui ne ſeront pas reconnus par leurs pères, ſeront réputés enfans de l'État, & comme tels, deſtinés à le ſervir; c'eſt-à-dire, ceux qui ſeront d'une conſtitution propre à le faire : 5.[nt] On fera un premier choix à *huit ans*, de tous les garſons : on deſtinera ceux qui ſeront bien faits, à former un Corps de troupes qu'on exercera dès l'enfance, & qui, joints aux *Enfans-trouvés* répandus dans tous les Hôpitaux du Royaume, pourraient remplacer les Milices des payſans : 6.[nt] On aprendra à ces jeunes Soldats, à lire, à écrire, l'Arithmétique, la Géométrie, les Fortifications, & le ſervice de l'Artillerie : il y aura, à la tête de leur éducation, des Maîtres, pris dans les Académies Royales ; ces Corps reſpectables ont toujours des Membres, zèlés pour le bien public,

qui ſe conſacreront volontiers à ce travail, ſans autre motif que l'honneur dont ils ſe couvriront. 7.nt Les *Parthéniens* ſerviront *ſix ans*, (depuis *ſeize* juſqu'à *vingt-deux*) dans le Corps des *Milices* : à *ving-deux ans*, on fera un ſecond choix de tous les ſujets méritans, qui formeront un Régiment des Grenadiers royaux, lequel, par la ſuite, ne ſerait compoſé que de *Parthéniens* : ils y reſteront juſqu'à *vingt-huit ans* : on fera pour lors une troiſième promotion de ceux qui ſe ſeront diſtingués par leurs mœurs, leur intelligence & leur bravoure, & l'on en formerait un Corps, nommé la *Compagnie de mérite* (*) :

(*) Il eſt dans la nature, que l'homme qui ne tient à rien, comme le bâtard, ſoit plus propre qu'un autre à ſervir l'État; qu'il ſoit ſur-tout plus dévoué à ſon maître : car

après avoir encore éprouvé leur capacité, par ſix nouvelles années de ſervice, les ſujets qu'on tirera de cette Compagnie, ſeroient diſtribués dans tous les Régimens, pour y donner des leçons de l'Art Militaire aux Soldats: les plus beaux hommes d'entr'eux pourraient avoir une deſtination beaucoup plus noble encore, & remplacer auprès de la Perſonne Sacrée du Monarque, les Gardes Étrangères; ceux qui ſeraient parvenus juſques-là, auraient la faculté de ſe marier, après en avoir obtenu la permiſſion de leur Commandant: 8.nt

il réunira pour lui ce que les autres hommes partagent entre leurs pères, leur famille & l'État. Il n'y aura donc aucun poſte dont ces braves gens ne ſoient dignes; aucune entrepriſe qu'on ne puiſſe leur confier; leur fidélité ſera inébranlable, & leur courage au-deſſus de tout.

Comme ce ne ſerait que le très-petit-nombre, qui obtiendrait ce poſte honorable, la qualité de *Maître en l'Art militaire*, & même l'entrée dans la *Compagnie de mérite*, les autres *Grenadiers Royaux*, devenus vétérans, ſeront recompenſés ſuivant leur capacité; en quittant le Régiment, ils pourraient ſe marier, & on leur diſtribuerait pour vivre & élever leur famille, les différens poſtes du Royaume qui ne doivent s'exercer que par d'anciens Soldats; on en composerait les Gardes pour la ſureté de la ville de *Paris*, les Maréchauſſées, &c. Ceux que leur peu d'intelligence, ou quelque faute, aurait retenus dans le Corps des *Milices*, y reſteront tant qu'ils ſeront en état de ſervir; ou, s'ils le demandent, ils pourraient être incorporés dans différens Corps, & dans les Régimens des provinces.

Quant aux garſons qui ſeront valétudinaires, malfaits, ou de trop petite ſtature, on leur donnera des métiers proportionnés à leurs forces; doux & faciles à ceux de la première & de la ſeconde eſpèce; ils deviendront les Tailleurs, les Cordonniers, les Tiſſerans en ſoies & en toiles pour l'uſage du *Parthénion*, qui vendra à ſon profit ce qu'ils fourniront au-delà; les plus robuſtes ſeront mis aux ouvrages de force, comme le jardinage & autres travaux néceſſaires dans l'intérieur : mais on laiſſerait prendre l'eſſor à ceux qui auraient du génie; l'on favoriſerait leurs diſpoſitions, & leur progrès règleraient leur ſort.

FILLES.

On ferait pareillement un choix des filles, à l'âge de dix ans: 1.^{nt} On mettrait à part toutes celles qui ſe-

raient mal conſtituées, ou laides; on leur enſeignerait des métiers; leurs ouvrages ſeraient pour la maiſon, qui les entretiendrait de tout ce qui leur ſerait néceſſaire. Celles qui n'auraient d'autres défauts que la laideur, mais qui ſeraient d'un tempérament ſain, deviendraient les ouvrières en robes & en modes qu'emploieraient les filles: elles aprendraient à coîfer, & tout ce qui eſt néceſſaire à la parure: on aurait ſoin qu'elles fuſſent inſtruites par les Maîtreſſes les plus habiles; & que la manière la plus ſéyante, le meilleur goût & la nouveauté ſe réunîſſent dans leurs ouvrages. Aucuns étrangers, tant hommes que femmes, ne feront employés au ſervice du *Parthénion*, dès qu'une fois il aura des enfans en état.

2.nt Les jeunes filles nées dans la maiſon, qui auront de la figure, ſeront

ront d'abord inſtruites avec ſoin : on leur enſeignera différens arts, tels que le *deſſin*, la *peinture*, la *danſe*, la *muſique*, les *modes*, & ſurtout le *grand art de la parure* : on attendra qu'elles ſe décident d'elles-mêmes ſur le choix d'un état : on ne les exercitera point à prendre celui de leurs mères, au contraire, l'éducation honnête qu'on leur procurera, ſera propre à leur en inſpirer de l'éloignement. Lorſqu'elles ſeront déterminées à vivre dans le monde, on leur donnera les métiers qu'elles indiqueront : on les deſtinera au mariage, avec une dot de *mille écus* ; obſervant de ne les accorder qu'à des gens rangés, qui aient un établiſſement, & un bien égal à la dot de la fille, ou un talent ſupérieur pour leur profeſſion. Les *garſons*, enfans de la maiſon, qui pourront ſe marier, ſe-

ront préférés à tous autres, à moins que la jeune fille n'eût fait un choix avant qu'ils se présentassent, ou que le concurrent ne fît à sa maîtresse un avantage trop considérable pour ne pas être préféré *.

Vêtemens. Un habit particulier ne distinguera point les enfans de la maison, ou ceux qui pourraient, en quelque manière que ce soit, être employés à son service.

(*) On pourrait encore choisir dans les *Parthéniens* des deux sexes, les sujets qui seraient de la figure la plus agréable, & qui montreraient d'heureuses dispositions, pour les destiner au *Théâtre* : l'Administration prendrait, pour conserver la pureté de leurs mœurs, les précautions que l'on verra dans un Projet qu'une *jeune personne* se propose de donner dans peu, & qui sera comme la suite de celui-ci.

XXXIX.

Autorité du Conseil sur les Enfans de la Maison.

Le Conseil d'Administration aurait autorité sur tous les sujets sortis de la maison, à l'exception des Soldats, pendant qu'ils seraient au service. Il veillerait à ce que les maris ne dissipassent point, & il serait notifié à tous les Créanciers que la dot des *Parthéniennes* est inaliénable. Si l'épouse manquait à son devoir, le Conseil aviserait à y mettre ordre, par tous les moyens qu'il jugerait convenables, même en traduisant le séducteur devant les Tribunaux, qui le feraient punir corporellement suivant l'exigeance des cas, la gravité & les circonstances du délit. Le mari, d'une conduite tout-à-fait desordonnée, sera interdit; l'Administration veillera sur les affaires de la fille du *Parthénion*, si elle n'est pas en état

de les gouverner elle-même : l'époux ſerait puni ſévèrement, s'il avait uſé de mauvais traitemens, qu'il eût mépriſé ſa compagne, ou qu'il l'eût obligée à ſouffrir des indignités de la part d'une rivale, &c.

X L.

Choix des Gouvernantes.

Les places de Gouvernante, ſeront propoſées comme la recompenſe d'une conduite raiſonnable ; & ce ſera là l'expectative de celles qui n'ayant jamais encouru de châtimens ou de punitions quelconques, ſe trouveront avoir les lumières & les talens néceſſaires. On préférera, pour cet emploi, toutes choſes d'ailleurs égales, les *filles entretenues*. Elles auront le droit de ſortir, les jours où les emplois intérieurs le leur permettront, pour les affaires de la maiſon, ou pour telle autre cauſe, en avertiſſant la Supé-

rieûre : outre la considération dont jouiront les Gouvernantes, il y aura un prix flatteur attaché à cette place, c'est qu'elles pourront marier à leur goût, leurs enfans non reconnus par le père, leur donner un nom de famille : & lorsqu'elles n'auront point d'enfans, il leur sera libre d'adopter celui & celle de ceux de la maison qui leur plairont, de les unir, de tester en leur faveur, en leur donnant de même un nom de famille, & tout leur pécule. Ces mêmes droits, pour les enfans des filles, seront réservés à l'Administration.

XLI.

Sort des Surannées.

Les Surannées qui ne pourront être employées à ce qui est prescrit par l'Article XXXIII, & par le précédent, joüiront le reste de leurs jours d'une vie tranquille, dans une portion de la maison destinée pour elles :

on les engagera à s'occuper, en récompenſant celles qui le feront; mais on ne les y contraindra pas.

Maîtreſſes des Exercices. Si quelques-unes d'entr'elles avaient aſſez bien profité des exercices des filles, pour ſe trouver en état d'enſeigner la *danſe*, la *muſique*, & à *jouer* de quelqu'*inſtrument*, on les emploiera dans la maiſon. Ces *Maitreſſes* jouiront d'une conſidération proportionnée à leur mérite; elles feront à la table des Gouvernantes, & auront comme elles le privilége de ſortir à certaines heures.

XLII.

Clôture. Les filles, une fois entrées, ne ſortiront jamais, à moins qu'elles ne ſoient dans le cas des Articles XIX, XL, XLI, & XLIV, ou qu'elles ne devinſſent héritières: *Filles devenues héritières.* celles-ci pourront aller régir leur bien, ſi elles n'aiment mieux

jouir de leurs revenus, en restant dans la maison. Le *Parthénion* ne pourra recevoir aucune donation de biens de ces filles, ou de telles autres personnes que ce soit. Les héritières qui seront sorties, demeureront toujours sous l'autorité du Conseil d'Administration, qui veillera sur elles, & les ferait rentrer au *Parthénion*, si leur conduite devenait scandaleuse & dérèglée.

XLIII.

Filles qui voudraient changer de vie.

UNE jeune fille, à laquelle, après son entrée dans la maison, l'honnêteté des exercices éleverait l'âme, & qui formerait le dessein de vivre desormais en fille d'honneur, sera encouragée par le Conseil dans cette bonne résolution. L'Administration lui servira de parens, ou la reconciliera avec les siens, après que par

l'épreuve de la ſincérité de ſa réſolution, on ſe ſera convaincu, qu'on peut lui permettre de les nommer: en un mot, on lui rendra tous les bons offices que la raiſon & l'humanité preſcriront.

XLIV.

Parthénion *quand fermé.*

Le *Parthénion* ſera clos les principales fêtes de l'année : ces jours-là il y aura toujours ſpectacle aux Théâtres de la Capitale, & l'on y conduira une partie des filles : les voitures qui les mèneront ſeront exactement fermées ; & les loges qu'elles occuperont, garnies d'une gaze que l'on tendra avant qu'elles y paraiſſent.

XLV.

Communauté entre tous les Parthénions.

L'Adminiſtration du revenu de tous les *Parthénions* du Royaume, ſera commune entre les maiſons. On

pourra faire passer des Sujets des unes dans les autres, suivant que la prudence des Administrateurs le croira nécessaire, &c. mais l'Administration de Paris aura l'inspection générale, & pourra, où le cas y échéerait, exiger qu'on lui envoye les Sujets des maisons des autres villes : à l'exception néanmoins des filles entretenues, dont parlent les Articles XVIII, XXIV, & XXIX, qui ne changeront jamais, que dans le cas où leurs amans iraient habiter une ville qui aurait un *Parthénion :* auquel cas, elles devraient les suivre.

TELLES seraient, à-peu-près, mon cher Des Tianges, les Règles d'un Établissement que les ravages physiques & moraux de la Prostitution rendraient nécessaire; qui ferait sans doute honneur à la sagesse, à l'hu-

manité qui en ordonneraient l'exécution, & dont on recueillerait bientôt des fruits plus grands, plus précieux, qu'on ne l'imagine d'abord. Tu le ſais, il n'eſt rien de vil pour les *Dieux* & les *Rois ;* dès qu'un objet a de l'utilité, un de leurs regards l'anoblit. Les ſoins les plus abjets ne ſont pas les moins importans : c'eſt avec le fumier & la fangequ'on féconde nos jardins & nos guérets: vois cette belle tubereuſe, cette renoncule, cette tulipe rare, ce n'eſt pas Flore, c'eſt un peu de terreau, qui leur donne leurs riches couleurs & tous ces tréſors que nous admirons.



Bon ſoir; mon ami; ce Règlement m'a ſi fort occupé, que je crains bien d'avoir paſſé l'heure où j'aurais pu me rendre auprès d'Urſule & de ton

épouſe.... Mais non ; il n'eſt pas encore ſept heures, & l'on ne m'attend guères avant huit.... Ne m'épargne pas les objections ſur ce que je t'envoie : tu m'obligeras beaucoup de m'en faire quelqu'une que je n'aye pas prévue.

Aime-moi, cher Des Tianges, auſſi tendrement que tu le ſeras toujours de ton *étourdi*, mais conſtant

D'ALZAN.

Septième Lettre.

de Des Tianges, à D'Alzan.

Poitiers, 1 juin 176....

Réponse.

Dans quinze jours je t'embrasſerai, mon aimable ami : je jouirai de la préſence de ma chère Adelaïde, de la tienne ; je verrai ton bonheur, & celui d'Urſule ; vous êtes tous deux ce qu'au monde j'aime le mieux, après Adelaïde. Quel bonheur, mon ami, d'être l'époux d'une femme pour quî l'on reſſent l'amour le plus tendre, & que l'on eſtime encore plus qu'on ne l'aime ! Voila mes ſentimens pour madame Des Tianges. Elle eſt encore pour moi,

cette charmante épouſe (& elle le ſera toujours) ce qu'Urſule eſt aujourd'hui pour le paſſionné D'Alzan. Oui, mon ami, ton amour pour la ſœur de ma femme, remplit ma plus chère attente : j'eſpère que tu feras la félicité de cette fille ſi douce, ſi méritante, ſi belle; elle fera la tienne, ſois en ſûr, ſi l'honnêteté, une âme ſenſible, de flatteuſes prévenances, un enjoûment aimable, en un mot toutes les qualités ſolides que l'on peut deſirer dans une compagne ont quelque pouvoir ſur le cœur d'un honnête homme : je la connais depuis longtems, & je t'en réponս. Je ne forme point de doutes injurieux ſur ta conſtance, ta ſincérité, ton changement de conduite; en te donnant à ma femme pour ſociété unique, lors de mon départ, c'était, j'eſpère, te prouver mon eſtime &

ma confiance mieux que par de vaines paroles. D'Alzan est déja vertueux, puisqu'il souhaite de le devenir. Mon ami, dans quelle douce intimité nous allons vivre! voila ce que j'avais toujours souhaité. Car, pourquoi te le cacher? Mon cher, dès que j'eus épousé mademoiselle *de Roselle*, je te destinai sa sœur. L'amour & l'amitié ont secondé mes vues plus tôt que je n'eusse osé m'en flater. Vous vous aimez; vous vous êtes aimés dès la première vue! J'accepte, ô ciel! un aussi favorable augure, qui justifie l'impatience que j'éprouve d'être au moment, où dans mon meilleur ami, j'embrasserai mon frère.

Je ferais de vains efforts, pour t'exprimer toute la satisfaction que m'ont donnée tes sentimens, la certitude de voir bientôt madame Des Tianges, & l'heureux succès des soins

que je devais à mes pupilles. Quoique j'écrive à ma femme, & même à la *divine* Urſule, annonce leur mon retour le premier, s'il eſt poſſible; car on reçoit les paquets une demi-heure plutôt dans ton quartier, que dans le nôtre : vole chez moi, dès que tu auras ouvert ma Lettre.

Je ne veux pas attendre à te parler de ton *Règlement*, que je ſois arrivé à Paris; parce que je ſuis charmé de recevoir encore ici les réponſes que tu comptes ſans doute faire à mes objections.

J'ai lu, j'ai peſé, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, chacun de tes Articles; & il n'en eſt preſque pas, où je n'aye rencontré des inconvéniens. Sans parler du Projet en lui-même, je paſſe aux diſpoſitions du Réglement. L'exécution du *premier Article* ſera-t-elle bien facile? &

pour quoi le *Second* tolère-t-il les filles entretenues? Le *Trois* demande une chofe utile à l'Établiffement, qui, par-là, fera plus diftinct, plus féparé, plus fûr, & moins fcandaleux; mais élever un édifice, exprès pour des filles perdues, commode, &c! Je ne fais s'il eft bien décent, que des Échevins, des Capitouls, &c. foient Adminiftrateurs de ces maifons, comme le fouhaite l'*Article quatre?* Tes Gouvernantes feront-elles bien dignes de gouverner? Pourquoi défendre, par le *Cinq*, l'entrée de la maifon aux Adminiftrateurs? je crois pourtant en entrevoir la raifon. Quel eft le but du *Six* & du *Sept?* le *Huit* m'étonne, & je ne vois pas fur quoi fondé, non plus que le *Neuf?* Quant au *Dix*, voici mon fentiment: c'eft à la vertu, & non au libertinage, qu'il faut donner toutes ces facilités. *Onze*,

de

de même. *Douze* & *treize* : je vois un inconvénient au ſecond de ces Articles, c'eſt que le choix ſera quelquefois bien long, & que ſouvent il ſe terminera par l'abus qu'on voulait éviter, la contrainte. *Quatorze*, *Quinze* & *Seize* : je ne dis rien des deux premiers ; le *ſeizième* choque un peu. Pourquoi ces filles ſi jeunes? *Dix-ſept*, pour quoi le cinquième & ſixième Corridor ſont-ils portés à un prix ſi haut? *Dix-huit* : voilà des filles qui ne ſeront pas publiques? *Dix-neuf* : malgré ſes clauſes, cet Article pourrait occaſionner des abus. Il ſe trouvera des inſenſés qui épouſeront une fille publique, qui s'en repentiront bientôt, & qui ſeront malheureux. *Vingt* & *Vingt-un* : tout cela diminuera la dépenſe de la maiſon : mais que ces enfans deviennent légataires conſidérables, cela n'eſt

pas légal. *Vingt-deux* & *Vingt-trois* : çes filles ſeront bien apriſes, bien parées, bien doucement menées! *Vingt-quatre* : ces Amans en titre, ſur le compte de qui vous revenez ſouvent, auront bien des priviléges! *Vingt-cinq*; bien; mais le fera-t-on? *Vingt-ſix* & *Vingt-ſept* : bon le premier; mais ces pauvres Surannées, comme vous les chargez, monſieur le légiſlateur! *Vingt-huit*: oh! oh! voila bien de la rigueur! *Vingt-neuf*: vous vous radouciſſez ſur le champ : je m'en doutais bien; vous étiez ſorti de votre caractère. *Trente*: vous avez ſans doute vos raiſons pour tout cela : mais je vous paſſe cet Article; il y a de l'économie, &, ſans être avare, je l'aime beaucoup. *Trente-un* & *Trente-deux* : paſſe encore : mais vous contredites-là furieuſement l'uſage. *Trente-trois* : ce que demande cet Article eſt-il

donc ſi néceſſaire? juſtifiez-le moi. *Trente-quatre*, *Trente-cinq*, *Trente-ſix* & *Trente-ſept* : une amende! elle ſerait aſſez bien méritée, & de pauvres plaideurs en ont quelquefois payé, qui n'étaient pas, à beaucoup près, ſi légitimes. Je n'ai rien à dire des autres Articles : ils ſont néceſſaires. *Trente-huit* : ah! voici de la politique. Mais les revenus de votre *Parthénion* ſuffiront-ils pour élever tant d'enfans? les marier? doter vos filles jolies? *Trente-neuf* : aſſez bien. *Quarante* & *Quarante-un* : je le répète, vos Demoiſelles feront en vérité fort bien traitées! *Quarante-deux* : bien. *Quarante-trois* : voila un excellent Article. *Quarante-quatre* : elles profiteront de ces jours de liberté pour aller aux Spectacles. Je penſe, comme tu veux le faire entendre, mon cher, que les habitans

de *Londres* feraient mieux d'aller à *Drury-lane* *, les jours du Seigneur, que de s'ennivrer de punch, & d'un mauvais vin très-cher dans leurs tavernes, où ſouvent de jeunes Anglaiſes laiſſent leur raiſon, & qui pis eſt, leur innocence. *Quarante-cinq:* Paris ſera le chef-lieu, la réſidence de la Générale de l'ordre.

* Théâtre de Londres.

Cet examen eſt court. Je l'aurais fait beaucoup plus long, ſi je diſais tout ce que je penſe : mais un plus long détail prendrait trop ſur un tems dont je ne puis diſpoſer ; il apartient à mes pupilles. Envoie-moi plutôt une réponſe aux objections que pourront faire naître chacun des Articles, qu'à celles que je t'ai faites, qui ſe réduiſent preſqu'à rien. A te parler vrai, je penſe que ſi jamais l'on voulait règler le deſordre, on ne pourrait faire que d'exécuter tes

idées. Ce ſerait diminuer le mal, & par-là même, opérer un bien.

Hoc ſuſtinete, majus ne veniat malum *.

* Phæd. fab. 2.

D'Alzan! ah plus tôt, pourquoi les hommes ne ſont-ils pas tous raiſonnables? Ils chercheraient une compagne honnête; ils trouveraient la félicité, en s'en feſant aimer, en l'aimant à leur tour. Quel triſte bonheur l'on goûte entre les bras d'une inconnue, dont il n'eſt pas ſûr que dans le moment même, on ne ſoit haï, déteſté!... Mais, comme dit un Poète :

Nitimur in vetitum, ſemper cupimuſque negata;
Sic interdictis imminet æger aquis *.

* Ovid. III. Amor. El. 4. w. 17-18.

Je ſais bien, qu'il n'eſt pas poſſible à tout le monde de former des nœuds... C'eſt le malheur des tems, la honte de l'Adminiſtration publique.... Mon

ami, je ſuis heureux; tu vas l'être; ou plutôt, tu l'es déja, les deux ſœurs feront la félicité des deux amis : béniſſons-en l'Etre ſuprême, & méritons la durée de nos innocens plaiſirs, par une vie pure, & ſur-tout par la bienfeſance envers nos ſemblables : c'eſt-là, n'en doute pas, l'action de grâces la plus agréable au Père des humains. Non, d'Alzan, il n'eſt pas difficile d'être homme de bien dans l'aiſance. Quelle horrible ingratitude, ſi nous violions les loix de la ſociété, nous qui ſommes ſes favoris! Nous rempliſſons un devoir, nous travaillons pour nous-mêmes, lorſque nous ſommes l'apui du malheureux, le modèle & la conſolation des autres hommes : les ſecours que nous leur procurons nous les attachent; l'exemple de nos vertus, eſt le rempart de notre ſûreté. Que

deviendrions-nous, ſi des gens qui n'ont rien à perdre, aprenaïent de ceux dont ils envient le ſort, à braver les Loix divines & humaines!..... Je te ſaluë, mon aimable frère : dis de ma part à ton Urſule, qu'après ſa ſœur & toi, je mérite d'être ce qu'elle aimera le mieux.

DES TIANGES.

HUITIÈME LETTRE.

De D'ALZAN,

à DES TIANGES.

Paris, 6 juin 176......

Replique.

BON Des Tianges! je n'avais pas cru pouvoir t'aimer davantage : tu me nommes ton frère, mon respectable ami, & tu me parles avec une cordialité digne de cette qualité que tu me donnes. Ton amitié ne ressemble pas à ces anciennes liaisons, auxquelles je le prostituais ce nom sacré; elle est chez toi, un attachement sincère, aussi tendre que durable, qui me pénètre de reconnaissance, & me convainc de plus-en-plus, qu'il n'est de bonheur que dans la vertu:

cette vertu qui te fesait m'aimer, me donner tes sages avis, suporter mes réparties quelquefois impertinentes, & me destiner la sœur de l'adorable Adelaïde, lorsque j'en étais si peu digne!...

Dès qu'on m'a eu remis ta Lettre, j'ai volé chez madame Des Tianges: je la lui présente; elle lit deux mots, & fait un cri de joie: —Je vais donc le revoir, répétait-elle toute transportée! dans quelques jours nous serons réunis! Oh! nous ne nous quitterons plus; je me le promets—. Elle a fait assembler toute ta maison, ton vieux Laquais, la bonne Jeanneton, tes Commis, & jusqu'au petit Noir: —Monsieur Des Tianges est sur le point de revenir, mes chers enfans, leur a-t-elle dit; il ne restera pas encore quinze jours à Poitiers; vous allez revoir votre meilleur ami—. Je n'ai

pas compris ce qu'ils ont répondu; tous parlaient à la fois; ils ont fait un bruit à rendre les gens ſourds: mais la joie brillait ſur leurs viſages: ton vieux laquais, les larmes aux yeux, a couru à ton apartement, pour mettre tout en état de te recevoir; & dame Jeanneton, rajeunie de vingt ans, a contraint tout le monde à danſer avec elle.

Le paquet pour ton épouſe & pour Urſule eſt arrivé dans ce moment. Il s'eſt fait un profond ſilence; madame Des Tianges a eu la bonté de lire tout haut une partie de ta Lettre: toute ta maiſon a témoigné une ſenſibilité extrême au ſouvenir dont tu l'honores. Nous nous ſommes diſpoſés ſur le champ, Adelaïde & moi, à porter à l'aimable Urſule ta délicieuſe épître.... Comme tu ſais écrire des douceurs! En vérité, ſans le bien

que tu dis de moi à ma maîtresse, je serais jaloux, mais tout-de-bon très-jaloux. Après avoir lu, relu, les deux sœurs se sont entretenues en particulier quelques instans : je ne sais pas encore ce qu'elles se sont dit : Ursule rougissait ; madame Des Tianges la caressait ; je les regardais, & je me trouvais heureux.

On est toujours avec moi sur la réserve, mon bon ami : le soir de cet heureux jour où je pénétrai le secret d'Ursule, ce secret d'un tendre cœur, qu'il est si doux de surprendre, nous soupames chez le riche & bruyant B**.... Une chose qui va te révolter, autant qu'elle m'étonna, c'est que dans une assemblée honnête & fort bien choisie, il n'avait pas cru que l'impudente D*** fût déplacée.... Tu sais comme B** est magnifique : afin de rendre le ré-

gal complet, il avait tout diſpoſé pour qu'un bal ſuperbe terminât les fêtes qu'il donne depuis huit jours: mais ce bal était un myſtère; notre confrère aſſaiſonne les plaiſirs qu'il procure, par celui de la ſurpriſe. Il avait eu ſoin qu'il ſe trouvât des dominos pour les Dames : elles en parurent enchantées : toutes prirent différens déguiſemens. Elles firent mille folies; elles nous agaçaient, nous lutinaient; jouaient le ſentiment, la naïveté; & s'échapaient, dès qu'elles liſaient dans les yeux de leur dupe, qu'il était tenté de prendre au ſérieux un léger badinage. La D*** me tourmenta beaucoup : je fis ce que je pus pour l'éviter; car elle ne me donna pas la peine de la deviner. J'étais d'autant plus inquiet, que j'avais perdu de vue mes deux aimables compagnes. Madame Des Tianges,

& ſa ſœur, pour ne ſe pas faire remarquer, s'étaient maſquées comme les autres. Elles eurent la malice de ne pas ſe découvrir : je les cherchais avec inquiétude : elles jouiſſaient de mon embarras, & voulaient aparemment voir quel parti j'allais prendre: mais lorſqu'à mon agitation, elles jugèrent que la dame maſquée qui s'obſtinait à me ſuivre, m'impatientait, que l'ennui me gagnait, & que je paraiſſais tout de glace pour ces plaiſirs autrefois ſi fort de mon goût, Adelaïde m'aborda. Elle s'efforçait de changer le ſon de ſa voix, mais je la reconnus ſur le champ ; ma joie lui parut ſi naturelle & ſi vive, qu'elle en fut touchée : elle me conduiſit auprès de ſa ſœur. Je danſai avec ma chère Urſule : ah ! mon ami ! qu'elle déploya de grâces ! ſi je ne l'euſſe adorée auparavant, dans ce moment

elle aurait fait la conquête de mon cœur. Nous nous retirames ensuite à l'écart, & nous causions, lorsque cette maudite D*** est venue se mêler avec nous. Elle a eu l'audace de me tenir mille propos, qui n'étaient clairs que pour moi, mais qui n'ont pas laissé de me causer bien de l'inquiétude. Heureusement quelqu'un est venu la prendre pour danser, & ce quelqu'un là (qui n'était autre que B**) ne l'ayant plus abandonnée, nous avons été tranquilles jusqu'à cinq heures, que l'on s'est séparé. Notre entretien a eu mille charmes pour ton ami : nous parlions de toi; je peignais ma tendresse; on paraissait m'écouter avec plaisir : Adelaïde, de tems-en-tems, pressait la main de sa sœur : il fut un instant, où je crus voir les beaux yeux d'Ursule mouillés de quelques larmes; le

mouvement de ſa gorge était plus vif.... Auſſi dans ce moment mes expreſſions étaient ſi tendres, je ſentais ſi bien tout ce que je diſais, que je n'avais pu m'empêcher de laiſſer échaper.... tu ſais comme je raillais un jour, ce pauvre amant qui pleura devant nous : eh bien ,mon ami , je l'imitais : mais c'était en moi l'effet d'une émotion délicieuſe, & comme l'émanation du ſentiment : Adelaïde ſouriait ; j'entendais les ſoupirs contraints d'Urſule. Quelle nuit charmante ! elle ne dura guères ; les heures étaient des minutes, & j'eus la ſatisfaction de remarquer, que madame Des Tianges & ſon aimable ſœur ne les trouvaient pas plus longües qu'elles me le paraiſſaient. Adelaïde, à notre retour, m'aſſura que ſans moi, elle n'aurait pas été chez B** en ton abſence : elle m'a parlé de ces aſſemblées

tumultueuſes ſur un ton à me perſuader, qu'elles ne ſont rien moins que ce qui l'amuſe.

Je vois Urſule trois fois la ſemaine; & mon reſpect ainſi que mon amour ne ceſſent de croître. Que d'égaremens j'aurais évité ſi mon bonheur m'eût plus tôt aproché de madame Des Tianges! Par exemple, je n'aurais pas à préſent ſur les bras, cette malheureuſe intrigue avec la D***. Je n'avais pas revu cette femme depuis le jour où pour la première fois Adelaïde me conduiſit au couvent de ſa ſœur. B** m'apprend ce matin qu'elle eſt furieuſe: je m'en embarraſſerais aſſez peu; l'on ne doit pas de ménagemens à ces femmes indécentes, qui ſe jettent à la tête des hommes, & qui les quittent avec la même impudence: mais, ſi madame Des Tianges, ſi mon Urſule

ſule venaient à ſavoir cette avanture.... Je voudrais bien parer ce coup. Car je connais la D***; ſi elle parvient à découvrir que je paſſe chez toi les heures que je lui donnais, elle fera les plus ſots contes, elle tiendra les plus impertinens diſcours... & comme elle ne peut tarder à ſavoir la vérité, d'après ce qu'elle a vu au bal, elle eſt femme à ſe deſhonorer, pour me perdre auprès d'Adelaïde & d'Urſule. Une Proſtituée, une Danſeuſe de l'Opéra, ſont moins dangereuſes que ces ſortes de femmes.... Mon Dieu! ſi mon adorable maîtreſſe allait croire que j'ai vu la D***, depuis que je lui ai juré une tendreſſe ſans partage & ſans bornes! Mon cher Des Tianges, cette idée me fait frémir; elle me fait ſentir tout le prix d'une conduite innocente.... Ne pourrais-tu leur en toucher

quelque chose.... Mais, non, non; attendons encore : peut-être n'arrivera-t-il rien de ce que je redoute; & je crains que nous ne fassions indiscrettement une confidence fort desagréable.

Nous soupons ce soir chez mon oncle, & madame Des Tianges doit amener Ursule.

J'AI lu tes objections, mon ami; & comme tu veux que je réponde, je le ferai volontiers. Tu me diras si mes repliques sont satisfesantes. D'ailleurs, je crois nécessaire de rendre compte des motifs de chacun des Articles du Règlement : ce sera le moyen de prévenir les objections que d'autres ne manqueraient pas de faire, si ce Projet sortait de tes mains, & d'expliquer quelques-uns de ses Articles qui pourraient surprendre ou révolter.

§ IV.

Réponses aux Objections, que pourraient faire naître chacun des Articles du Règlement.

Article 1. Il suffirait, en commençant, de prendre des maisons particulières auxquelles il y aurait peu de dépenses à faire : il ne s'y trouverait pas d'abord toutes les commodités, mais on attendrait, pour les donner, que l'Établissement eût des fonds : durant cet intervalle, les filles publiques ramassées de tous côtés, passeraient entièrement ; on aurait l'avantage de faire commencer la nouvelle maison par les sujets reçus comme il est prescrit par l'Article 6 du Règlement : ces filles n'auraient, par ce moyen, aucun commerce *Maisons.*

avec les malheureuſes, incorrigibles & corrompues, qui ont croupi ſi long-tems dans la fange (*). Les *Parthé-*

(*) J'imagine qu'à *Paris*, l'intérieur habitable pour les particuliers de la *Nouvelle-Halle*, pourrait d'abord y être employé, ſans que cela gênât le moins du monde dans l'uſage auquel cet édifice eſt conſacré pour l'utilité publique: on mettrait doubles portes à toutes les rues qui y aboutiſſen t; durant le jour tout ſerait ouvert, mais l'on fixerait l'heure du ſoir à laquelle ces portes ſeraient fermées, & gardées en dedans par une *Gouvernante :* à la première entrée, il y aurait un guichet, par lequel on introduirait les hommes à la grille de la loge du *Bureau*, ſitué entre les deux barrières; on leur délivrerait là le billet, & pour tout le reſte, l'on ſuivrait, autant qu'il ſerait poſſible, les diſpoſitions du *Règlement.* Il ſerait néceſſaire qu'il y eût un Corps-de-garde à portée; celui proche l'Oratoire y pourrait être tranſféré. Ce ſerait, en attendant mieux, un moyen facile de commencer la réforme, en empêchant les Proſtituées d'infecter tous les

nions, outre les avantages déja connus, auraient encore à peu de chose près, l'effet des *Conservatoires* d'Italie, qui sont des maisons où l'on reçoit les femmes & les filles que la misère pourrait entraîner dans la débauche : *voyez* la dernière disposition de l'*Article 16*.

Filles publiques actuelles.

Une amende de *cinq cens livres*, ou même plus forte, suivant les facultés des délinquans, qu'encourraient ceux qui, au mépris de la loi, logeraient des filles publiques reconnues, est le moyen le plus efficace qu'on puisse employer ; surtout, si l'on accorde au délateur la recompense prescrite, & le secret lorsqu'il l'aura demandé.

---

quartiers de la Capitale. [On pourrait de même à Londres, choisir une de ces vastes Cours qui sont en grand nombre aux environs de *Covent Garden* ou de *Leicester-field*].

Entretenues. *Article* 2. Je ne crois pas que l'on puiſſe tout-d'un-coup prohiber les filles entretenues comme les filles publiques : il faut mettre cette choſe au rang de celles que la bonne adminiſtration du *Parthénion* amènera ; mais dont une exécution active & trop prompte doit être regardée comme odieuſe & peu praticable ; vu que ce ſerait ſoumettre à une inquiſition injuſte & dure, nombre d'honnêtes femmes & filles, qui trouveraient par-là difficilement à ſe loger. L'on voit que le ſiſtème préſent, y remédie indirectement par les Articles *18*, *24*, & *29*.

Nouvelles Maiſons. *Article 3*. Dès qu'on veut réformer, il faut employer tous les moyens pour que la réforme ſoit conſtante & facile à maintenir ; la honte eſt dans le vice, & non dans

les précautions que l'on prend contre lui.

Article 4. Cette idée n'eſt pas nouvelle : c'eſt ce qui ſe pratiquait autrefois dans les principales villes du Royaume. Revoyez à ce ſujet la première note (L). *Adminiſtrateurs.*

Quant aux Gouvernantes, il eſt clair, qu'eu égard aux fonctions de leurs places, cet emploi ne peut être rempli que par celles que je deſigne. *Gouvernantes.*

Article 5. L'exercice de la charge d'Adminiſtrateur, ſe fera avec ordre & décence : on ne ſaurait choiſir des citoyens trop honnêtes-gens, pour gouverner les *Parthénions*, adminiſtrer leurs revenus, inſpirer aux libertins une crainte reſpectueuſe, fondée ſur la conduite ſage, exempte de tout reproche des Membres du Conſeil d'Adminiſtration. La diſpo- *Exercice. Recette des deniers. Réſerve des Adminiſtrateurs. Leurs priviléges.*

ſition de cet Article, qui leur défend l'entrée de la maiſon, appuie les Articles *18, 24, 28, 29*, & ces mêmes Articles en font ſentir la ſageſſe : ces hommes grâves, ne doivent ſeulement pas être ſoupçonnés d'aimer une fille du *Parthénion*. La dernière diſpoſition ne demande pour les Adminiſtrateurs, que le même privilége dont jouiſſent des compagnies auſſi peu utiles que les *Arquebuſes* &c.

Sujets à recevoir. Secret.

Article 6. Ce que preſcrit le commencement de cet Article a deux motifs, tous deux très-puiſſans; le premier, d'ouvrir un azile ſûr aux filles, qui les éloigne de la tentation de contrevenir au premier Article : le ſecond de ne point divulguer le ſecret des familles. La dernière diſpoſition, qui regarde l'âge, eſt eſſencielle à l'Établiſſement propoſé.

Il pourrait néanmoins y avoir des exceptions pour la beauté & les talens.

Azile du Parthénion.

Article 7. La diſpoſition de celui-ci pourra révolter au premier coup-d'œil ; cependant il eſt néceſſaire qu'elle ſoit exactement ſuivie ; autant pour ôter aux parens tout eſpoir d'une vengeance inutile, & par-là leur faire éviter des éclats dont eux-mêmes feraient les premiers à ſe repentir, que pour aſſurer la tranquillité des Sujets du *Parthénion.* (Ces parens feront ainſi privés de leur droit naturel ſur leurs filles, pour les punir de n'avoir pas ſuffiſamment ſoigné leur éducation).

Fautes.

Article 8. Il eſt abſolument néceſſaire d'uſer de beaucoup d'indulgence, dans un Établiſſement tel que celui-ci : la rigueur le rendrait im-

praticable; on en ſent la raiſon. *Prendre le moindre mal pour un bien*, eſt ſa deviſe: ce Projet, en lui-même, n'eſt pas un bien, il n'eſt que l'extrême diminutif d'un mal incomparablement plus grand encore qu'il ne le paraît, & qu'on ne ſaurait l'imaginer.

Crimes. *Article 9*. Le même motif a guidé, dans celui-ci : ſi l'on voyait au gibet une fille du *Parthénion*, quel effet cela ne produirait-il pas, contre le but propoſé, qui eſt d'y attirer toutes celles qu'un malheureux panchant entraîne à la Proſtitution, & de leur faire enviſager dans ces maiſons, un ſort plus avantageux & plus doux, qu'elles ne pourraient ſe le procurer à elles-mêmes, ou chez ces infames *mamans*, que le Gouvernement eſt forcé de tolérer, malgré

leurs crimes? Qu'on ne me diſe pas que je propoſe une amorce pour le vice : j'en apelle à toutes les perſonnes raiſonnables ; l'Établiſſement que j'indique ne tentera jamais une honnête fille : elle ſera toujours ſuffiſamment arrêtée par la note d'infamie imprimée par nos mœurs & par la nature au dernier des états : & pour les autres, il vaut mieux qu'elles viennent au *Parthénion*, que d'aller ailleurs.

Situation des Parthénions. *Bureaux. Entrée des filles.*

Article 10. Je me répète; il faut attirer les hommes à notre Établiſſement ; non pour leur inſpirer l'amour de la débauche, mais pour les détourner de chercher des filles, avec leſquelles ils s'expoſeraient davantage. Combien n'en eſt-il pas aujourd'hui, qui, après avoir perdu leur ſanté, communiquent une honteuſe

maladie à leur vertueuſe épouſe, & donnent à l'État des ſujets deſtinés à en devenir l'inutile fardeau ! J'ai lieu de croire, que, par l'ordre preſcrit dans cet Article & les ſuivans, tout s'exécutera ſans confuſion, & ſur-tout que le ſcandale ne ſera point affiché.

Manière de ſe préſenter aux Bureaux.

Article 11. Cet Article tend au but déja exprimé, de rendre l'Établiſſement d'un accès ſi facile, qu'on n'aille point chercher ailleurs.

Choix de l'homme.

Article 12. On choiſira dans une multitude de filles jolies : la fille, à ſon tour, doit ne ſentir aucune répugnance pour celui qui la demande : on ſent combien une telle méthode ôte à la Proſtitution, de ce qu'elle a de plus révoltant, de brutal, de féroce.

Choix de la fille.

Article 13. Il n'y a rien ici que de juſte : ramenons à la nature, autant

qu'il eſt poſſible, un état qui deſcend ſi fort audeſſous : le choix de l'homme a été libre; que celui de la fille le ſoit auſſi. Si le Projet ne cherchait qu'à procurer le phyſique de l'amour, ces précautions feraient parfaitement inutiles : loin de moi la penſée d'avoir voulu rabaiſſer l'homme juſques-là : la diſtinction du phyſique & du moral, n'exiſta jamais dans l'homme qui penſe : pour lui, aimer, c'eſt jouir ; & jouir, c'eſt aimer. Il ne faut pas s'imaginer que le moyen propoſé pour obvier à un refus général, entraîne des difficultés bien grandes : au reſte, ces cas ſeront rares, & l'on pourrait, avec certaines figures, employer tout-d'un-coup le moyen propoſé. Cet Article venant à l'apui du 7, dont il rend l'exécution facile, une fille qui aurait reconnu un de ſes parens, ou des amis de ſa famille,

Comment parer aux refus.

le dira en ſecret à la Gouvernante; afin qu'elle ne lui demande point de nombre.

Corps-de-garde. *Entrer ſans armes.*

Articles 14 & 15. Ces deux Articles ont pour objet de maintenir l'ordre & la tranquillité, pour leſquels on ne ſaurait trop prendre de précautions. Ils ſont une ſuite des *Articles 10 & 11.*

Billets.

Article 16. Les détails de cet Article ſont néceſſaires, pour que tout le monde ſoit ſûr de trouver au *Parthénion* ce qu'il ſouhaite. Je ſoutiens même qu'on ne devrait point en exclure, les hommes d'un *certain état*, pourvu qu'ils évitaſſent le ſcandale. Combien parmi ceux qui ſe ſont imprudemment engagés à une perfection chimérique, ne s'en eſt-il pas vu, qui, entraînés par une paſſion furieuſe, ont abuſé de la con-

ſiance, & du ſecret qu'exigent certaines pratiques, dont je ne prétens pas attaquer l'utilité, pour porter la honte & le deſeſpoir dans le cœur d'infortunés parens (N) ! Ce qui termine cet Article préſente un autre bien, qui réſultera de l'Établiſſement: c'eſt qu'il préſervera du deſordre un nombre de jeunes perſonnes, & les rendra à la ſociété. (N)

Article 17. Il eſt certain que des filles qui vivront avec régularité, & ſeront toujours propres, attireront plutôt l'eſpèce d'hommes pour qui je deſtine les *Surannées*, que ces malheureuſes, ſales, ivrogneſſes, corrompues avec leſquelles ils s'arrêtent. Les taxes du premier, du ſecond, & du troiſième Corridor, ſont les prix les plus ordinaires qu'exigent des filles bien audeſſous de celles que

Tarif.
Coffret pour la Recette.

fournira l'Établissement proposé (*). Le *quatrième* n'est pas fixé trop haut pour des gens aisés qui aiment le plaisir, & qui souvent perdent leur santé, en payant plus cher. Il sera nécessaire de mettre assez haut le *cinquième*, pour en écarter la foule: Quant au *sixième*, il serait plus prudent encore, de le taxer à *dix louis* qu'à *quatre*. Le reste de cet Article prescrit les précautions que l'on doit prendre pour qu'on ne puisse rien détourner des sommes qui seront mises dans les Coffrets des Bureaux où l'on délivrera les Billets, & montre la sagesse de la disposition de l'*Article 5*, qui ordonne la peine capitale contre le Commis qui laisserait voir les feuilles de Recette. Le but des

(*) *Voyez* l'État actuel *de la Prostitution, note* (A), *vers la fin.*

précautions que l'on prend dans la manière de placer l'argent dans la première boîte, est pour prévenir toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les hommes & les Gouvernantes; car dans le cas où les premiers voudraient tromper, la Gouvernante aura toujours devant les yeux la mise, qu'elle ne fera tomber qu'après le Billet livré, & l'homme sorti; si elle la fesait glisser auparavant dans le Coffre, elle serait censée avoir tort, & répondrait de la mise.

Amans en titre.

Logement des Entretenues.

Entrée des Amans en titre.

Choix d'une Maitresse.

Article 18. Ceci paraîtra peut-être contraire au but de l'Établissement, & je conviens qu'on aurait raison de le penser, s'il n'était pas plus que probable que la maison aura toujours suffisamment de Sujets. On pourrait même regarder ce que je propose dans cet Article, comme un

Défaut de paiement.

Absence.

moyen d'empêcher la ruine des familles : combien d'hommes ſont pillés par des ſyrènes qui ſe font un honneur & un jeu de les tromper, en les dépouillant ? Ici, cet inconvénient n'aura pas lieu : un amant, outre qu'il ſera ſûr de la fidélité de ſa maîtreſſe, pourra s'en tenir à la ſeule dépenſe qu'exige la maiſon : cette dépenſe va toujours en diminuant, puiſqu'il ne payera que 42 livres par ſemaine, lorſque ſa maîtreſſe aura paſſé *ſeize ans ;* 33 liv. 12 ſ. lorſqu'elle en aura *dix-huit ;* 25 liv. 4 ſous, lorſqu'elle aura accompli *vingt ans ;* 16 livres 16 ſous, lorſque les filles en auront *vingt-cinq ;* 14 liv. lorſqu'elles auront paſſé *trente ans ;* taxe au-deſſous de laquelle on ne deſcendra pas, tant qu'elles conſerveront leurs amans. C'eſt auſſi pour favoriſer les amans en titre, qu'on a réduit

à *douze livres* par jour, la taxe des filles du *ſixième*, & à *ſix livres*, celles du *cinquième*, cette manière étant la plus honnête, & devant être encouragée. Ce qui regarde les enfans tend autant à la ſatisfaction des pères, qu'à la décharge de la maiſon. Les clauſes des diſpoſitions ſuivantes ont pour but de prévenir les deſordres qui réſulteraient de la liberté qu'auraient les hommes d'aller chez une fille *entretenue* par un autre, & d'aſſurer l'exécution de l'Article *28*.

Mariages prohibés, ou permis.

Article 19. Il ne faut pas que l'Établiſſement propoſé favoriſe des unions deshonorantes : comme d'un autre côté, il ſerait injuſte de priver de la liberté du choix ceux qui ſont maître d'eux-mêmes. Je crois cependant, qu'il ſerait abſolument néceſſaire, de déclarer nul de *plein-droit*, tout ma-

riage contracté par un homme distingué par sa naissance ou par sa place, avec une fille du *Parthénion*, s'il était parvenu, en donnant de faux noms, à obtenir l'aveu du Conseil de l'Administration; & cela, quand même la fille n'aurait jamais vu que lui. Cet Article montre clairement la nécessité de ne confier l'Administration des *Parthénions*, qu'aux plus honnêtes citoyens; c'est-à-dire, à des gens qui joignent à de bonnes mœurs des lumières suffisantes, pour juger dans ces cas importans.

Grossesse des filles non entretenues.

Article 20. La raison, plus que la nature, prescrit cette conduite: on donnera les enfans aux pères; parce qu'en exécutant mon projet, les pères feront toutes les dépenses, & devront jouir de tous les avantages.

Article 21. Il n'y a aucun inconvénient à accorder ces prérogatives aux pères, amans en titre. Mais cet Article a d'autres dispositions qui ne paraîtront pas claires : on me demandera par exemple, ce que j'ai voulu dire, par ces pères, qui ne pouvant contracter mariage, laissent la moitié de leur bien ? Je répons seulement, que les abus qui règnent sont infiniment plus dangereux, que celui que j'occasionnerais, qui, en lui-même, n'a rien qui choque la nature, ou même la raison & les anciennes Loix (*). Bien entendu que

Filles enceintes entretenues.

(*) Le Concile de Trente agita si l'on permettrait aux Prêtres de se marier. On se décida pour la négative, par des raisons qui parurent bonnes apparemment ; car ceci n'étant qu'un point de discipline, le sacré Synode le décida par des motifs humains, à

ces pères éviteront le ſcandale, qui doit toujours être puni dans un État bien règlé.

Salles communes. Noms des filles.

Article 22 & 23. Ces deux Articles déterminent l'emploi de toutes les heures du jour. Un Établiſſement

---

l'aide des ſeules lumières naturelles. Conſéquemment, il a pu ſe tromper : c'eſt le ſentiment de tous les Théologiens. J'ai lu quelque part, qu'Éraſme, le fameux Éraſme, parlant des Eccléſiaſtiques & des Moines de ſon tems qui s'étaient mariés, au-lieu de traiter avec décence un point de Morale ſi important, s'était amuſé à plaiſanter comme un écolier. *At iſta omnis tragœdia*, dit-il, *exit in cataſtrophen comicam. Ubi contigit uxor, occinitur : Valete & plaudite.*

Un homme, dont perſonne ne conteſtera la vertu, les bonnes mœurs & les lumières, l'Abbé de Saint-Pierre, fortement touché des obligations de la Nature, avait conſacré un des jours de la ſemaine à la propagation. *Dict. de l'Encyclop. mot* Population.

ſans règle, tombe dans une eſpèce d'anarchie, qui détruit l'utilité qu'on ſe propoſe d'en tirer. On enſeignera aux filles tout ce qui peut contribuer à les rendre plus aimables : qu'on ne s'en ſcandaliſe pas, j'en fais connaître le motif, *Article 8* de ce §. *Exercices & repas. Nuits. Encouragemens.*

Article 24. Ceci tend encore à ſoulager la maiſon, & à donner aux hommes une liberté, qui leur faſſe préférer de venir à l'Établiſſement, à toute autre manière d'avoir une maîtreſſe. [Il eſt bon d'obſerver que la liberté dont jouiront les filles entretenues par un amant en titre, les préſens qu'elles pourront recevoir, leur feront deſirer de l'être, & que ces raiſons les empêcheront de refuſer un homme, qui d'ailleurs ne ſerait pas de leur goût]. *Priviléges des Amans en titre.*

Article 25. De la liberté. C'eſt *Emploi*

du temps à la salle commune.

bien assez de ne pouvoir sortir de la maison, sans qu'on apesantisse encore leurs chaînes dans l'intérieur. Et pour les obliger, d'une manière efficace, à jouir des amusemens permis qu'on leur procurera, on suprimera tout ce qui pourrait en détourner leur attention : on ne commandera pas de lire, de travailler, mais on mettra dans l'alternative de le faire, ou de s'ennuyer.

Combien une fille peut être demandée.

Combien une Surannée.

Articles 26 & *27*. Plusieurs raisons ont déterminé à proposer le 26e *Article* : les filles qui en sont l'objet, sont sur le retour, & il est à présumer qu'elles ne donneront pas dans l'excès : elles sont en petit nombre, proportion gardée avec les hommes qui ne peuvent prétendre qu'à elles ; ces hommes d'ailleurs ont moins de fantaisies, sont plus tôt satisfaits que

ceux d'une condition plus relevée : les *Surannées* feraient trop à la charge de la maison, s'il en était autrement : mais cette raison ne vaudrait rien, si la première n'existait pas. Celles qui auront paru dans le jour une ou deux fois, pourront demander à quitter pour le reste du tems la salle commune. On les veillera de près, & la Grande-Gouvernante donnera la plus scrupuleuse attention à la santé de ces filles.

Article 28. La sévérité de cet Article portera une sorte de chasteté au sein même de la Prostitution. L'impudicité est l'abus de l'acte de la génération : & rien n'est plus contraire à la propagation de l'espèce. Voila pourquoi les anciens Moralistes recommandèrent la pureté. Les hommes les plus vertueux ont été *Infidélités.*

chaſtes : reſte à ſavoir ſi la continence abſolue n'eſt pas criminelle ? On pourrait répondre, que l'exemple en eſt peu dangereux, & que l'effet qu'il produit ſur les autres eſt toujours excellent : l'entière abſtinence des femmes n'eſt préjudiciable, ou, ſi l'on veut *coupable*, que dans l'individu qui s'en eſt fait une loi ; au-lieu que l'incontinence publiquement affichée par les hommes & par les femmes, aurait des effets épouvantables, ſe répandrait ſur tout, même ſur le goût, & ferait de l'amour une cauſe ſans effet : or l'effet de l'amour, eſt la production de l'homme.

Table, & autres arrangemens. Soins, Lits & Linge.

Article 29. Tout cela ferait néceſſaire, & devrait être exécuté à la lettre : le Conſeil de l'Adminiſtration ne pourra s'en écarter.

Dépenſe

Article 30. La ſomme étant fixée,

pour l'habillement, durant toute l'année, par l'État de *Recette*, & de *Dépense* (*), il eſt naturel qu'il ſoit libre à chaque fille de choiſir l'étofe, & la façon de l'employer, qui la pare le plus avantageuſement. Les filles deſtinées au mariage, ou à l'état de leurs mères, & les Ouvrières élevées à la maiſon, dont il eſt parlé *Article 38*, pourraient être habillées des hardes que quitteront les Sujets du *Parthénion ;* ces habits étant encore très-propres, eu égard au ſoin que les Gouvernantes obligeront les filles d'en avoir. *des Habits.*

Article 31. Les bains ne ſont pas, depuis que l'uſage du linge s'eſt étendu, auſſi fréquens parmi nous qu'ils devraient l'être : il eſt certain qu'un bain tiède favoriſe la *tranſſudation* *Bains.*

(*) *Voyez* cet État, *lettre XI*, § *V*.

d'une infinité d'impuretés, qui causent des dépôts fâcheux, & des maladies souvent mortelles, sur-tout aux personnes sédentaires : un autre avantage du bain pour les femmes, c'est d'éclaircir le tein de celles qui sont trop brunes (*).

(*) « La crasse de la peau, retenue dans » ses pores, ou sur sa superficie, est capable » de produire plusieurs maladies, comme » clous, phlegmons, &c. la gale & les dar- » tres sont sur-tout engendrées par cette » crasse : on doit obvier à ces maladies, en » nétoyant exactement la peau par les bains ; » les frictions & les autres moyens propres » à enlever la crasse de la circonférence du » corps. Les habitans des pays chauds, qui » sont plus sujets à la crasse de la peau, à cau- » se de la chaleur du climat qu'ils habitent, » se baignent aussi fort souvent, pour se ga- » rantir de ces maladies, méthode qu'ils ont » retenue des anciens ». *Encyclop.*

Article 32. Les coſmétiques, en général, font plus mal que bien, ſurtout aux jolies perſonnes : ils rident le viſage, mangent les couleurs naturelles & hâtent l'air de décrépitude. [L'Article précédent conſeille une choſe preſque hors d'uſage ; celui-ci défend ce qui ſe fait : c'eſt que l'omiſſion du bain eſt déraiſonnable, & l'uſage du fard pernicieux : rétabliſſons les pratiques utiles, & ſuprimons les mauvaiſes.] **Fard.**

Article 33. Une troupe de malheureuſes, logées à l'extrémité des fauxbourgs, viennent chaque ſoir au centre de la ville, communiquer leur corruption à ces hommes utiles & robuſtes, que leur peu de fortune, a rendu les ſerviteurs de l'humanité : eſpèce d'hommes, je ne puis m'empêcher de le dire, d'une toute autre *Surannées.*

valeur, pour la ſociété en général, que l'Auteur le plus éclairé (1), que le Bourgeois fainéant, le Marchand cauteleux, l'impertinent Commis, & l'inutile Valet: ce ſont eux qui bâtiſſent nos maiſons, cultivent nos jardins, portent nos fardeaux, &c. doit-on les abandonner inhumainement au péril où les expoſe une paſſion qui triomphe des plus ſages? L'abus qui règne aujourd'hui eſt plus grand ſans doute que celui que *Columelle* reprend, lorſqu'il dit, *que ce ſerait cauſer un grand mal, de donner aux Ouvriers qui s'occupent des travaux les plus néceſſaires, les moyens & la facilité de voir des filles de joie* (2).

---

(1) » Le néceſſaire eſt au-deſſus de l'utile: » il marche d'un pas égal avec le juſte, » l'honnête & le ſaint ».

(2) *Quippe plurimùm affert mali, ſi Op-*

Cette maxime pleine de ſageſſe & de raiſon, ne ſera point éludée : le Règlement y a pourvu. L'homme de peine ne ſera expoſé ni dans ſa ſanté, ni à la perte de ſon tems, ni à la débauche : je le répète ſouvent : ce n'eſt pas le libertinage que je veux favoriſer : je me mépriſerais d'en avoir eu la penſée; ce ſont les ſuites d'un abus devenu néceſſaire, que je veux prévenir ; c'eſt le mal que je cherche à diminuer ; une maladie cruelle que je cherche à extirper.

MALADIES VÉNÉRIENNES.

Article 34. C'eſt ici le principal but de l'Établiſſement : on ne permettra pas qu'un homme choiſiſſe une fille, qu'on ne ſe ſoit aſſuré qu'il eſt ſain. *Viſiteuſes.*

---

rario meretricandi *poteſtas fiat.* Columell, Lib. II, cap. 1.

Grande-Gouvernante, ou Supérieure.

Article 35. Il eſt naturel que le premier des devoirs de la Grande-Gouvernante, ſoit de veiller à l'obſervation exacte de l'Article précédent, & à l'exécution des deux qui ſuivent.

Amende.

Article 36. On croit ne devoir aucun ménagement aux miſérables, qui ſe ſentant atteints de la peſte vénérienne, ſont aſſez injuſtes pour vouloir la communiquer à d'autres, & aſſez ennemis d'eux-mêmes pour aggraver leur mal, au lieu de chercher à ſe procurer la guériſon.

Traitement des Filles.

Article 37. Le ſoin qu'on prendra des filles malades, eſt une ſuite néceſſaire de l'Établiſſement, & l'objet le plus digne des ſoins de la Grande-Gouvernante, & de celles qui lui ſont ſubordonnées : l'Adminiſtration ſe fera rendre un compte exact des trai-

temens ,

temens, & elle remédiera promptement aux abus, & surtout aux négligences qui s'y introduiraient. C'est en ceci qu'il faudra éviter la routine & l'inattention. Au reste, tous les Articles sont tellement liés, que l'inobservation d'un seul, amènerait bientôt le violement de tous les autres.

SORT DES ENFANS NÉS DANS LA MAISON.

Article 38. Les hommes sont la richesse de l'État; c'est en les multipliant, qu'un Prince augmente sa puissance. Quel bonheur, pour les campagnes, dans lesquelles la Milice GARSONS*.

* *Garse*, autrefois honnête, à présent injurieux, & *Garson*, dérivent de *Gars* (jeune-homme) : ce qui prouve qu'on doit écrire *Garson* (au lieu de *Garçon*) comme on a fait dans cet ouvrage.

porte chaque année un nouvel effroi, de s'en voir délivrées par notre Établissement (*)! L'avantage qui en résulterait pour l'État serait immense: ce seraient plusieurs milliers d'hommes qui resteraient à la culture des terres : car la plupart de ceux qui l'ont une fois quittée, n'y retournent plus, après leur tems expiré; ils deviennent fainéans, vagabonds; ou tout au moins fort débauchés; d'autres, qui, sans la Milice, *tiendraient* la charrue, ou *feraient* la vigne, s'habituent dans les villes, dont la mollesse les énerve; & ce

(*) L'usage introduit depuis quelques années, de donner des *Enfans-trouvés* aux Laboureurs, pour les former au travail, & *tirer* au sort de la Milice en place des enfans de la maison, est un acheminement à ce que l'on propose ici.

ſont encore des hommes preſque perdus pour l'Etat.

Il faut convenir que les Sujets que fourniraient les *Parthénions* du Royaume, ne ſuffiraient pas ſeuls pour remplir ce but : mais ce n'eſt ici qu'une indication de moyens, & non une loi : qu'on y joigne les garſons en état des Enfans-trouvés, qui dépériſſent à la *Pitié* & ailleurs, ceux des hôpitaux des provinces du Royaume, qui paſſent leur jeuneſſe à carder la laine, je crois qu'alors on en trouvera ſuffiſamment pour opérer le bien propoſé. J'avance que ces garſons feront d'excellens Soldats, parce que dès l'enfance, ils ſont élevés dans la ſoumiſſion & dans la dépendance auſſi abſolue qu'aveugle pour un étranger; ils n'ont point de parens ni de liaiſons; leur père, c'eſt l'Etat; leur patrie, le Royaume : ils reſteraient

P 2

au ſervice tout le tems que leurs forces le leur permettraient. Ces vieux Soldats ſeraient employés dans les occaſions difficiles, où l'expérience & l'intrépidité à la vue du danger ſont néceſſaires. On pourrait objecter que ces troupes ſeront vilipendées par les autres. A Dieu ne plaiſe que je regarde l'état Militaire de France & d'Angleterre, comme aſſez mal diſcipliné, pour inſulter de gaîté de cœur un corps de braves gens, en leur feſant un crime de leur naiſſance, qui n'a pas dépendu d'eux.

FILLES. La ſeconde diſpoſition regarde les filles : on tirera parti de celles qui ſeront diſgraciées de la nature, en les employant utilement pour la maiſon : les autres choiſiront l'état qu'elles voudront embraſſer. On pourrait dire que la dot que je propoſe de

leur aſſigner eſt conſidérable, eu égard à leur grand nombre. Je réponds, que les filles d'une jolie figure formeront tout au plus la dixième partie des enfans, & je crois que le *Parthénion* bien règlé, bien adminiſtré, pourra ſuffire à cette dépenſe : c'eſt ce que je me réſerve de prouver une autre fois (*). On pourrait objecter encore, que la maiſon a bien des charges : les *Surannées*, les filles malades, la manière coûteuſe dont je propoſe d'entretenir les Sujets de la maiſon en tout point, &c. Je conviens de la juſteſſe de ces remarques ; mais il ſe préſenterait naturellement un moyen d'aider la maiſon, s'il ſe pouvait qu'elle eût beſoin de ſecours : l'Hôpital de la Salpêtrière devient preſqu'inutile ;

(*) *Voyez* la Lettre XI.

on placerait ailleurs les folles qui peuvent y être renfermées, & l'on affecterait à notre Établissement les revenus de cette maison. Je vais plus loin; j'ose soutenir que les Hôpitaux ne remplissent pas, à beaucoup près, le but d'utilité qu'avaient en vue leurs Fondateurs, & ne procurent pas le soulagement qu'on croit que les pauvres en retirent; la moitié du Royaume n'en a pas, & ne s'en trouve que mieux. Qu'on laisse subsister l'Hôtel-Dieu, à la bonne heure; dans une ville telle que Paris, il faut bien qu'il y ait un lieu où l'indigent puisse mourir comme il a vécu (*), au sein de l'horreur, &

(*) On aurait pu dire: *Où il meure promptement:* on a, dans cette maison (& dans une autre) une attention toute particulière à ne pas laisser languir les malades, sur-tout les vieillards.

dans les bras du desespoir.... O! triste humanité! où sont tes glands & tes forêts!... Tous les autres Hôpitaux sont nuisibles, entretiennent la fainéantise, & trompent enfin les malheureux, qui se sont imprudemment reposés sur ces Établissemens, pour ne rien ménager durant le cours d'une longue vie. Ils espéraient y trouver la tranquillité, & le repos; ils n'y rencontrent qu'un enfer anticipé: je le dis, parce que je l'ai vu; la mort est un moindre mal que la triste vie, que l'on traîne dans nos Hôpitaux: les suprimer, ou apliquer tous les revenus à une maison pour les *filles enceintes*, aux *Enfans-trouvés* & à notre *Établissement*, ce ne ferait que détruire un mal, pour opérer un grand bien. Mais que deviendront ces misérables dont le gain est si peu de chose, qu'à peine il leur fournit

le pain quotidien ? Si c'en était ici le lieu, je répondrais.... Des Tianges, ces biens immenſes que poſſèdent les gens de main-morte, pourquoi furent-ils donnés ? pour nourrir ſans doute dans une faſtueuſe indolence nos Prélats & nos Abbés; dans une oiſiveté molle, ce Chartreux inutile, ce ſenſuel Bernardin, &c.... Un nuage de Sauterelles s'eſt jeté ſur le bien des pauvres, le dévore, & l'on s'étonne qu'ils meurent de faim! Si c'en était ici le lieu, je dirais, que nous autres Financiers, mettons dans nos parcs des campagnes entières..... mais je me tais: j'ajoute ſeulement, que l'hiver prochain, je détruis mon parterre de ***, mes grandes allées ſablées, & que je rendrai près d'une lieue de terrain coûteuſement ſtérile, à l'agriculture.

Quant à la manière d'habiller les personnes de la maison, je crois qu'elle ne doit rien avoir de particulier : la décence même l'exige abſolument. Celui qui a dit que les divers *états* devraient être marqués par des habits différens, n'avait certainement pas aprofondi ſuffiſamment ſon idée. Cette diſtinction entre les hommes eſt odieuſe, ſurtout dans nos mœurs: elle ne tendrait qu'à nourrir l'impertinente vanité d'un petit nombre d'hommes, tandis qu'elle couvrirait d'une confuſion (déplacée, à la vérité, mais non moins pénible) le *tiers-état* preſque tout entier, qui eſt mille fois plus nombreux que les deux autres réunis : ainſi ce ſerait ſervir le goût d'un homme, aux dépens de celui de 999 : jamais pareille Loi ne fut propoſable, ſi ce n'eſt à Maroc, ou, ſi on veut, dans le mal- *Vêtemens.*

heureux Empire des Yncas, depuis que les Européens l'ont injuſtement conquis.

Autorité du Conſeil ſur les Enfans de la Maiſon.

Article 39. La diſpoſition de cet Artice retiendra les *Parthéniens* (*)

(*) *Parthéniens*, c'eſt-à-dire *fils de filles*. Il y eut à Sparte des jeunes-gens qui portèrent ce nom; voici leur hiſtoire.

Lacédémone feſait depuis quelques années une guerre opiniâtre aux Meſſéniens. Les Spartiates préſumant qu'elle ſerait longue, craignirent que l'éloignement où ils étaient de leurs femmes, ne préjudiciât à la République, en l'expoſant à manquer de nouveaux Citoyens: ils renvoyèrent à Sparte les jeunes-gens non mariés, & leur ordonnèrent d'avoir, indiſtinctemment, commerce avec toutes les filles. Cette commiſſion fut ſi bien exécutée, que vingt ans après, Lacédémone ſe vit dans la néceſſité d'expulſer tous les enfans qui en étaient provenus; parce qu'étant en grand nombre,

dans le devoir. Il ſerait à ſouhaiter que la peine contre les ſéducteurs fût générale. Dans un pays où les Loix & la Religion défendent le divorce, il faut des remèdes extraordinaires : je ne connais perſonne de plus criminel & de plus mépriſable qu'une femme qui trompe ſon mari, ſi ce n'eſt ſon ſéducteur.

Choix des Gouvernantes. Leurs droits. Maîtreſſes des Exercices.

Article 40. L'eſpoir d'être Gouvernante, ou du moins d'enſeigner un jour les Arts aux filles, donnera du goût pour les exercices : ce reſſort ſera peut-être moins efficace pour contenir les Sujets, que les châtimens; mais auſſi, il n'a aucun inconvénient.

& n'ayant aucun héritage à prétendre, ils troublaient la République. On les appela *Parthéniens*, du mot grec Παρθένος, fille, comme ne connaiſſant que leur mère, qui leur avait donné le jour étant fille.

Sort des Surannées.

Article 41. Il eſt important de ne point effrayer les filles, par la perſpective d'un avenir pénible.

Clôture.

Filles devenues héritières.

Article 42. Les filles, une fois entrées dans la maiſon, n'en doivent jamais ſortir. On ne rencontrera donc plus dans les rues aucune fille publique; par conſéquent les honnêtes-femmes ne feront jamais priſes pour telles, & inſultées, qu'elles ne ſoient ſûres d'être vengées ſur le champ. On ôtera le ſcandale, que donnaient les Proſtituées, en ſe montrant. Un autre avantage, c'eſt que ſouvent les hommes éviteraient le crime, ſans l'amorce que leur préſentent les filles qu'ils rencontrent, & qui réveillent des deſirs aſſoupis. On ne craindra pas non plus les inconvéniens ſi fort à redouter, ſi la Proſtitution étant ſuprimée, les débau-

chés ne trouvaient aucun moyen de ſe livrer à leur panchant : ils auront dans les *Parthénions*, une reſſource toujours prête. L'Article excepte de la règle qu'il établit, celles qui ſe marieraient, & celles qui, devenues maîtreſſes d'elles-mêmes, par la mort de leurs parens, & héritières d'un bien ſuffiſant pour vivre, voudront aller le régir. Il n'y a rien-là que de juſte & de raiſonnable. Le pouvoir que la maiſon conſervera ſur elles, eſt néceſſaire pour les contenir, ou faire ceſſer les deſordres, que notre Établiſſement doit tous prévenir.

Filles qui voudraient changer de vie.

Article 43. Cet Article montre dans quel eſprit les Adminiſtrateurs doivent gouverner la maiſon, & la néceſſité de ne donner cette place qu'à des Citoyens vertueux : en tout emploi, l'honnête-homme fait preſ-

que toujours bien, & le fripon toujours mal.

Parthénion *quand fermé.*

Article 44. De deux maux éviter le pire. N'écoutez pas les enthousiastes : ces sortes de gens parlent beaucoup ; crient bien fort, & ne réfléchissent jamais. A Londres, où les Spectacles sont fermés les Dimanches, l'on s'ennivre, l'on joue, & l'on va chez *les filles de joie.* Il vaudrait beaucoup mieux ouvrir les Théâtres, & qu'on vît une pièce de *Shakespear* ou de *Dryden* : il serait plus honnête, sans doute, d'assister au *Caton d'Addisson*, que de croupir tout un jour à la taverne, ou de n'en sortir que pour se battre à coups de poing.

Communauté entre tous les Parthénions.

Article 45. Une maison de la Province, qui aura trop de Sujets, devra les envoyer à la Capitale, & ainsi de tout le reste, sans qu'une Admi-

niſtration particulière puiſſe s'y refuſer : on pourrait de même, changer les Sujets reçus dans une ville de Province, ou dans la Capitale, avec d'autres Sujets reçus dans un autre, pour éloigner les filles de leurs connaiſſances; & cela deviendrait même abſolument néceſſaire pour la Province. La Capitale, manquant de Sujets, en tirera des *Parthénions* de Province, autant qu'il lui en ſera néceſſaire. On ſent pourquoi elle doit jouir de ce privilége.

[Un certain nombre d'hommes de la Capitale, beaucoup plus vils que les Proſtituées, perdra, au nouvel Établiſſement, le fonds de ſa ſubſiſtance. Ces infâmes ſont ordinairement les auteurs de pluſieurs meurtres ſecrets. Ils paſſent leur vie dans une crapuleuſe oiſiveté : tout leur

talent ſe réduit à inſulter, à ſe battre enſuite lâchement & comme des aſſaſſins. Ils portent un nom, qui n'était pas autrefois une honte : *Machærophorus** ne ſignifiait autre choſe que *Gendarme :* mais ce mot, dont on a retranché les deux dernières ſyllabes, eſt bien avili depuis qu'il les caractériſe *].

* Μαχαιροφόρος, Porteur d'épée.

Je ne ſais ſi j'ai atteint mon but, en propoſant les XLV Articles du

(*) Voila l'éthymologie du vilain terme *Maqu.....*

Le Dictionnaire de l'*ENCYCLOPÉDIE* donne au mot *Put....* une origine italienne, & le fait dériver de *Putana :* on pourrait tout auſſi bien dire qu'il ſort de l'eſpagnol *Puta :* dans la vérité, ni l'une ni l'autre de ces langues ne nous l'a fourni : il vient du français *Pute*, qu'on prononce encor *pout* ou *peut*, *peute*, en diverſes provinces; expreſſion formée du latin *Putidus*, puant, puante.

Règlement

Règlement que je t'ai envoyé, mon cher, & si je n'ai rien oublié d'essenciel. *Il n'apartient qu'aux hommes qui ont mérité quelque distinction dans le maniement des affaires, de prononcer* sur cet important objet; & j'attendrais respectueusement leur décision, si je le rendais public. J'ai tâché de ne pas perdre de vue cette maxime sage : *Le pouvoir des Loix ne va qu'à règler les passions, & non à les détruire.* Tu verras de ton côté, si j'ai satisfait à toutes les objections raisonnables que l'on pourrait faire.... Il est huit heures, je vole chez toi: adieu.

. . . .

Bon jour, mon bon ami, car ma montre marque trois heures du matin. J'ai ramené ton épouse & sa sœur de chez mon oncle à une heu-

ſe : nous avons un peu cauſé ; comme tu vois. Cependant je reviens à toi, & je veux fermer ma Lettre, avant de me mettre au lit.

Jamais partie bruyante ne m'a ſatisfait comme ce ſouper, tranquille, ſérieux même, chez un Vieillard reſpectable, au milieu d'une famille ſenſée. La joie a brillé quelquefois ; mais c'était la rire de la raiſon. Pour mon oncle, il était d'une humeur charmante. Je ne ſais s'il s'eſt aperçu de ma paſſion pour Urſule ; il m'a ſemblé que ſon enjouement était augmenté du double, lorſqu'il a vu les égards, l'empreſſement que je marquais à cette fille aimable. Il lui adreſſait de tems-en-tems la parole, & toûjours pour lui dire des choſes flateûſes. Je ne puis t'exprimer combien cette remarque m'a fait de plaiſir : car, mon cher, quoique

je ſois riche, & maître de moi-même, je ſens, depuis que j'aime Urſule, augmenter ma tendreſſe pour mes parens, & je ſuis charmé de ne rien faire qui ne leur ſoit agréable. Dès demain, je veux lui ouvrir mon cœur. Je n'attendrai pas ton retour, pour t'inſtruire de ce qu'il m'aura dit.

Je t'embraſſe mille fois, cher Des Tianges; mon amitié pour toi eſt ſi vive, que je ne crois pas que l'aimable, la tendre Adelaïde, te ſoit plus attachée que

D'ALZAN.

NEUVIÈME LETTRE.

Du même.

9 juin 176.......

HIER dès le matin, je me rendis chez mon oncle, que je n'avais pas trouvé la veille: j'en fus reçu avec les démonſtrations de la plus vive amitié. Après que nous nous fumes quelque tems entretenus des nouvelles du jour, & d'autres choſes indifférentes, j'allais lui parler de ce qui m'amenait: il m'a prévenu. —Vous avez vingt-cinq ans, mon neveu, m'a-t-il dit: il eſt tems de faire un choix. A votre âge, on n'eſt plus novice, on connaît le monde, les travers qu'il faut éviter, auſſi-bien que les vertus ſo-

ciales qu'il faut acquérir : vous n'êtes pas, j'espère, assez idiot, que de vous laisser prendre uniquement à deux beaux yeux, & je vous crois trop raisonnable, pour ne pas chercher dans l'objet de votre choix, des avantages plus solides—. Ce préambule m'a surpris, & j'ai voulu l'intérompre : il m'a fait signe de l'écouter jusqu'au bout. —Lorsqu'on se marie, c'est un engagement durable que l'on contracte, & qui ne ressemble pas à ces petites avantures que vous avez eues de tous côtés : (il m'a fait une longue énumération de mes maîtresses connues, &, à mon grand étonnement, il a fini par la D***.) il faut qu'un honnête-homme aime sa femme, & n'aime qu'elle. J'ai des vues sur vous, mon cher D'Alzan : mais je voudrais bien auparavant, être sûr que vous aurez pour celle

que je vous destine, les sentimens qu'elle mérite d'inspirer. Elle est belle, riche, & par-dessus tout cela vertueuse, modeste, raisonnable. J'ai connu sa mère. J'en fus amoureux lorsque nous étions jeunes tous deux, & libres : un autre l'emporta sur moi ; il sut lui plaire davantage. J'en ressentis la plus vive douleur ; mais enfin, je ne m'en pris qu'à moi-même ; & je renonçai dès-lors à contracter un lien, qui ne pouvait être heureux qu'avec elle. Mon estime & mon respect pour cette femme aimable ne diminuèrent point : je cessai pourtant absolument de me trouver où j'aurais pu la voir. Elle devint veuve : lorsque son deuil fut passé, que je crus ses larmes séchées, j'allais lui offrir ma main, & la prier de consentir que je servisse de père à ses enfans. Sa mort, arrivée il y a quelques an-

nées, m'enleva cette douce eſpérance. Vous jugez que ce fut un coup bien ſenſible pour moi. Elle laiſſait deux filles, riches, & ſous un ſage Tuteur. En les voyant croître, je ſongeais à vous. L'aînée ſurtout, qui vient d'épouſer un de nos Confrères, vous aurait fort convenu : mais ſon mariage s'eſt conclu ſi promptement, que je n'en fus inſtruit que dans un tems où les choſes étaient trop avancées. Grâces au ciel, la cadète n'eſt inférieure à cette aînée ni en mérite, ni en beauté, & j'ai voulu m'y prendre de bonne heure, afin de n'être pas une ſeconde fois prévenu. Je paſſai hier tout le jour chez monſieur *Laurens* mon ami, beau-père de cetre aînée, & Tuteur des deux ſœurs : je lui ai fait part de mes vues; nous avons été enſemble ſur le champ au Couvent de la

jeune perſonne. Monſieur *Laurens* lui a expliqué le ſujet de notre viſite, & lorſqu'il a nommé mon neveu, cette aimable fille a prodigieuſement rougi : elle était, dans ce moment, plus belle qu'un ange : je n'ai pu m'empêcher de m'écrier, *Que ce coquin de D'Alzan eſt heureux !* La jeune Demoiſelle ne nous a pas donné de réponſe poſitive : mais (& notez cela) elle nous a renvoyés à ſa *chère ſœur*, dont elle nous a dit qu'elle ſuivrait les ordres en tout. A l'air de ſatisfaction qui règnait ſur ſon viſage, nous nous ſommes aperçus que notre propoſition ne lui déplaiſait pas. Nous allons aujourd'hui chez la ſœur.... —Pardon, mon cher oncle, ai-je intérompu ; mais je crois la démarche aſſez inutile : je ſuis au deſeſpoir de vous l'avouer, nos vues ne s'accordent pas : j'aime, ſi ce ter-

me peut exprimer tout ce que m'inſpire une jeune perſonne, à laquelle preſque tout ce que vous venez de dire convient parfaitement, mais qui n'eſt pas elle. Je le répète, mon cher oncle, ou plutôt, mon père, puiſque vous daignez m'en tenir lieu depuis ſi longtems, ma peine eſt extrême, de ne pouvoir dans cette occaſion vous prouver ma déférence à vos moindres volontés : mais vous ne ſerez pas inexorable, puiſque vous avez aimé. —Serait-ce la D***, a repris mon oncle avec humeur, qui te fait tenir ce langage ? Si je le croyais.... Mon cher fils, au nom de Dieu, penſe que tu ne peux aimer cette femme mépriſable huit jours encore, euſſes-tu le fond de la plus tenace conſtance..... —Vous me faites tort, Monſieur, ai-je repliqué : je ne vois pas la D*** : je

ne la vois plus du tout, depuis que je connais l'objet touchant dont je ſuis charmé. —En ce cas.... Vous avez raiſon : ce que j'ai dit ne pouvait convenir à madame D***. J'aurais cru que celle que je vous propoſe.... —Mon oncle, elle peut être charmante, mais je ſuis prévenu, je vous l'ai dit. —Elle *peut être charmante!* En vérité D'Alzan, vous êtes incompréhenſible : toujours empreſſé auprès des femmes, dont vous dites pis que pendre en les quittant, l'on vous voit leur prodiguer l'encens & les adulations : comment ne s'y tromperaient-elles pas, elles que leur vanité rend crédules, je m'y trompe moi même, lorſque je vous vois? Par exemple, l'autre jour, vous étiez chez moi, avec la jeune perſonne dont je viens de parler, j'aurais juré que vous l'aimiez; & même, je le fis entendre

à madame Des Tianges sa sœur....
—Que me dites-vous? Madame Des Tianges! celle que vous me donnez est la sœur de madame Des Tianges! —Oui : que trouvez-vous donc là de surprenant, de merveilleux....
Mais que veulent dire tous ces transports? (j'étais à ses genoux, mon bon ami;) Ah! Monsieur, me suis-je écrié; c'est elle que j'aime—. Imagine-toi, mon ami, les différentes situations par où j'ai successivement passé; mes transes, mes alarmes; & la joie que tout-d'un-coup j'ai ressentie. La cause de mon erreur, est ce nom de *Laurens* que mon oncle donnait à ton père, sous lequel il n'est connu de personne, & dont tu ne m'as jamais parlé. La satisfaction de monsieur *De Longepierre* était aussi vraie & paraissait presqu'aussi vive que la mienne. Il me la montrait de mille

manières; il prétend m'aſſurer tout ſon bien après ſa mort, & me faire dès-à-préſent un don conſidérable: il nomme Urſule ſa fille; notre union lui fera retrouver le bonheur dont il fut privé.

Nous ſommes convenus que j'irais chez madame Des Tianges, pour la prévenir ſur la viſite de monſieur *De Longepierre :* comme j'ai fait réflexion qu'il était encore trop tôt, je me ſuis rendu chez moi; & je t'écris en attendant le moment d'aller aprendre ces bonnes nouvelles à ma première amie. Je la crois déja inſtruite de la démarche que mon oncle fit hièr auprès d'Urſule avec ton père..... Mon ami, comme le cœur me bat! Il me ſemble que je vais aprendre à madame Des Tianges que j'aime Urſule.... A ce que j'éprouve, on dirait que je crains.... Aimable timi-

dité!... elle me prouve, mon cher, que j'aime mademoiselle *De Roselle* comme il convient de l'aimer. L'heure n'arrivera pas : ma montre est arrêtée je crois... Je te quitte. . . . . .

. . . .

Ah! Des Tianges! Des Tianges!... regarde.... quel Billet!... il est de ton épouse!

BILLET

de M.me Des Tianges à D'Alzan.

*Vous êtes pour moi, Monsieur un être indéfinissable : vous faites faire auprès d'Ursule une démarche d'éclat, par votre oncle & par le père de votre ami; vous me témoignez à moi-même la tendresse la plus vive pour ma sœur; & tout cela dans le tems qu'une intrigue criminelle & deshonorante vous lie avec.... le dirai-je, Monsieur? avec la D***;*

avec une femme perdue, & qui serait fâchée qu'on en doutât. Ah D'Alzan! Adelaïde ne vous aurait pas cru double, scélérat, séducteur : elle ne vous suposait que faible, léger, gâté par le siècle.... Ingrat! fallait-il choisir la sœur de monsieur Des Tianges, de votre ami, pour la malheureuse victime de votre hypocrisie! La pauvre Ursule!... vous ne méritez pas les larmes qu'elle va répandre.... Écoutez-moi, vous qui les causerez; vous, qui trahissez ma confiance & mon amitié, celle de mon époux, ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, puisque vous abusez de l'amour; ne paraissez jamais devant Ursule ou devant moi : je vous le demande comme une grâce; & si cela ne suffisait pas, je vous le défens.... pour toujours.

ADELAIDE DES TIANGES.

Mon cher bon ami!... je mourrai avant ton arrivée..... Urſule va me croire faux, vil... Ma conduite paſſée ne la raſſurera pas.... Des Tianges! je donnerais tout mon ſang..... Cependant..... oh! cette idée me tue... Un moment... qu'Urſule me croye un moment... Écris leur... hâte-toi de leur écrire, & de me juſtifier.... Je ſuis innocent, tu le ſais; mais elles refuſeront de m'entendre.... Madame Des Tianges... Eh! c'eſt ſa vertu... l'amitié... qu'elle croit trahie... qui va me fermer l'entrée... m'ôter tout accès.... Urſule.... Mon ami, je ſuis ſaiſi... Ma main, tout mon corps, éprouvent un tremblement ſi violent.... je ne ſaurais écrire davantage. Adieu... adieu, cher ami.

D'ALZAN.

Dixième Lettre.

De M.sieur D'Alzan de Longepierre,

à Des Tianges.

Même jour, le soir.

Je vous écris à la hâte, Monsieur, bien triste, bien affligé; votre famille & la mienne environnent le lit de monsieur D'Alzan, de votre ami, de mon pauvre neveu. Il s'est trouvé mal, ce matin, à dix heures. Vous connaissez cette impudente madame D***; c'est elle, ce sont ses noirceurs qui l'ont réduit dans l'état où il est.

Il n'y avait pas deux heures qu'il m'avait quitté : nous étions convenus de nous trouver chez vous. Je m'y rends; je suis étonné de ne l'y

pas

pas voir, & plus encore du froid de l'accueil de madame Des Tianges, que je croyais qu'il avait inſtruite de notre converſation du matin. Je le demande, après les premiers complimens. Votre épouſe me répond, qu'elle ne croit pas que monſieur D'Alzan doive revenir chez elle. Je demeure confondu : je preſſe madame Des Tianges de m'en aprendre davantage. Elle me prie de l'en diſpenſer, & me renvoye à mon neveu, qui m'inſtruira, ajoute-t-elle, beaucoup mieux qu'elle ne le pourrait faire. Déja troublé par un évènement auſſi peu attendu, je vole chez votre ami, & je le trouve.... hélas ! je n'ai pas eu la force de prononcer une parole : l'état où je l'ai vu, m'a ſaiſi. Il rentrait : la porte de madame Des Tianges venait de lui être refuſée : l'égarement de ſa raiſon ſe peignait dans ſes regards....

Il ne me reconnaiſſait pas, il ne me voyait pas! joignez à cela une fièvre brûlante, des ſanglots, de longs ſoupirs; c'eſt le tableau de ſa ſituation. J'ai moi-même aidé à le porter dans ſon lit. Au bout de quelques momens, il m'a reconnu; il m'a ſerré la main, mais il ne me diſait rien encore : j'ai vu dans ſes yeux, qu'il cherchait quelque choſe : j'ai regardé où il les portait; apercevant une Lettre toute ouverte ſur ſon bureau, qu'il paraiſſait fixer, je l'ai priſe : elle ne m'a que trop inſtruit. J'ai demandé au pauvre malade, ſi c'était là ce qui l'avait mis dans un état ſi violent? Il m'a fait ſigne que oui : je l'ai aſſuré que je pouvais le juſtifier dans l'eſprit de madame Des Tianges & de ſa ſœur. Cette promeſſe a fait quelqu'impreſſion ſur lui. Il m'a parlé. —Ah! courez-y, mon cher oncle,

m'a-t-il dit, d'une voix faible, & rendez-moi la vie, s'il en eſt tems encore : il faut abſolument que je les voye toutes deux; que je leur parle, & que je meure, ſi je ne puis les perſuader de mon innocence.

Je n'ai pas différé d'un moment. En entrant chez vous, j'ai ſurpris étrangement madame Des Tianges : —Sauvez mon neveu, madame, me ſuis-je écrié : votre Billet l'a mis dans un état qui va vous épouvanter : amenez avec vous mademoiſelle *De Roſelle*; il veut vous parler à toutes deux, détruire les calomnies dont on l'a noirci, ou mourir : je vous réponds de ſon innocence : on vous a trompée : venez, je vous en conjure; je vous éclaircirai ſur tout cela—. Je m'exprimais avec tant de véhémence, que je ne m'apercevais pas de l'impreſſion que feſait mon diſcours

ſur l'aimable madame Des Tianges: elle était pâle & tremblante. —Eh Seigneur! qu'eſt-il donc arrivé, m'a-t-elle dit? Allons, Monſieur, partons; allons partout où vous voudrez. Montons dans votre voiture, & prenons ma ſœur en paſſant—. En chemin, elle m'accablait dé queſtions; j'y ſatisfeſais de mon mieux; en égard au trouble où je me trouvais. Elle m'a parlé de la D***; elle m'a dit que cette femme était venue la trouver elle-même; que pour apuyer ce qu'elle lui avait avancé, elle avait montré les Billets de mon neveu, dont le dernier, conçu en termes fort clairs, était daté de la veille. Je l'aſſurai que la date avait été altérée, ou que le Billet lui-même était entièrement ſupoſé. Je lui racontai ce qui s'était paſſé entre D'Alzan & moi le matin. Là-deſſus

nous ſommes arrivés au Couvent de mademoiſelle De Roſelle. Madame Des Tianges l'a prevenue en peu de mots. Dans mon malheur même, j'ai reſſenti un mouvement de joie ; car j'ai cru m'apercevoir que mon neveu n'aime pas une ingrate.

Dès que nous avons paru dans la chambre de D'Alzan, il a prié qu'on le laiſſât ſeul avec nous.... Je ne puis me rapeler ce qui vient de ſe paſſer, ſans répandre des larmes.... Mon neveu s'eſt entièrement juſtifié.... L'aimable épouſe de monſieur Des Tianges & la belle Urſule n'ont rien omis pour le conſoler.... Que je ſuis touché ! quand j'y penſe.... Si mon cher D'Alzan en revient (car il ne faut pas vous cacher que les Médecins n'oſent pas encore répondre de lui): s'il en revient, dis-je, comme je l'eſpère des tendres ſoins & des bontés

des deux ſœurs, il regardera cet accident comme un bonheur. Il a voulu ſe diſculper entièrement, quoique mademoiſelle De Roſelle & madame Des Tianges elle-même l'en diſpenſaſſent : il a montré la Lettre que la D*** lui écrivit en réponſe de ſon Billet, & la date précède de près d'un mois votre départ pour Poitiers.

Les domeſtiques de mon neveu ont mis l'alarme dans toute notre famille; on accourt de tous côtés. A quoi ſert cet empreſſement : toutes les viſites que ſouhaitait D'Alzan, ſe réduiſaient à deux; les autres ſont incommodes, & je vais l'en débarraſſer. . . . . . .

10 heures du ſoir.

Je viens de voir mon neveu : tout le monde eſt ſorti, à l'exception de celles qui lui ont rendu la vie. Dès qu'elles paraiſſaient s'éloigner, les

convulſions qui l'avaient pris le matin, revenaient avec violence. Les deux aimables ſœurs ſe ſont aſſiſes de chaque côté de ſon lit; la joie que leur chère préſence lui cauſe, a calmé ſes ſens trop agités; il vient de s'aſſoupir, & les Médecins répondent de lui. A la première aſſurance qu'ils en ont donnée, madame Des Tianges a tiré avec vivacité un diamant de ſon doit, & l'a fait accepter à celui qui venait de parler. Vous jugez combien ce petit tranſport m'a cauſé de plaiſir. Ce ſera la première choſe que D'Alzan aprendra à ſon réveil. Je me ſens bien conſolé, monſieur, d'avoir quelque choſe de mieux à vous annoncer en finiſſant. Je ſuis très-parfaitement, &c.

DES TIANGES DE LONGEPIERRE.

Onzième Lettre.

De D'Alzan,

à Des Tianges.

13 juin.

Nous recevons tà Lettre à présent, mon bon ami, & j'obtiens de madame Des Tianges d'y faire réponse moi-même. Cela te convaincra mieux que toute autre chose, de l'efficacité de ses soins, & de ceux de ma belle, de ma tendre, de mon adorable épouse.... Non, cher frère, rien ne pourra desormais séparer D'Alzan de cette Ursule qu'il adore : hier matin, nous prononçames le serment sacré qui nous lie pour toujours l'un à l'autre : j'allais beaucoup mieux; on aurait pu t'attendre ; mon oncle,

tes parens & les miens en étaient d'avis; mais Adelaïde a voulu qu'on nous unît dans ma chambre. Quel bienfait! & que la main dont je l'ai reçu m'eſt chère! Toute ma vie, je regarderai madame Des Tianges comme une ineſtimable amie, comme une tendre ſœur, une mère adorée, ma divinité tutelaire. Et mon épouſe? Ah! Des Tianges! mon cœur nage dans une mer de volupté. O bonheur c'était auprès d'elle, ſur ce ſein d'albâtre que tu ſommeillais en m'attendant. Depuis notre mariage, tout change en mieux. On me croit malade encore; & moi, je ſens que jamais je ne me ſuis auſſi bien porté. J'ai deſiré, avec toute l'ardeur dont je ſuis capable, la main de mademoiſelle De Roſelle: depuis que je l'ai obtenue, je ſens ma félicité plus vivement encore que je ne l'ai deſi-

rée. C'eſt, mon bon ami, que je ne connaiſſais pas tout le mérite, tout le prix de celle que j'idolâtrais. O femmes! êtres enchanteurs, vous tenez ſans doute le milieu entre la divinité & nous! qui n'a pas ſu vous plaire, qui n'a pas été aimé de vous, n'a pas vécu : il a végété; mais la vie, la douce chaleur de la vie, jamais, jamais il ne l'a ſentie. Comment ſe trouve-t-il des hommes, qui craignent cette union délicieuſe de deux âmes étroitement unies par les mêmes affections, les mêmes biens, par ces êtres innocens qui leur doivent le jour, en un mot, par les Loix les plus ſaintes de la ſociété! s'ils pouvaient ſe former une idée de ce que j'éprouve.... de ce que nous éprouvons tous deux, cher Des Tianges, ils renonceraient bientôt à une erreur qui les rend malheureux.

Cette Lettre ne te trouverait plus à Poitiers, je l'adreſſe au Maître de Poſte à *Blois*. Ton impatience obligeante nous a fait à tous le plus grand plaiſir. Il eſt bien flateur, pour ton épouſe & pour ton ami, d'aprendre, que tu *ne peux attendre* un jour, *un ſeul jour de plus pour être informé de leur ſituation*. Elle eſt heureuſe, cher Des Tianges : tu ne verras ici, à ton arrivée, que les ſignes de la joie la plus vive : viens, ton épouſe. . . .

De Madame Des Tianges.

ne ta jamais tant deſiré , mon aimable mari. Viens me dédomager de tous les chagrins que ma cauſés ton ami. Il eſt heureux, à préſent: mais ſi tu l'avais vu.... C'eſt un enfant, & je lui pardonne tout. Je n'en avais pas pour un à conſoler ; ma

ſœur auſſi ſe deſeſpérait, quoiqu'en ſe cachant. Ils m'ont bien fait de la peine, & ſi je les aime, comme auparavant, de tout mon cœur. Adieu, mon ami. Si j'avais le ſort de cette Lettre, je t'embraſſerais un jour plutôt.

ADELAIDE DES TIANGES.

De Madame D'ALZAN.

J'arrive bien à propos, frère chéri, pour me juſtifier des crimes dont ma ſœur m'accuſe auprès de vous. *Je lui ai fait de la peine!* moi! elle peut vous l'écrire! Eh bien, elle vous trompe, croyez-m'en. L'on ne chagrine jamais, je penſe, ceux que l'on aime, ou bien c'eſt malgré ſoi; & pour lors, ils doivent le pardonner. Non, je ne pourrais ſuporter l'idée d'avoir cauſé un inſtant d'ennui à mon adorable ſœur. Ma chère

Adelaïde me rend tout ce que je perdis, lorſque le ciel nous enleva nos parens. L'*avoir affligée!* ah jamais, jamais je ne l'ai voulu. Que ſerait-ce ſi je vous diſais.... Elle m'empêche d'écrire; elle ne veut pas que je diſe.... Eh bien, je me tais....

Je ſuis bien contente de quelqu'un que vous aimez : on a pour ma ſœur & pour moi, les ſentimens que je deſirais : le don de tout mon cœur, de toute ma tendreſſe en eſt le prix. Perſonne après ma ſœur.... Elle ne me regarde plus : aprenez que c'eſt moi qui la conſolais : elle ne pouvait ſe pardonner.... Elle revient.... Perſonne, après ma ſœur, ne vous eſt auſſi ſincèrement attachée

qu'URSULE D'ALZAN.

De D'ALZAN.

Elles m'ont arraché la plume, mon cher; nous nous diſputons le plaiſir

de causer avec toi. Cette Lettre t'en sera plus agréable, puisque tu viens d'y voir les caractères chéris de celle qui te rend le plus fortuné des époux. Pour te prouver que je me porte aussi bien qu'on le puisse, après une commotion assez violente, je veux profiter du tems où une visite les oblige à me laisser seul, pour t'achever mon Projet. Tu t'amuseras à vérifier mes calculs dans ta chaise: aussi bien je doute que tu puisses en trouver le moment, lorsque tu seras avec nous.

§ V.

COMPENSATION du Produit des différentes Classes, avec les Charges des Parthénions.

Il paraît assez probable que le nombre des filles tant *Publiques* qu'*En-*

tretenues, peut ſe monter dans le Royaume, à 30,000 : 20,000 dans la Capitale, & 10,000 dans les Provinces : mais je n'aſſeoirai pas mon Établiſſement ſur un nombre ſi conſidérable. Supoſons ſeulement qu'il y ait, dans la ville de Paris, *douze mille filles* tant *Publiques* qu'*Entretenues*; environ la moitié dans le reſte du Rōyaume. Malgré le bien-être que l'Établiſſement propoſé procurera aux *Parthéniennes*, je ne doute pas que la défenſe de ſortir de la maiſon; l'impuiſſance où ſeront les filles, de ſe livrer à des débauches qui ſont les funeſtes accompagnemens de la Proſtitution, ne réduiſent-là le nombre de ces infortunées : j'en ôterai même encore 1,000, pour mettre toutes choſes au taux le plus bas : nous aurons donc, dans toute l'étendue du Royaume,

dix-sept mille filles, qui pourront être placées dans les *Parthénions*.

Il est prouvé par les nouvelles *Recherches sur la Population de Monsieur Messence* (*), qu'à peine le tiers des hommes atteint *quarante-cinq ans*. Cette règle générale doit être en proportion double, pour les filles publiques. Ainsi, lorsqu'on aura fait le choix des deux classes des *Surannées*, comme le prescrit l'Article XXXIII, il restera tout-au-plus *mille* filles dans toute l'étendue du Royaume, à charge à l'Établissement. Et nous en aurons, qui chaque jour produiront un revenu, qui excédera leur dépense plus ou moins,

(*) *Paris*, *in-4*. Durand neveu, rue Saint-Jacques.

SAVOIR;

SURANNÉES...... à *6 sous*, *RECETTE.*
500 (employer 400) par jour, 120 l.

Surannées............ à *12 sous*,
730 (employer 600)........ 360 l.

Le I.er Corridor:

à { 18 f. n.° 2. / 1 l. 4 f. n.° 1. } 3000 (employer 2000)...2,100 l.

Le second:

à { 1 l. 16 f. n.° 2. / 2 l. 8 f. n.° 1. } 3900 (employer 2000)...4,200 l.

Le troisième:

à { 3 livr. n.° 2. / 3 l. 12 f. n.° 1. } 4000 (employer 2000)...6,600 l.

Le quatrième:

à { 4 l. 16 f. n.° 2. / 6 livr. n.° 1. } 3000 (employer 1500)...8,100 l.

Le cinquième:

à { 12 livr. n.° 2. / 24 livr. n.° 1. } 1700 (employer 1000)-18,000 l.

Le sixième:

à 96 livres.... 170 (employer 85)...8,160 l.

Total..(par jour)...9585 filles produisent...............47,640 l.
(par an)....................17,388,600 l.

Nota Benè. Comme les *Filles entretenues* des deux derniers Corridors ſont à une taxe beaucoup plus baſſe, on ne parle ni des *Nuits* ni des *Amendes*, qui ſont un objet de Recette bien ſupérieur à cette diminution.

DÉPENSE. L'ENTRETIEN de chacune des filles, des ſix Corridors, pourra ſe monter, par année, pour les habillemens,

(*à Paris*) à..........500 liv. qui feront par an la ſomme de.......................7,885,000 l.

Celui des *Surannées* choiſies, à.......................300 liv........ 369,000 l.

La nourriture des Filles, Gouvernantes & Maîtreſſes pour les Arts (par jour) à 1 livre, 17,000 perſonnes (par an)... 6,241,500 l.

L'entretien ordinaire des Bâtimens dans tout le Royaume, 50,000 l.

Total.................... 14,545,500 l.

N. B. On ne fait aucune diminution pour les *Filles entretenues* que leurs amans pourraient habiller, nourrir, &c.

L'habillement & la nourriture des Ouvriers & des Ouvrières, seront compensés par leurs ouvrages. C'est par cette raison que je n'ai point fait entrer ce produit dans l'Article de la *Recette*. Par la même raison, je n'ai fait aucune mention de l'achat des fils, soies & laines nécessaires pour les manufactures des étofes, & la façon des habits. Cela doit se trouver suffisamment compensé par la diminution considérable qu'aportera dans le coût des habillemens l'épargne des façons, & la fabrication des Étofes.

Il est bon de remarquer, qu'on n'emploie que *9,585* filles sur *17,000*: cependant, au moyen que l'Établis-

ſement ſera preſqu'également compoſé de *filles entretenues* & de *publiques*, il y aura beaucoup plus de revenu que je n'en aſſigne; & l'on peut regarder le total de la *Recette*, comme étant un tiers plus bas qu'il ne montera communément; tandis que celui de l'*Entretien* ordinaire eſt ſupoſé auſſi haut qu'il peut aller dans des maiſons où la multitude des bouches diminuera néceſſairement la dépenſe de chaque individu.

Par conſéquent, il devra reſter à l'Établiſſement, toutes les dépenſes prélevées, une ſomme beaucoup plus forte que celle de . . *2,743,100 l.* qui ſe trouve ſurpaſſer la dépenſe dans mon hypothèſe.

Surquoi l'on ſe fournira de remèdes pour les malades, l'on payera les mois de nourrice, l'on mariera les filles nées dans la maiſon qui

pourront l'être, & l'on entretiendra les *Surannées* inutiles.

9,585 filles pourront donner, année commune, 4,000 enfans, qui vivront *1 an:* (on voit que ce n'eſt qu'un à-peu-près ; car de ces mille enfans qui mourront dans l'année, beaucoup ne vivront qu'un jour, d'autres une ſemaine, un mois &c.) *trois mille* qui vivront *trois ans* (& c'eſt beaucoup) ; & *deux mille* qui parviendront à l'*adoleſcence* : à *ſix livres* par *mois* chaque enfant, la *première année*, les *Parthénions* de tout le Royaume ſeront chargés de *288,000* livres : la ſeconde année, de la *moitié en ſus*, ou *450,000* livres environ ; la *troiſième année*, d'environ *576,000* livres ; au bout de *8 ans*, d'environ *1,200,000* livres : le taux de cette charge reſtera, à-peu-près, à *1,500,000* livres ;

puifqu'à mefure que les enfans grandiront, ils cefferont d'être à charge à la maifon, foit en en fortant, foit par leur travail. On prend encore ici le tout au pis; car l'on fupofe qu'il ne fe trouvera aucun père qui faffe élever fes enfans. Il refterait donc dans cette dernière hypothèfe, 1,243,100 livres, pour les Surannées & les mariages. Mais j'ai prouvé que l'excédent de la Recette doit être bien plus confidérable.

Réfumons : voila donc un moyen prefqu'infaillible d'anéantir le *levain vénérien*, de chaffer de l'Europe ce monftre qui n'était pas fait pour notre climat : de diminuer le fcandale de la Proftitution : d'arrêter dans fa marche l'indécence des mœurs ; & par furérogation, de mettre dans l'État une pépinière de fujets qui ne

lui feront pas directement à charge; & fur lefquels il aura une puiffance illimitée, puifque les droits paternels & ceux du Souverain fe trouveront réunis.

Je le répète; l'on n'exécuterait pas ce Projet fans quelques inconvéniens : la Proftitution, qui n'eft que tacitement tolérée, paraîtrait autorifée. Cet inconvénient inévitable eft-il bien réel? & s'il l'eft, ne fe trouve-t-il pas fuffifament compenfé? L'on opérera un bien effectif, & le mal ne fera, pour ainfi dire que de fpéculation. D'ailleurs, où ne fe rencontre-t-il pas d'inconvéniens? qu'on me cite une entreprife, une loi, même celle du pardon des injures, cette loi fi fainte, qui mit *Socrate* audeffus de tous les hommes, & dont un Dieu nous a donné des modèles plus héroïques

& plus respectables encore (*) ; qu'on m'en cite une, qui n'ait pas les siens, & dont on ne puisse pas quelquefois dire :

* Ovid. de Remedio, vv. 323-4.

Quàm mala sunt vicina bonis ! errore sub illo
Pro vitio virtus crimina sæpè tulit *.

. . . .

(*) *Cratès* de Thèbes, disciple de Diogènes le cynique, a donné un bel exemple de modération, que les Chrétiens ont rarement imité : Un certain *Nicodrome* lui appliqua un soufflet avec tant de violence, que sa joue enfla : Cratès se contenta de faire écrire au bas de la joue malade : C'EST DE LA MAIN DE NICODROME ; *Nicodromus fecit :* allusion plaisante & tranquille à l'usage des Peintres. Ce fut ce Cratès pauvre, contrefait, que la célèbre *Hipparchia* ne rougit pas d'aimer, après qu'il eut vendu tout son bien, dont il avait jeté le prix dans la mer, en s'écriant : *Je suis libre.*

Madame des Tianges me gronde, mon cher : elle me dit que je ne devais pas écrire ſi long-tems : mon aimable épouſe ſe joint à ſa ſœur : je tremble de les fâcher : je vais fermer ma Lettre. . . . .

En ce moment, on entendit dans la cour le bruit d'une chaiſe : Madame Des Tianges s'empreſſe d'ouvrir une croiſée : — *Le voila, ah ! le voila !* s'écrie-t-elle. Et ſans s'expliquer davantage, elle vole au devant de ſon époux.

Monſieur Des Tianges, effrayé par la Lettre de l'oncle de ſon ami ; avait trouvé le moyen d'avançer ſon retour. Il eſt impoſſible de peindre la joie que cauſa cette heureuſe arrivée : elle fut d'autant plus vive, qu'elle ſuccédait à la douleur la plus

amère. L'amour, l'amitié & la reconnaiſſance accueillirent Des Tianges : il vit ſon cher d'Alzan, auſſi heureux que lui même ; il le voit encore ſuivre le ſentier de la vertu, aimer conſtamment ſon épouſe, & mériter ſon bonheur.

Fin de la première Partie.

LE

PORNOGRAPHE,

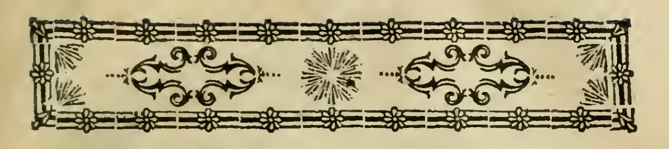
OU LA

PROSTITUTION

RÉFORMÉE.

SECONDE PARTIE,

contenant les NOTES.



NOTES.



(A)

(A) I Part. pag. 48.

ÉTAT DE LA PROSTITUTION CHEZ LES ANCIENS.

ON se tromperait beaucoup, en s'imaginant que la débauche ou le goût du plaisir furent les premières causes de la *Prostitution*. Cet état, aussi vil parmi nous, que malheureux & corompu, eut une origine moins criminelle que ses effets. Il n'est aucune des fausses Religions qui ne l'ait admise dans son culte*: elle a précédé les sacrifices de sang humain, bien plus atroces qu'elle. Jamais les hommes ne furent assez dépravés, pour croire que le crîme pût honorer la Divinité : la *Prostitution* ne fut donc pas d'abord une débauche, mais une

* *Voyez* les Religions du Monde d'Alexandre Ross.

consécration du premier instant de l'existance de la nouvelle créature à laquelle on donnait l'être. La *population* fut le second motif de l'ancienne *prostitution* des filles, & même des femmes. Tel était au-moins celui de la *communauté* des Lacédémoniennes; & dans la suite, le but de cette loi de *Jules-César* non publiée, qui devait permettre aux femmes *de se donner à autant d'hommes qu'elles voudraient*. Mais une pratique de dévotion telle que la *Prostitution* devait dégénérer assez vîte. C'est ce qui arriva. Les Prêtres d'abord en abusèrent pour assouvir leurs passions. On vit naître ensuite ces infâmes coutumes, de se prostituer pour l'entretien d'un Temple, ou pour se former une dot: on vit les hommes se mutiler, & heurter ainsi de front le but du culte primitif: bientôt le sang humain coula, & l'on ôta la vie aulieu de la donner. Voila comme les deux extrêmes se touchent: nos Moines furent établis pour être pauvres, humbles, mortifiés, chastes.

La *Prostitution* proprement dite, qui succéda à la *Prostitution religieuse*, ne dut exi-

ſter que parmi les nations policées, où les deux ſexes ſont à-peu-près également libres: car chez celles où le ſexe le plus faible eſt eſclave, le plus fort le fait ſervir à ſes plaiſirs, à ſes caprices; mais on ne peut pas dire qu'une femme, contrainte par la néceſſité, ſe proſtitue. Elle n'eſt point en outre au premier venu; elle ne reçoit la loi que d'un ſeul; une pièce de monnaie n'eſt pas le motif qui la détermine: ſon état eſt donc moins vil; elle peut avoir le cœur pur, & conſerver une âme chaſte. Il ne s'eſt par conſéquent jamais trouvé beaucoup de *proſtituées* dans les pays connus aujourd'hui ſous les noms de *Turquie*, de *Perſe;* je ne vois nulle part qu'il y en ait eu à la *Chine;* & ſi dans quelques cantons des *Indes* les femmes ſe ſont proſtituées, c'était un acte de religion, & non un commerce infâme. Je ne préſume pas qu'on ait vu ſouvent des *filles publiques* dans les deſerts de l'*Arabie;* il faut un luxe, du ſuperflu chez une nation, pour qu'il s'y rencontre un nombre de ces malheureuſes. Je ſais que dans les contrées les plus pauvres, il a pu arriver que des femmes li-

bres, ou des esclaves échapées & fugitives; se soient abandonnées à tous les hommes qui leur témoignaient des desirs. Dans la terre de *Canaan*, elles s'établissaient tantôt sur la voie publique, & tantôt dans l'enceinte des villes. Elles gardaient une sorte de pudeur; car souvent elles étaient voîlées de manière à n'être pas reconnues: dans certaines occasions, elles allaient de nuit se coucher aux pieds de ceux qui reposaient à la campagne durant les récoltes; elles y restaient timidement jusqu'à ce qu'elles fussent aperçues. La *Bible*, qui nous donne en passant & à l'occasion de certains faits importans qu'elle rapporte, des lumières sur les *Prostituées* des premiers tems, nous en fournit encore sur les mœurs de celles qu'on voyait à Jérusalem & dans tout le pays d'*Israèl*, sous les Rois successeurs de *David*. Il paraît que celles-ci, étaient de ces femmes que le tempérament entraîne: elles recherchaient les hommes les plus vigoureux: cela n'empêchait pas qu'elles n'exigeassent un prix souvent très-considérable [ceci prouve qu'elles étaient en petit nom-

bre]

bre] *Il n'est point de Prostituée*, dit Ézéchiel, *qui n'exige son payement.* Les noms qui répondaient, chez les Arabes, à ceux de *Laïs*, *Thaïs*, *Chioné*, *Phryné*, des Grecs; *Quartilla*, *Lesbia*, *Gallia* des Romains, étaient אהלה *Aholah*, אהליבה *Aholibah*; il faut convenir que ces noms sont très-expressifs. Quant à la prostitution des jeunes filles *Madianites* dans le desert, on ne doit la regarder que comme une tentative politique, mise en usage par un peuple qui se sent trop faible, pour adoucir le plus fort. C'est ainsi que souvent les Nations infortunées du Nouveau-monde ont offert la jouissance de leurs femmes & de leurs filles aux Européens qui les épouvantaient: ainsi de nos jours le triste Lapon, honteux de sa petitesse, engage l'étranger qu'il reçoit à lui procurer des enfans d'un espèce moins faible & moins imparfaite.

On doit distinguer chez les anciens Grecs quatre sortes de *filles publiques*; les *Prostituées communes*, logées dans des maisons obscures, & que les hommes allaient voir en secret. Les *filles dressées à la prostitution* par

le *Maſtropos* ou *Lénon* qui les avait achetées, dont elles étaient les eſclaves, qui trafiquait de leurs appas, & qui les louait ou vendait à ceux qui en voulaient. Les *Prêtreſſes conſacrées au culte de Vénus*, qui offraient chaque jour à la déeſſe le ſacrifice de leur pudicité, avec l'homme qui les avait choiſies, & pour lequel il ne leur aurait pas été permis de montrer leur répugnance. Il y avait un de ces temples de Vénus à *Corinthe*. La quatrième ſorte, & ſans contredit la plus célèbre, ce ſont ces fameuſes *Courtiſanes*, les *Delormes* de leur ſiècle, les *Bacchis*, les *Dorique*, les *Laïs*, les *Phryné*, toutes auſſi connues dans l'univers qu'*Alexandre*. Je ne dis rien des filles de *Cythère*, aujourd'hui *Curgo*, qui ſe proſtituaient aux étrangers ſur le bord de la mer, près du Temple de Vénus, & qui portaient enſuite le prix de leurs faveurs ſur l'autel de cette déeſſe ; ni de celles qui ſe ſont livrées avant leur mariage au premier venu, pour amaſſer leur dot [*Criſtofe Colomb* n'avait pas encore découvert *Haiti*, heureuſement pour ces pauvres vierges!] ni des femmes de *Baby-*

lone, qui ſe donnaient une fois en leur vie, à l'homme qui les trouvait à ſon gré : ceci rentre dans la Proſtitution religieuſe; c'était une coutume autoriſée par les loix de l'État. Dans la ſuite, elles ſe proſtituèrent aux Étrangers; pour cela, les femmes ſe tenaient aſſiſes auprès du Temple de *Nilitta*, ou Vénus, & s'offraient elles-mêmes. Elles procuraient, en vendant leurs faveurs, des ſommes conſidérables, pour l'entretien du culte de la déeſſe. Chez tous les anciens peuples, qui donnaient à la Divinité ce qu'ils avaient de plus précieux, le ſacrifice de la virginité & de la pudicité des femmes a fait partie du culte public & ſecret. Quelle peut avoir été la ſainteté primitive de ces ſacrifices, devenus abominables! Une femme, en l'honneur du Père de la Nature, devant lui, dans ſon Temple, s'obligeait à donner la vie; s'impoſait en conſéquence toutes les peines de la groſſeſſe, tous les ſoins de la maternité. Ce ſacrifice, bien au-deſſus de celui des ſtériles *Veſtales*, montre comme les hommes peuvent abuſer des meilleures choſes. Les mâles, de leur côté, non contens de par-

tager l'hommage des femmes, poussèrent l'extravagance jusqu'à heurter de front le but primitif, en se privant de leur virilité, sacrifice abusif dès son origine; effet déplorable des fausses idées que l'on commençait à se former de la Divinité.

Chez les Romains, qui avaient pris leur Religion des Grecs, il fut assez ordinaire d'en voir changer les pratiques. La *Prostitution* religieuse n'eut plus lieu; le culte du *Phallus* ou de *Priape* devint ridicule. L'on ne vit donc guère chez ces Républicains que des *Prostituées* des deux premières espèces que nous avons distinguées en Grèce. Chez eux, le *Concubinage* légitime, écarta long-tems le *Prostitutisme*. Un homme trouvait chez lui tout ce qui pouvait satisfaire la variété de ses desirs. Cependant leurs *Lupanaria* étaient des endroits plus importans que nos *mauvais-lieux*. On en voit dans *Pétrone* l'ample description. Il paraît qu'on s'y livrait à tous les genres de débauche, & que les *Meretrices* n'étaient pas aussi brutes que la plupart des *Prostituées* d'aujourd'hui, espèces d'automates que l'argent fait mouvoir,

& qui n'agissent ni ne sentent, dès qu'il cesse de fraper leurs regards. Il y eut de tout tems à Rome un quartier pour les *filles publiques*. Elles n'étaient pas mêlées avec les Citoyens. Dans ces tems malheureux, où les *Caligula*, les *Néron*, les *Commode* plaçaient l'impudence sur le trône; où les Dames Romaines ne connaissaient plus ni pudeur ni retenue, les *Prostituées gardaient une sorte de décence*: c'est ce que prouve cette Épigramme de *Martial*:

Incustoditis & apertis, Lesbia, semper
Liminibus peccas, nec tua furta tegis,
Et plus spectator quàm te delectat adulter,
Nec sunt grata tibi gaudia si qua latent:
At Meretrix Abigit Testem Veloque Serâque,
*Raraque Summœni * rima patet:*
A Chione saltem vel Laïde disce pudorem.
Abscondunt spurcas & monumenta Lupas.
Numquid dura tibi nimiùm censura videtur?
Deprendi veto te, Lesbia........

* *Sommènie*, comme qui dirait *lieu situé sous les murailles*: c'était dans l'ancienne Rome un quartier proche du rempart, affecté aux Filles publiques.

Rien n'égalait la propreté des *Courtisanes* Grecques & Romaines; elles donnaient à l'entretien de leur corps, une attention digne du cas que les hommes fesaient de sa

beauté : elles employaient tous les moyens imaginables pour relever la blancheur de la peau, conſerver l'éclat & la fraîcheur de leurs attraits; ces moyens étaient les pâtes onctueuſes dont elles ſe couvraient le viſage, les mains, la gorge *&c.* durant la nuit; les bains, qui devenaient enſuite d'une néceſſité abſolue, les dépilatoires &c. On voit par les Statues qui nous reſtent de l'Antiquité, qu'elles ne conſervaient pas même ce voîle dont la pudeur de la Nature a caché les ſecrets appas : peut-être était-ce à cauſe de la chaleur du climat, pour la propreté ſi eſſencielle au ſexe, ou ſi l'on veut, pour la commodité du plaiſir, & la volupté des regards.

Ces *filles* ne s'*automatiſaient* pas comme celles de nos jours : on ne voit pas dans *Pétrone*, dans *Martial*, ni dans les autres Auteurs qui parlent des *Proſtituées* de leur tems, qu'elles euſſent pouſſé l'abrutiſſement juſqu'à ſe rendre *inſenſibles.* Loin de-là, ces Auteurs nous les repréſentent comme des femmes à qui l'habitude du plaiſir avait fait un beſoin de la jouiſſance. Nous ſommes

de ce côté-là descendus plus bas que les Anciens. On conviendra, sans que je m'étende là-dessus, que des excès qui privent de la *sensibilité* par une réitération trop fréquente, doivent donner au mal d'*Haiti* ce degré de malignité, qu'il est constant qu'il n'a pas sur le sol où il est né.

ÉTAT ACTUEL

DE LA PROSTITUTION.

LES mœurs des Nations modernes, que les Religions qu'elles professent ont rendues beaucoup plus sérieuses & plus décentes que celles des Anciens, sont aussi plus contraires à la *Prostitution*. Bien-loin d'être chez elles un acte de leur culte, rien n'est plus contraire à son esprit. *Voyez* I Partie, page 109.

Il est, pour les hommes vivans en société, un frein plus puissant que les loix, c'est l'*opinion;* il n'est point d'état qui ne la puisse respecter; il n'est point d'excès dont on ne soit capable, lorsque son joug nous

eſt ôté. Les Religions actuelles n'ont inſpiré que de l'horreur pour les *filles publiques* ; elles les ont flétries, placées au-deſſous de la brute : l'univers a cru reconnaître dans ce jugement la voix de la Divinité & celle de la Raiſon ; il a aplaudi. Pauvres mortels ! vous ne l'ignorez pas, l'infamie d'une condition n'eſt pas ce qui la rend moins nombreuſe ; & l'effet ordinaire de l'aviliſſement que vous y avez attaché, quel eſt-il ? Conſultez l'expérience ; elle vous montrera l'homme ſe mettant toujours au-deſſous de la dépravation de l'état où il deſcend : avant le mépris marqué à ſon genre de vie, il n'eût été méchant qu'à demi ; vous avez trouvé le moyen d'en faire un ſcélérat. Une fille de Cythère, une Syrienne, une Prêtreſſe de Vénus, une Laponne vivent honnêtement après s'être proſtituées ; une Francaiſe, une Anglaiſe *filles du monde*, ſont des ſujets perdus, des monſtres que la terre devrait engloutir. La raiſon de cette différence ? C'eſt que les premières n'avaient pas cru s'avilir ; & que les ſecondes, réſolues d'entrer dans un état où elles ſont ſûres de n'avoir plus rien à attendre de leur

ſexe qu'un dédaigneux abandonnement, & de toute la ſociété qu'un rigoureux mépris, pour s'y rendre inſenſibles, ont dégradé leur exiſtance par tous les vices qui abâtardiſſent l'âme. Rien de plus aiſé que de flétrir, & rien de plus funeſte dans ſes effets, non-ſeulement pour les individus avilis, mais pour tout le Genre-humain. Si c'eſt-là une vérité certaine même à l'égard des *Proſtituées*, que dirais-je des profeſſions utiles, du *Théâtre*, par exemple ? Mais on doit en parler ailleurs.

Telle eſt la *Proſtitution* chez les Nations modernes. C'eſt un état vil, devenu contraire à la population, que dans ſon inſtitution il avait du favoriſer; deſtructif des bonnes mœurs; dangereux pour la ſanté, pour la vie même, dont il attaque les ſources; exercé par des *louves* affamées pour qui rien n'eſt ſacré, & qui nous rendent avec uſure tout le mal que leur font les Loix : & ce ſont auſſi les inconvéniens que le PORNOGRAPHE cherche à diminuer.

Avilies, flétries, chaſſées, ſouvent inhumainement punies, les *Proſtituées* ſont en plus grand nombre que jamais : c'eſt une triſte vê-

rité, dont il n'eſt pas permis de douter. Mais quelles furent les cauſes de la renaiſſance de la *Proſtitution moderne*, que l'aſſerviſſement de preſque toutes les Nations par les Barbares du Nord, avait fait diſparaître aſſez généralement? L'extrême *inégalité* qui l'avait aſſoupie, la reproduiſit: les Nobles, par leurs infames droits de *Culetage*, de *Jambage*, de *Prélibation*, ôtèrent à leurs Vaſſalles la première fleur de l'honnêteté des mœurs. Souillée par ſon Maître, une jeune femme s'abandonna ſouvent à d'autres. Les progrès du vice ſont rapides. La *Proſtitution* reparut. Jetons un coup d'œil ſur toutes les nations connues: il n'en eſt aucune que la *Proſtitution* n'ait ſouillée, & où le mal d'*Haiti* ne l'ait ſuivie.

Les *filles publiques* ſont plus rares dans les États des Princes Aſiatiques, que parmi les Nations Chrétiennes; par les raiſons que j'en ai données plus haut: l'on en trouve néanmoins dans les grandes villes d'Orient, ſur-tout dans celles qu'un port de mer rend plus commerçantes & plus fréquentées par les Étrangers: ce ſont quelques infortu-

nées, filles de ces Grecs avilis par le Musulman. Des Juifs, des Navigateurs Européens, des Chrétiens du pays sont les seuls qui les visitent : c'est la raison pour laquelle les *maladies Vénériennes* font très-peu de ravages dans les États du Grand-Seigneur & des autres Potentats de l'Asie. Les Musulmanes ne se prostituent pas : mais les mœurs y gagnent-elles ? il s'en faut beaucoup : les Turcs d'une fortune bornée ne pouvant aller chez une Prostituée Chrétienne sans exposer leur vie & celle de la fille publique, ont recours à des remèdes encore plus honteux.

Voyez pag. 64.

Je n'ai presque rien à dire de l'Amérique. La *Prostitution* y fait encore, chez les Naturels indomtés, partie du culte : les Colonies ont les mœurs des Nations dont elles dépendent : les Esclaves font la volonté de leur Maître : les femmes des Sauvages libres suivent l'instinct de la nature. La maladie des *Antilles* est endémique dans certains cantons de cette partie du monde ; mais elle y est d'une curation facile. Chez les *Péruviens*, les *Mexicains* & les *habitans des Iles civilisées*, la Prostitution *religieuse* avait dégé-

néré en débauche lors de la découverte de leurs pays : on accuſa même les deux ſexes de pédéraſtie au Conſeil d'Eſpagne, & ce fut un des motifs apparens de l'ordre barbare qui fut donné de les exterminer : je doute, malgré ces indications, que les Américaines fiſſent un métier du *Proſtitutiſme* : il eſt preſque ſûr qu'elles ne s'abandonnaient à tous les hommes que dans certaines occaſions, & qu'elles reprenaient enſuite le train de vie ordinaire. Cette conduite eſt encore aujourd'hui celle que tiennent les femmes de la preſqu'île de Californie, à la fête des *Peaux* & à celle de la récolte des *Pitahaïas*.

C'eſt donc en Europe qu'on doit chercher à voir le *Publiciſme des femmes*, dans toute la turpitude & l'infamie qui doivent accompagner un état, que la Religion & les Loix réprouvent également ; ſuivi des deſordres & des dangers qu'il traîne à ſa ſuite.

Whore, Bitche, &c.

Londres ſerait la ville de l'Europe qui pourrait le mieux ſe paſſer de *Proſtituées* publiques & par état : les mœurs d'une partie des femmes n'y ſont rien moins que ſévères ; des *Tavernes*, où les deux ſexes peu-

vent également ſe raſſembler ſans ſcandale, offrent à celles qui veulent ſatisfaire un panchant trop vif au plaiſir, une commodité qu'on ne trouve nulle part auſſi facilement: malgré ce relâchement de mœurs, le nombre des Proſtituées n'en eſt pas moins grand; leur impudence, qui va juſqu'à l'extrême, frappe d'autant plus, que les femmes honnêtes ſont dans les trois Royaumes d'une modeſtie & d'une retenue qui inſpire le reſpect, la tendreſſe, & jamais l'audace. La diviſion par claſſes, que l'on trouvera ci-après dans l'article de *Paris*, peut également ſervir pour la Capitale de la Grande-Bretagne.

En *Allemagne*, les *filles publiques* ſont tolérées dans les grandes villes, & chaſſées des médiocres dès qu'elles y ſont connues. On peut dire que ce pays, & la *Suiſſe*, ſont, en Europe, ceux qui ont conſervé le plus d'innocence: aucun autre deſordre n'y remplace la *Proſtitution*. Qu'on ne leur en faſſe pas un mérite, s'ils avaient des grandes villes, ſi l'on voyait chez ces peuples des fortunes immenſes & trop d'inégalité, la corruption

Wœlffin, Hut, &c.

ſe communiquerait bientôt : il y a des cantons en France, où les mœurs ſont pures ; & des villes en Allemagne, telles que *Berlin*, qui renchériſſent ſur Paris & Londres pour le dérèglement. La température du climat n'eſt qu'une faible barrière, oppoſée à la corruption de quelques hommes, que l'affluence de tous les plaiſirs tient dans l'engouement, & qui ne peuvent réveiller leurs ſens émouſſés, qu'en payant au poids de l'or d'infâmes complaiſances. Les maux *vénériens* & leur curation, étaient preſqu'inconnus en Allemagne avant les deux dernières guerres : la Suiſſe ſerait encore ſpectatrice deſintéreſſée de la plaie générale, ſi quelques-uns de ſes enfans, qui ſe mettent à la ſolde des Puiſſances voiſines, ne raportaient le poiſon dans le ſein de leur mère. Mais on dit que depuis quelques années, le libertinage s'étend, & que les exemples des plus honteux deſordres y deviennent moins rares. [La dépravation ſuit le progrès des lumières. Choſe très-naturelle, que les hommes ne puiſſent s'éclairer ſans ſe corrompre : les organes deviennent plus délicates, l'âme perfectionnée

voit plus loin, a des desirs plus variés : dans ce nouvel état, il lui faut des plaisirs nouveaux ; ceux de la Nature sont trop simples : on les complique pour leur donner du piquant : mais tout ce qu'on ajoute à la Nature, sort de l'ordre, & devient criminel. Il n'est ni Religion ni Loix qui puissent rien changer à cette marche des mœurs ; telles qu'un fleuve grossi par les fontes des neiges, elles renversent d'impuissantes digues, qui ne servent qu'à donner plus de furie à leurs débordemens. La barbarie, & le trop d'esprit dans une Nation, sont des écueils également dangereux pour ses mœurs. Lorsque, comme à Berlin, en Angleterre, en Italie, en France, on est dans le second cas, il faut souffrir un peu de dérèglement. C'est une malheureuse nécessité, qu'on peut comparer à la retraite qu'est quelquefois contraint de faire un Général habile : jamais elle ne peut deshonorer un Gouvernement. Une règle aussi parfaite qu'impossible, vu les mœurs actuelles, serait que les jeunes-gens se mariassent dès qu'ils sont hommes. Je ne vois que les villages où cela puisse s'exécuter sans trop d'inconvéniens. Il n'est pas facile à tout

le monde d'imaginer toutes les manières de débauche que la corruption des grandes villes suggère à des hommes privés de tout moyen naturel de satisfaire les besoins du tempéramment : c'est ce qui fait que je ne crains pas d'avancer, qu'un *Parthénion* serait utile dans toutes les villes où il y a des Troupes; la défense de se marier, que la discipline militaire rend de nécessité, cesserait d'être dure pour les Soldats, & ne les exposerait plus à se corrompre avec des Coureuses, dont une ou deux suffisent pour empoisonner tout un Régiment. On pourrait choisir pour les villes de guerre, ces *prostituées* Allemandes si grandes & si bien faites ; par ce moyen nos plus beaux hommes ne vivraient pas en vain pour la postérité]. Je reviens aux petites villes d'Allemagne : elles sont dans les même cas que nos villes de province du second ordre, où l'on ne voit que des *Prostituées de passage*, & le plus souvent des Malheureuses, comme celles de la *Douzième Classe* de la Capitale.

Meretrice, Lupa, Putana, Bagascia.

Les *Courtisannes* ont un quartier dans *Rome* chrétienne, comme elles avaient autrefois

autrefois le *Somménie*. Il s'en trouve parmi elles qui montrent de grands ſentimens, unis à une rare beauté: celles-ci choiſiſſent leur monde, ne ſe livrent qu'à d'honnêtes-gens, & ſe font ſcrupule de recevoir pluſieurs hommes, lorſqu'un ſeul ſuffit pour leur procurer le néceſſaire. En quoi elles diffèrent beaucoup des *filles entretenues* de Paris & de Londres, qui s'affichent pour être à un ſeul, & qui ſont à quiconque leur plaît ou les paye. Il y en a d'une autre eſpèce encore à *Naples*, à *Florence* & dans les principales villes d'*Italie* : ce ſont des filles de la première jeuneſſe, qui ſe mettent ſous la conduite d'une Vieille, connue des *Monſignori* & de vieux Seigneurs voluptueux ; cette femme les introduit chaque ſoir auprès du riche Vieillard, qui les renvoie après qu'elles ont ſatisfait des fantaiſies aſſez étranges. Si le vieux débauché paye lui-même, la jeune fille en eſt quitte pour ces humiliantes complaiſances ; mais s'il en charge ſon principal Domeſtiques,celui-ci, ens'acquittant de ſa commiſſion, exige autant que ſon maître, *Voyez* pag. 107.

& quelquefois davantage. Dès que les attraits de ces infortunées ont perdu leur première fraîcheur, elles n'ont plus d'autre reſſource que de ſe livrer au public.

Puta, Loba. Les *Proſtituées Eſpagnoles* ſont de toutes les Européennes, celles qui font le plus gravement leur vil métier. La férocité naturelle à leur Nation, les expoſe chaque jour à ſe prêter à mille fantaiſies brutales, qui les dégradent plus que par-tout ailleurs. Il ſerait dangereux d'en citer des exemples. Mais que l'habitant infortuné du *Mexique* & des montagnes du *Potoſe*, ſerait vengé, s'il voyait les ſœurs & les filles de ſes tyrans, ſoumiſes à des caprices.... Il n'eſt peut-être aucun pays où le genre-humain ſoit plus corrompu. Les filles renfermées dans la maiſon paternelle, où elles n'ont vu d'hommes que leurs frères, en ſortent ſouillées pour paſſer dans les bras de leurs époux.......... (On remarque néanmoins, que la douceur naturelle à la maiſon de *Bourbon*, commence à tempérer cette atrocité de

mœurs imprimée à la Nation par les Pèdre, les Philippe II, les Duc d'Albe &c.)

Je vais détailler, ſous l'article des *Proſtituées françaiſes*, ce que je n'ai fait qu'abréger pour les autres Nations.

On peut les diviſer en *douze Claſſes* : ſavoir ;

I. Les Filles entretenues par un ſeul, qui ne tardent pas à lui donner des Aſſociés.

Lat. *Concubina*; *Amica*. Grec. *Omeunétis*; *Eromên*.

Cette *première* Claſſe eſt à un taux qu'on ne peut déterminer : elle procure des plaiſirs qui ne ſont pas toujours ſûrs.

II. Les Filles publiques par état : telles ſont les Chanteuſes des Chœurs, les Danſeuſes des Opéras, &c.

Lat. *Pſaltria*, *Saltatrix* Grec. *Psáltria*, *Orchéſtria*.

Celle-ci eſt la plus dangereuſe. (Je ne parle pas des Actrices célèbres, & cela par reſpect pour la vertu de quelques-unes d'entr'elles). Elles ruinent des Marquis, Ducs, des Lords ; elles épuiſent même des Financiers.

III. Les Demi-entretenues : ce ſont de jeunes filles priſes chez une Maman publique, qu'un homme a trouvées aſſez jolies pour ſe déterminer à en avoir ſoin.

L. *Meretricula*. Grec. *Pórnê cutelês*.

Cette Claſſe eſt moins à redouter; mais elle eſt vile, indigne d'un homme délicat. Les Demi-entretenues n'exigent qu'un entretien *bourgeois coquet.*

[Nos Livres amuſans ſont remplis des tours qu'ont joués & que jouent ſans ceſſe à leurs dupes ces trois premières Claſſes. On a tout dit des Filles de Théâtre, & de ces jeunes innocentes, auxquelles on donne une maiſon, petite ou grande. J'ajoute cependant, que la ſatyre, quelque ſanglante qu'elle ait paru, n'a jamais atteint la vérité : on m'a fait voir au-delà de tout ce que j'ai lu. Mais je fais grâce des détails aux *Entretenues*, en faveur de leur demi-honnêteté. Il me ſera néanmoins permis de dire de celles de la troiſième Claſſe, qu'il eſt peu flateur de ſe charger d'une fille que mille autres ont avilie; qui, telle que les Eſclaves Turques ou Perſanes, n'eſt fidelle, qu'en attendant l'occaſion de ne l'être pas : Comment oſe-t on ſortir avec elle, ſe montrer aux Spectacles, aux Promenades, où l'on eſt à tout moment deſigné? N'eſt-il pas naturel d'avoir mauvaiſe

opinion d'un homme qui brave tout cela ?

Reſte à dire un mot à chaque article, ſur la manière dont s'exerce le commerce infâme, qui ſerve à détromper les hommes aſſez heureux pour ne le pas ſavoir par expérience. On verra qu'on ne peut gouter de vrais plaiſirs avec les malheureuſes dont je vais parler. Il n'eſt pas de moyen plus ſûr d'inſpirer aux deux ſexes une juſte horreur de la débauche. Le vice, par lui-même, eſt ſi laid, qu'il effraie toujours, dès qu'on le préſente ſans les ornemens que ſait lui prêter une imagination corrompue].

IV. Les Filles de Moyenne-vertu, qui ne ſe proſtituent que par interim, *dans de mortes ſaiſons pour leurs métiers, & dans la ſeule vue de ſubvenir à des beſoins preſsans.* 1. *Mercenaria.* Grec. *áſelgês.*

Les Filles dont il eſt ici queſtion, donnent quelquefois dans toutes les Claſſes inférieures ; elles n'ont point de rang déterminé. (Celles-ci feraient excuſables, ſi l'on pouvait l'être en embraſſant un pareil état).

[Les libertins ſe font un ragoût des filles de cette Claſſe, lorſqu'ils parviennent à en découvrir quelqu'une. En quoi conſiſte donc ce plaiſir vanté? A triompher d'une fille qui languit de beſoin; qui dévore ſes larmes en vous careſſant (& voila les plus honnêtes) ou bien, d'une dévergondée, qui ſe réduit au comble de l'humiliation, pour avoir du pain à la vérité, mais ſans répugnance pour le crime, comme ſans goût pour le plaiſir; d'ailleurs, ſouvent groſſière, mal-propre? Oh! la triſte, la déteſtable volupté!]

Lat. *Meretrix.* Grec. *Hetaira.*

V. Les Courtiſannes, qui ſe font un nombre de connaiſſances, qu'elles reçoivent, & vont voir.

Les libertins d'une fortune bornée font entr'eux différens arrangemens, auxquels cette Claſſe de Filles ſe prêtent. J'en pourrais citer qui effraieraient le Citoyen vertueux. On dit que de jeunes Ouvrières, encore dans la maiſon paternelle, ont eu deux, trois, & même juſqu'à ſix *Amis*, à un prix modique par ſemaine.

[Celles-ci offrent au libertinage quelque chofe de plus piquant & de moins faftidieux : toujours propres, élégantes même; ordinairement ce qu'on appelle *fenfibles* en termes de débauche, elles peuvent émouvoir les fens : mais le cœur, mais l'âme jamais, jamais; le pouvoir de leurs attraits ne va pas jufques-là. Eh ! qu'eft-ce que l'amour, réduit au phyfique des fens ?... O malheureux, fois honnête, laiffe attendrir ton cœur pour un objet eftimable, & je te ferai juge dans ta propre caufe. Tu jouis, dis-tu ? Infenfé, eh de quoi ? ..... Tu trembles ! Il n'eft plus tems, le poifon pris hier chez un autre, circule aujourd'hui dans tes veines ! .... & tu l'as mérité].

VI. Les Femmes du monde, à qui des Vieilles amènent chaland, & qui, lorfqu'elles fortent, n'affichent pas leur état. Lat. *Lupa.* Grec. *Lucaina.*

On affectionne particulièrement dans cette Claffe, les Vieillards fagement débauchés.

VII. Les Demoifelles chez les Mamans *, Lat. *Juvenca.* G. *Hetairidion.*

* Lat. *Lena.* Grec. *Maftropès.*

qu'on met en réserve pour les Vieillards, ou autres, qui paient cher. On conduit quelquefois celles-ci à la campagne, chez de riches Débauchés.

Lat. *Scortum.* Grec. *Porné.*

VIII. Les Racrochantes, mises sur le bon ton. *Cette Classe, ainsi que les Mamans, a plus d'un emploi. Les unes & les autres sont un écueil dangereux pour les gens astreints à la réserve.*

Les Filles de cette espèce, pour l'ordinaire dans l'âge mûr, sont un peu plus raisonnables que le reste; elles montrent plus de retenue dans leur conduite, se tiennent bien, ont un homme vil auquel elles donnent le nom d'*Ami*, que ces bouches infâmes jugent à propos de profaner, comme elles ont fait long-tems celui d'*Amant.*

Lat. *Scortillum.* Grec. *Pallákion.*

IX. Les Boucaneuses. Ces filles vivent comme celles de la septième Classe, chez des Mamans; mais elles sont au premier-venu, & racrochent pour elles-mêmes. Elles courent de mauvais lieu en mauvais lieu.

Ces infortunées mènent une vie très-

crapuleuſe & fort triſte, ſans beaucoup de profit pour elles, les *Mamans* leur feſant payer leurs penſions, les habits & le linge qu'elles leur louent, aſſez cher pour qu'il ne leur reſte rien en expoſant à chaque inſtant leur ſanté pour ces infames: ſouvent elles extorquent quelque choſe à force de ſollicitations; cet excédent eſt pour elles.

X. Les Racrocheuſes. Elles ſont aſsez mal logées en chambres garnies, & ſujettes à bien des inconvéniens du côté de la Police. Celles-ci ſont quelquefois chez des Mamans de leur Claſse. Le tout n'eſt pas fort en ſureté. Lat. *Palæſtrica.* G. *Palaiſtriiês.*

Rien ne prouve davantage à quel point la paſſion nous égare que le courage qu'ont des hommes ſouvent bien élevés, de ſuivre une malheureuſe de la lie du peuple, dans un taudis poudreux où ils n'oſent s'aſſeoir. On leur préſente pour ſatisfaire leur brutalité, un objet mal propre, & plus mal ſain : tout ce qu'on voit dégoûte; & s'il était poſſible qu'une créature de cette Claſſe eût quelques at-

traits, ſon entretien, ſes manières détruiraient bientôt l'illuſion. O mortels! voulez-vous voir l'humanité au dernier période de la dégradation, ſuivez une de ces miſérables dans ſa retraite immonde; un homme qui penſe n'aura là rien à craindre de ſes paſſions; il n'éprouvera qu'un ſentiment de douleur, de pitié, mêlé d'indignation.

' Gr. *Chamaitúpê.* Lat. *Putida*; mot dont on a formé dans les langues modernes, *Put.....* *Putana*, *Puta.*

* Ce mot vient de l'anglais *Queen* (qouîne) Reine, nom qu'on leur a donné par dériſion.

XI. Les Gouines *: *elles ſont miſes en caſaquin, ou en petite robe, & pour l'ordinaire aſsez dégoûtantes.*

Les filles de cette Claſſe renchériſſent encore ſur la dixième: on s'étonne quelquefois que de pareils monſtres vivent aux dépens des hommes.

Lat. *Proſtibulum*, parce qu'elles ſe tenaient dans les rues ſales & détournées, où ſe trouvaient les étables (*ſtabula*); & que les fumiers leurs ſervaient de bergères, de ſofas, &c. Grec. *Ergazoméné.*

XII & dernière. Les Barboteuſes: ce ſont des malheureuſes qui ſe trouvent le long des maiſons & dans les rues peu fréquentées; qui n'ont pour logement que des galetas dans les fauxbourgs, où elles ne conduiſent perſonne ordinairement. Elles ſont très-dangereuſes pour les hommes de peine qui s'y arrêtent, & qu'elles infectent du poiſon vénérien.

Il faudrait à ces malheureuſes un nom plus vil encore : laides, dégoûtantes, crapuleuſes, elles attirent pourtant l'attention d'une foule de pauvres Artiſans, Serrùriers, Taillandiers, Maréchaux, Maçons, Manœuvres, Porteurs-d'eau, &c. qui ne ſont pas mariés. *Voyez* page 43.

[Il faut renfermer dans un même tableau ces ſept dernières Claſſes. Échauffé par le tempérament, ému par la vue continuelle de femmes qui lui plaiſent ; un homme ſent naître des deſirs inquiets, preſſans, & ſouvent impétueux : malgré lui, en dépit de la raiſon, la nature cherche à ſe ſatisfaire ; dans ce moment, il voit une Proſtituée : ce ſont les mêmes attraits qui l'ont charmé : ſon imagination lui peint les plaiſirs de la nature : il reſſent des tranſports ; il ſe flate de les faire partager à celle qui les excite : il l'aborde : l'accueil de ces infames eſt preſque toujours doux : il la ſuit : on le cajolle, juſqu'à ce qu'il ait payé : cependant s'il diffère trop, on le preſſe : dès que la *Voyez* le tableau oppoſé à celui-ci, *pages* 38-44.

Proftituée a reçu fon falaire, elle ne s'occupe plus que d'une chofe, c'eft de fe débarraffer promptement de l'homme. Si quelquefois, une bouche affez jolie paraît demander un baifer, une haleine infecte en éloigne auffitôt. Son cœur toujours de glace, fon impatience lorfqu'elle fe voit trop tourmentée chafferaient Vénus de *Paphos* & de *Cythère.* Mais, accorde-t-elle la dernière faveur, c'eft alors que le danger devient plus grand, & que la nature outragée jufques dans fon fanctuaire, punit de criminelles voluptés . . . .

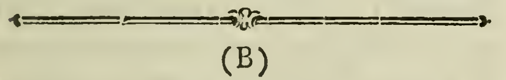
. . . .

. . . . Telles font les *Proftituées* Françaifes, & voila la féduifante amorce qu'elles préfentent! Encore fi l'on en était quitte pour payer affez cher, fans éprouver le genre de fatisfaction qu'on fe promettait! mais prefque toujours une froide jouiffance a des fuites affreufes : on eft puni du plaifir qu'on n'a pas goûté : les regrets n'en doivent être que plus amers.

M. *de Voltaire* donne, en badinant, un moyen d'expulſer le virus, en employant contre lui les 1,200,000 de Troupes que l'Europe en paix tient ſur pied. On pourrait au moins s'en ſervir pour faire une recherche auſſi exacte que ſévère de toutes les Proſtituées, & les obliger de ſe renfermer dans les Parthénions. Deux avantages réſulteraient de cette réforme : Le virus diſparaîtrait inſenſiblement : le Proſtitutiſme deviendrait de jour en jour plus rare; que ſait-on? il pourrait s'anéantir même à la longue.

Voyez cette Lettre, imprimée dans les Notes du Roman intitulé : *Le Pied de Fanchette*, 3e *Partie*, chez *Humblot*, libraire, rue *St-Jacques*, *près S. Ives*.

Lorsque le mal vénérien commença à se manifeſter en Europe, on le regarda comme une espèce de peſte : un Arrêt du 6 mars 1496, défend aux Vérolés, sous une peine capitale, tout commerce avec les personnes saines. On leur fesait des aumônes & on les séqueſtrait comme des Lépreux.



(B)

(B) I Partie, pag. 72.

Les femmes, chez les anciens Grecs & Romains, ne vivaient pas comme les Françaiſes ou les Anglaiſes; on connaît la ſévérité des loix que *Romulus* leur impoſa. Il était ſans doute réſervé aux deux Nations les plus illuſtres & les plus éclairées qui ayent jamais exiſté, de rendre à la plus belle

moitié du genre humain des droits trop longtems usurpés. Ces Nations ont surpassé la piété si fameuse des Romains envers leurs mères & leurs épouses : les traiter d'égales, est bien plus que de se rendre à leurs prières, ou de les protéger. Cette conduite raisonnable rapproche les deux sexes, fortifie les liens qui les unissent, & semble avoir banni les vices honteux qui infectaient les Grecs & les Romains, vices dont leurs propres Auteurs cherchaient à les faire rougir. *Voyez* Martial, *Épigrammes 51 liv. II; 71, 73 & 75 l. III ; 50 l. VI ; 45 l. VIII ; 7 l. IX ; 25 l. XI;* Pétrone, Juvénal, Suétone, &c.

Les femmes honnêtes peuvent seules prévenir une foule de desordres, inévitables sans elles : tout parle en leur faveur : elles ont les grâces, plus provoquantes que la beauté; qu'elles cessent d'être vaporeuses, exigeantes ; qu'elles deviennent sincères, tendres, moins volages, plus *sensibles*, elles vont tout soumettre au charme invincible de ces apas destinés par la Nature à nous captiver ; & nous leur devrons, avec une félicité réelle, l'honnêteté de nos mœurs.

(C)

(C) I Partie ; pag. 83.

Entre plusieurs exemples, que m'a fournis un jeune Médecin, j'en vais choisir un seul, dont je supprimerai les détails.

... Un jeune-homme établi depuis quelques années dans cette ville, vint me prendre pour aller à la promenade. Nous traversions ensemble le pont S.......... lorsqu'il passa près de nous une très-jolie femme, qu'accompagnait un homme bien vétu, & qui paraissait encore à la fleur de l'âge. La beauté de cette Dame nous frapa. Sur le soir, nous nous trouvames vis-à-vis un Couvent de Vénus.... Mon ami, qui pour lors n'était pas un modèle de sagesse, eut un entretien avec l'Abbesse. Au bout d'un moment, il vint me rejoindre, & m'aprit ce qu'était celle que j'avais prise pour une connaissance ordinaire : il me dit qu'elle lui ménageait une de ces avantures, inconnues partout ailleurs que dans les Capitales, & qu'il devait se rendre chez elle le soir même. Je fis ce que je pus pour l'en dissuader, & lui ins-

pirer une juſte horreur de ces infâmes endroits. Mais le voyant obſtiné dans ſa réſolution, je le quittai de fort bonne heure.

Au milieu de la nuit, on vint me dire qu'on frapait à ma porte à coups redoublés. J'ordonnai qu'on ouvrît, & je me diſpoſais à m'habiller, lorſque mon imprudent ami s'offrit à ma vue, mais bien différent de lui-même ; il était pâle, défait, abbatu; il pouvait à peine ſe ſoutenir : ſon état m'effraya. Je lui donnai des cordiaux; & le fis mettre au lit. A ſon réveil, il me raconta ſon avanture ; & ce fut avec la dernière ſurpriſe que j'appris de ſa bouche, qu'il avait paſſé la nuit dans un endroit qu'il me nomma, avec cette même femme que nous avions admirée la veille.

Le Projet que j'indique, détruira la malheureuſe facilité que trouvent à ſe ſatisfaire, les femmes qui ſe livrent à d'auſſi honteux dérèglemens.

(D)

(D)

(D) I Partie, pag. 84.

Le Jeune-homme dont il eſt parlé dans la Note précédente, racontait à ſon ami, qu'un jour, ſur les cinq heures du ſoir, ... ſuivit, au hazard, une Vieille dans un lieu de débauche.... Il ne tarda pas à s'apercevoir que la jeune fille, qu'on lui avait préſentée, n'était pas du couvent. Il prit différens moyens pour la connaître. .... L'occaſion l'ayant favoriſé, il la vit ſortir un jour de la maiſon de ſes parens, ſur les neuf heures du matin, un livre de prières ſous le bras: il vole ſur ſes traces: elle traverſe rapidement une Égliſe, enfile une petite rue, & ſe gliſſe.... chez la Vieille.

....

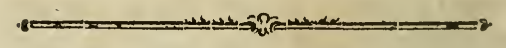
Le jeune-homme la vit pluſieurs fois de la même manière.... Mais il ne jouit pas de ſa prétendue bonne fortune, auſſi long-tems qu'il l'aurait ſouhaité. Un jour qu'il paſſait, ſuivant ſa coutume, dans la rue de la ſage perſonne, il remarqua beaucoup

de carroſſes à ſa porte. A dix heures, il la vit ſortir élégamment parée, belle comme un ange, coîfée du ſymbole de la pureté : elle allait jurer une éternelle conſtance à un jeune amant, qui paraiſſait ivre de ſon bonheur. . . . (3).

---

(3) *Dicis formoſam, dicis te, Baſſa, puellam;*
Iſtud quæ non eſt dicere Baſſa ſolet.
Mart. L. V, Epig. 46.

Ce menſonge n'eſt plus de mode; nos filles ne parlent jamais d'elles-mêmes.



(E) I Partie, pag. 84.

(E)

Un homme fut introduit dans un lieu de débauche par une de ces femmes qui recueillent les paſſans. A ſon arrivée, il y avait beaucoup de trouble dans la maiſon; de ſorte qu'il ſe vit dans l'impoſſibilité de ſortir, & que prudemment il ne devait pas se montrer. Ce particulier prit le parti que lui ſuggéra celle qui l'avait amené; il se retira dans un cabinet, dont la porte vîtrée donnait ſur une pièce, où

plusieurs libertins s'étaient rassemblés autour de deux filles fort jeunes, & assez jolies, qu'ils avaient fait mettre nues...... Elles étaient attachées... Une cruelle précaution étouffait leurs plaintes.......... (Je suprime d'autres circonstances plus révoltantes)............ Ils poussèrent la barbarie si loin, que craignant que l'Abbesse & cette femme qui venait d'entrer, ne s'échapassent pour apeler du secours, ils les lièrent l'une & l'autre aux pieds du lit. Le *malencontreux* qui était venu chercher le plaisir dans cette maudite maison, frissonna d'horreur. Il vit mille choses monstrueuses & dégradantes..... Enfin ce cruel spectacle cessa. Mais avant de sortir, ces infames eurent l'inhumanité de piquer légèrement avec leurs épées, les deux malheureuses qui étaient à leur discrétion. Elles ne pouvaient crier, mais on entendait un gémissement sourd; qui avait quelque chose d'affreux; on voyait les larmes couler abondamment le long de leurs joues, & se mêler avec des gouttes de leur sang............

(F) I Partie, pag. 85.

(F)

On pourrait faire de très-beaux raisonnemens sur la faculté d'*aimer sans cesse*, soit un objet, soit un autre, particulière à l'espèce humaine. Pour quiconque envisage l'*amour* ainsi qu'un liniment toujours prêt, non-seulement à adoucir nos peines comme l'amitié, mais à en suspendre le sentiment, à en effacer l'impression, à la détruire entièrement; l'*amour*, dis-je, considéré de ce côté-là, est sans doute le plus précieux des dons de la Divinité, & comme l'antidote d'une triste & prévoyante raison. L'homme a le malheur de savoir qu'il mourra : il a même l'orgueil de croire que de tous les êtres vivans il est le seul qui le sache [& tant-mieux pour les pauvres animaux, qui n'ont pas les mêmes moyens que nous de s'étourdir là-dessus] il a donc deux besoins de plus qu'eux, celui de vivre en société, pour que la vue de ses semblables le tienne presque toujours hors de lui, que leur exemple l'encourage, le console; &

d'un ſentiment qui répande l'ivreſſe dans ſon cœur, lorſqu'il eſt forcé d'y deſcendre. L'ivreſſe naturelle de l'amour, autant & plus que celle du vin, que celle de la gloire, que les tranſports bouillans de la fureur, fait mépriſer la mort: le ſentiment, les paſſions les plus violentes ou les plus déraiſonnables, nous ſont utiles & néceſſaires contre notre faible raiſon. Oh! de quels préſervatifs nous aurions beſoin, ſi, par exemple, ſes lumières nous feſaient lire dans l'avenir! Il faudrait à nos corps une conſtitution plus forte; que les végétaux & les autres alimens deſtinés à entretenir la vie euſſent des ſucs plus puiſſans; que tout le ſyſtème de la nature fût changé; c'eſt-à-dire que notre globe ne fût plus comme il eſt, ce qu'il eſt, ni où il eſt, & que nous fuſſions plus qu'hommes; autrement le choc des paſſions néceſſaires pour l'équilibre, détruirait nos organes. *Nos lumières ſont ſi courtes!* diſent les plus éclairés d'entre les hommes; tandis qu'un payſan groſſier croit les ſiennes auſſi étendues qu'elles peuvent l'être: c'eſt que le dernier eſt dans la place naturelle à l'hom-

me, au-deſſous de la nature; & que le premier s'eſt élevé au-deſſus : le payſan eſt un enfant dans le fond d'un vallon, qui croit voir tout l'univers, & que les collines touchent les nues; le ſavant eſt un homme fait, au ſommet des Alpes, qui découvre un horiſon immenſe, & qui s'irrite de ce que la faibleſſe de ſes organes ne lui laïſſe qu'apercevoir ce qu'il voudrait diſtinguer. Le plus heureux des deux? La raiſon dit que c'eſt le payſan. Une queſtion qui ſe préſente d'elle-même, c'eſt de ſavoir, ſi la manière de vivre, dans les nations policées, n'a pas étendu la faculté d'aimer; ſi les loix de la pudeur, les grâces que la parure ajoute à la beauté des femmes, la *ſucculence* des alimens ne l'ont pas rendu continue cette faculté? c'eſt mon avis du moins.

« Un célèbre Philoſophe de nos jours, » examine dans ſon *Hiſtoire Naturelle*, pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les » êtres, & le malheur de l'homme. Il répond, » que *c'eſt qu'il n'y a dans cette paſſion que* » *le phyſique de bon; & que le moral, c'eſt-* » *à-dire le ſentiment qui l'accompagne, n'en*

» *vaut rien.* Ce Philoſophe n'a pas prétendu » que le moral n'ajoute pas au plaiſir phyſi- » que, l'expérience ſerait contre lui; ni que » le moral de l'amour ne ſoit qu'une illu- » ſion, ce qui eſt vrai, mais ne détruit pas » la vivacité du plaiſir (eh combien peu de » plaiſirs ont un objet réel!) il a voulu dire » ſans doute, que ce moral eſt ce qui cauſe » tous les maux de l'amour; & en cela, on » ne ſaurait trop être de ſon avis. Concluons » ſeulement de-là, que ſi des lumières ſupé- » rieures à la raiſon ne nous promettaient » pas une condition meilleure, nous aurions » fort à nous plaindre de la Nature, qui, » en nous préſentant d'une main le plus ſé- » duiſant des plaiſirs, ſemble nous éloigner » de l'autre, par les écueils, en tout genre, » dont il l'a environné, & qui nous a, pour » ainſi dire, placés ſur le bord d'un préci- » pice, entre la douleur & la privation ».

Juſtifions la Nature & l'Amour; ni la première ni le ſecond ne ſont coupables: c'eſt encore l'*inégalité* qui a fait tout le mal: Parfaitément égaux entr'eux, les animaux aiment ſans préférence; la jeuneſſe & la

beauté de la forme, dans les femelles, n'ajoutent aucun degré à l'empressement des mâles. Il est certain, par la connaissance que nous avons des mœurs de certaines peuplades de l'Amérique, qu'il en dut être de même parmi les premiers hommes: toute femme leur était bonne; celle-ci, par un sentiment propre à son sexe, se défendait toujours un peu, & finissait par se soumettre à son vainqueur. Tout se bornait alors à l'appétit des sens, & l'homme, loin d'y gagner, y perdait les deux tiers de son bonheur. Mais un sentiment plus doux, caché dans son âme, cherchait à se déveloper: la beauté devait le faire naître: parmi des créatures malheureuses, qui trouvent difficilement leur subsistance, telles, par exemple, que les *Californiens*, cet avantage n'existe pas; Vénus & les Grâces peuvent-elles caresser un face hâve, des yeux ardens, inquiets; un teint, une gorge couverts de poussière, brûlés par le soleil, & devenus comme écailleux par l'intempérie des saisons? La beauté ne dut commencer à distinguer les femmes, que lorsque le

genre humain eut le néceſſaire. Ce fut alors que naquit ce goût de préférence, qui ſeul depuis a porté le nom d'amour. Mais le choix fut durant longtems le privilége de l'homme : le ſexe timide, content de voir en celui à qui on le donnait, ſon défenſeur & ſon apui, n'avait d'autre penchant que ſon devoir. Tranquille ſpectatrice du combat entre deux fiers rivaux, & ſûre d'avoir un héros pour époux, *Déjanire* eût aimé *Achéloüs* vainqueur d'*Alcide*. Les deux premières ſources de l'inégalité entre les hommes, furent la Religion & l'Héroïſme : la déférence qu'on eut pour les premiers Prêtres, comme interprètes des Dieux, devint bientôt ſoumiſſion : les Héros, particuliers hardis, injuſtes, ſcélérats, achevèrent la dégradation du genre humain : ils extorquèrent par la crainte, les mêmes hommages que la perſuaſion feſait rendre aux Miniſtres de la Divinité : ceux qui voulurent s'en défendre, furent réduits encore plus bas, on en fit des Eſclaves. Nous voici parvenus au dernier degré d'inégalité : l'aiſance règne, la diſproportion des fortu-

nes eſt immenſe, la beauté brille de la fraî-
cheur du repos, de l'éclat de la ſatisfaction & de celui de la parure: l'Eſclave, auquel de tous les avantages de ſon être, il n'eſt reſté qu'un cœur ſenſible, en levant ſon dos courbé, pour eſſuyer la ſueur qui dégoute de ſon front, voit la fille de ſon tyran; les fleurs de la jeuneſſe embelliſſent ſon viſage; tandis qu'il l'admire, elle laiſſe tomber ſur lui un regard, marque expreſſive de la compaſſion qu'il lui inſpire; l'infortuné baiſſe la vue, & reprend ſes travaux: mais ſon âme eſt bleſſée; il ſe conſume d'inutiles deſirs; la fille du tyran lui a fait plus de mal que le tyran lui-même, & ſon malheur eſt complet. On peut comparer, du plus au moins, les ſuites de l'inégalité, dans les autres degrés de la fortune. Mais le mal devint tout-d'un-coup extrême, lorſque les femmes ſe crurent permis de choiſir leur maître, ſur lequel la modeſtie, dans des tems plus reculés, ne leur permettait pas de lever les yeux. L'homme fut malheureux par un ſentiment ſemblable à celui qui lui fait deſirer les richeſſes, les honneurs, tous ces biens

dont la possession est enviée, & l'acquisition difficile. Fut-ce le vice de l'Amour & la faute de la Nature? Non: cette prétendue subordination admirable des rangs & des fortunes, tant vantée par de vils adulateurs, est la source de tout le mal moral qu'on remarque dans la société! En finissant cette note, je reviens aux animaux: est-il bien sûr qu'ils n'aient de la mort aucune idée de prévision? je ne crois pas facile d'en fixer l'étendue, mais je pense que le soin de conserver sa vie, & l'idée de la destruction sont inséparables. Si les animaux, connaissent le danger, s'ils le fuient, s'ils l'évitent avec adresse, ils prévoient la mort, au moins d'une manière instantanée & confuse: d'où proviendraient ces mugissemens du taureau, lorsque ses narines éventent le sang d'un animal de son espèce dévoré par des bêtes carnassières? qui causerait au cochon cette frayeur excessive, lorsqu'il aproche de quelque reptile venimeux, ou qu'il entend les éclats du tonnerre? les chasseurs connaissent les ruses que la crainte de la mort suggèreau gibier: & j'ai observé que l'effroi de la

brebis, en préſence du loup, était ſi grand; que ſa prunelle ſe ternit, & qu'elle va tournant ſans voir, durant pluſieurs minutes. Les animaux ſont moins bêtes qu'on ne penſe, & n'en ſont que plus malheureux.

(G) I Partie, pag. 85.

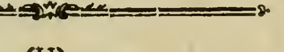
(G)

« Je fus apelé, (me diſait il y a quel-
» que tems un jeune Médecin) chez la **,
» pour une fille aſſez jolie, que je con-
» naiſſais. On me dit qu'elle était dangereu-
» ſement malade : je préſumai que ſon in-
» diſpoſition était une des *ſuites ordinaires*
» de ſon malheureux métier............
» Je la trouvai dans un état affreux....
» Un homme, auquel elle venait de faire
» goûter les plaiſirs de l'amour, avait
» voulu la contraindre...............
» Elle refuſait abſolument.... ce forcené
» lui ſaiſit le bout du ſein avec tant de for-
» ce, qu'elle s'évanouit. Il la laiſſa dans cet
» état, & ſortit de la maiſon.

» Je la fis panſer devant moi; le mam-
» melon était preſque détaché; le Chi-

» rurgien desespérait de la guérison : » mais j'augurai mieux de sa blessure, » & cette fille est effectivement réta- » blie. Ce qu'il y a de plus heureux » pour elle, c'est que cet accident l'a si » fort effrayée, qu'elle a consenti que je » la misse en apprentissage ; proposition à » laquelle elle avait toujours éludé de se » rendre, sous différens prétextes.

Voyez Martial, Épigram. 79 du Livre II.



(H)

(H) I Partie, pag. 86.

« Une jeune personne fort aimable & » fort douce, dont je connaissais beau- » coup les parens (disait encore le jeune » Médecin qui m'a fourni les traits que » j'ai raportés) fut contrainte par eux » d'épouser un homme qui avait été » très-débauché. Il était riche, & la De- » moiselle n'avait pas de bien. Elle fut » ainsi un triste exemple des mariages que » l'intérêt seul a décidés. Son mari, non » content de se plonger dans l'ivrognerie, » reprit encore ses anciens dérèglemens.

» Un jour elle me fit apeler : je la crus
» indiſpoſée ; j'y volai. Pluſieurs fois,
» durant notre entretien, je la vis prête à
» laiſſer couler des pleurs qu'elle s'efor-
» çait de retenir. D'ailleurs, elle ne ſe
» plaignit que de vapeurs, d'inquiétudes,
» d'une triſteſſe involontaire. Je mis tous
» mes ſoins à la calmer ; je m'apperçus
» bientôt que je ne feſais qu'aigrir ſa
» peine. Comme d'autres viſites m'ape-
» laient, j'allais me diſpoſer à la quitter,
» lorſqu'elle me conjura, avec mille inſ-
» tances, de demeurer juſqu'au retour de
» ſon mari. Je fus auſſi ſurpris de cette
» prière que je l'avais été de ſa douleur.
» Nous nous entretînmes le reſte du jour,
» ſans qu'elle laiſſât rien échaper qui pût
» m'inſtruire. Enfin nous entendîmes mon-
» ter ſon mari, & nous connumes qu'il
» n'était pas ſeul. —Ah ! le malheureux,
» me dit alors la jeune Dame, il accom-
» plit la menace qu'il m'a faite.... Mon-
» ſieur, ajouta-t-elle, je connais votre
» diſcrétion, & l'honnêteté de vos ſen-
» timens. Je vous conjure de ne pas ſor-

» tir d'ici. En même tems elle me mon-
» tra un petit cabinet, & me pria de
» m'y renfermer, lorſque l'heure de me
» retirer ſerait venue : elle ajouta à la
» hâte, que mon ſecours lui ſerait né-
» ceſſaire pendant la nuit. Je promis de
» lui accorder cette ſatisfaction, ne ſachant
» encore à quoi tout cela devait aboutir. Le
» mari paraît : une petite perſonne que
» l'impudence la plus décidée n'empêchait
» pas d'être fort gentille, l'accompagnait. Il
» parut ſurpris de me voir : cependant
» il me fit de grandes démonſtrations d'a-
» mitié, & nous nous mîmes à table. Ma
» préſence évita, durant le ſouper, à ſa
» malheureuſe épouſe, mille mortifica-
» tions qu'il s'était promis de lui faire
» eſſuyer. Il but largement, & ſe plai-
» gnait ſouvent de ce que je ne lui feſais
» pas exactement raiſon. Lorſque je m'a-
» perçus qu'il était tard, je pris congé
» d'eux. La jeune Dame me ſuivit. Nous
» ouvrîmes la porte; mais au lieu de ſor-
» tir, j'entrai dans le cabinet, comme
» nous en étions convenus.

» J'y étais à peine, que j'entendis, avec » autant de surprise que d'indignation, » qu'il ordonnait à son épouse de rendre » les services les plus bas à la misérable » qui venait la braver : il lui dit qu'il » voulait qu'elle fût témoin des plaisirs » qu'il allait goûter avec sa méprisable » rivale. Cette pauvre femme obéissait, » & ne répondait rien : mais lorsque son » indigne mari fut au lit, elle se jeta dans » le cabinet où j'étais : elle y passa la » nuit, malgré les menaces, & les efforts » qu'il fit pour enfoncer la porte. J'eus » besoin de toute ma vigueur & de toute » mon adresse pour l'empêcher d'y réussir. » Il se découragea, & retourna dans les » bras de celle qu'il avait amenée. Lors- » que cet abominable homme se fut livré » à toute sa brutalité ; il s'endormit. Ce fut » alors que je demandai à la jeune Dame, si » de pareilles scènes arrivaient souvent, & » pourquoi elle n'en avertissait pas ses pa- » rens ? Voici ce qu'elle me répondit :

» *Vous voyez, Monsieur, que je suis la* » *plus infortunée des femmes : cependant*

vous

» *vous ne connaiſſez pas encore tout ce qui*
» *j'ai à ſouffrir : mes parens, qui devraient*
» *me conſoler, me protéger, mes dénaturés*
» *parens, prévenus par mon mari, me re-*
» *butent, m'accuſent de menſonge : ils re-*
» *fuſent de s'aſſurer par leurs propres yeux*
» *de la vérité de ce que je leur dis : ils* ré-
» pètent *à mon mari les plaintes que je*
» *leur ai portées de ſa conduite, & m'en*
» *font maltraiter. Mais ce n'eſt pas encore*
» *là le plus grand de mes maux : accou-*
» *tumé à ne voir que ces indignes créatures*
» *qui font trafic de la pudeur, mon mari exige*
» *de moi . . . . . (4). j'ai été contrainte de fuir*
» *la nuit paſſée, pour me dérober à ſes empor-*
» *temens, & de m'enfermer dans ce cabinet. Il*
» *eſt ſorti ce matin, en me diſant d'un ton*
» *railleur qu'il voyait bien que j'avais be-*
» *ſoin de leçons, qu'il m'en ferait donner*
» *qui banniraient mes ſots ſcrupules, & que le*
» *ſoir même une autre, plus complaiſante*
» *que moi pour toutes ſes fantaiſies, occu-*
» *perait ma place ; que je ſongeaſſe à la*
» *reſpecter comme une maîtreſſe. . . . Sans*
» *vous, Monſieur*, ajouta-t-elle, *je n'avais*
» *d'autre reſſource que de chercher à m'en-*

» *suir encore, pour errer à l'avanture pendant la nuit; si je n'avais pas voulu demeurer exposée à tout ce que m'eussent fait souffrir un cœur aussi corrompu que celui de ce tyran, & l'insolence de l'indigne créature que vous avez vue.*

» Je fus touché du sort d'une femme aussi vertueuse qu'elle était aimable. Je la conduisis chez ses parens dès le matin, tandis que son mari dormait encore; je leur peignis le sort affreux de leur fille sous les couleurs les plus vives. La nature se réveilla dans leur cœur; je sus les persuader : ils furent touchés des larmes d'une infortunée qui les avait toujours tendrement aimés. Ils ont consenti qu'elle quittât son mari sans éclat : & quelques jours après, une Dame de condition très-respectable, retirée dans un Couvent, s'en est faite une compagne qui lui devient tous les jours plus chère.

---

(4) Un Romain disait à sa femme :

Uxor, vade foràs, aut moribus utere nostris;

Non ego sum Curius, non Numa, non Tatius.
Me jucunda juvant tractæ per pocula noctes:
*Tu properas potâ surgere tristis aquâ *.*
Tu tenebris gaudes: Me ludere teste lucernâ
Et juvat admissâ rumpere luce latus.
Fascia te tunicæque obscuraque pallia celant;
At mihi nulla satis nuda puella jacet.
Basia me capiunt blandas imitata columbas;
Tu mihi das avis qualia manè soles.
Nec motu dignaris opus, nec voce juvare.....
.... Dabat hoc Cornelia Graccho,
Julia Pompeio, Porcia, Brute, tibi.....
Si te delectat gravitas, Lucretia toto
Sis licet usque die; Laïda nocte volo.

Mart. L. XI, Epig. 105.

* Une loi de Romulus portait peine de mort contre les femmes convaincues d'avoir bu du vin pur.

Ce double tableau de la vie chaste, innocente, frugale des anciennes Romaines, & de la conduite débordée des hommes du siècle de Néron, offre un contraste admirable: mais en même-tems, c'est, je crois, ce que la corruption du cœur humain pouvait produire de plus licencieux. On voit dans cette Epigramme l'abus des plus grands noms joint au blasphème contre les Dieux. Non, je le répète, nous n'en sommes pas encore revenus (du moins ouvertement) à ce degré de perversité. Il fallait bien que les femmes, quoique très-belles dans ces siècles reculés, ne

connussent pas l'art de plaire aux hommes & de se les attacher, dans la même perfection que celles de nos jours. Quelques-unes d'entr'elles fesaient de fortes passions, mais le beau-sexe en général n'avait pas ce charme inexprimable, que la liberté lui donne chez les deux premières Nations de l'univers.

Cependant, dans une autre occasion, cette épouse infortunée consent à des choses odieuses plutôt que de perdre tous ses droits:

Deprensum in puero tetricis me vocibùs, uxor
Corripis, & C. . . . te quoque habere refers.
Dixit idem quoties lascivo Juno Tonanti . . . .
Tu Megaram credis non habuisse nates?
Torquebat Phœbum Daphne fugitiva; sed illas
Œbalius flammas jussit abire puer.
Bryseis multùm quàmvis aversa jaceret
Æacidæ propior levis amicus erat.
Parce tuis igitur dare mascula nomina rebus . . .

Id. Epig. 44.

Et voila les Romains ! Il faut convenir pourtant que ce ne sont pas ceux du temps des Cincinnatus, des Régulus, des Fabius & du premier Caton, mais peu s'en faut. Longtems avant Martial, le *Divin Auguste* avait fait des vers comme on n'en fait guère.

Martial, Montagne & M. de Voltaire ont raporté ces vers.

Antoine écrivait à ce même Auguſte, auquel Horace dit : NULLIS POLLUITUR CASTA DOMUS STUPRIS ; &, RES ITALAS ARMIS TUTERIS, MORIBUS ORNES : *Quid te mutavit ? quòd Reginam ineo ? Uxor mea eſt. Nunc cœpi, aut abhinc annos novem ? Tu deinde ſolam Druſillam inis ? Ità valeas uti tu hanc Epiſtolam cùm leges, non inieris Tertullam, aut Terentillam, aut Ruſillam, aut Salviam Titiſceniam, aut omnes. Anne refert ubi & in quam arrigas ?* Suétone, V. d'Auguſte, ch. 69.

¶ J'ai préſenté ces Epigrammes du poète Martial, & quelques autres paſſages, de manière qu'ils ne puſſent effrayer mes Lecteurs. Je m'en ſerais abſtenu tout-à-fait, s'il ne m'avait paru néceſſaire, conſolant même pour notre ſiècle, de prouver à ſes détracteurs, qu'il eſt auſſi ſupérieur à l'Antiquité par la pureté des mœurs que par ſes lumières. Tous nos avantages ſur les Anciens ſont dus aux femmes. Ces goûts frivoles en apparence, ces modes ſi ſéyantes & ſi variées, en augmentant leurs grâces, attachent les hommes, les préſervent de ces égaremens groſſiers contre leſquels la Religion eſt trop faible, & que la Philoſophie ne fit jamais éviter.

(I)

(I) I Partie, page 93.

« Nous approchions de la Capitale, » racontait le même jeune homme, très-» fatigués, & plus ennuyés encore, de no-» tre séjour dans un coche renommé pour » sa lenteur, lorsque nous fumes recru-» tés par deux jeunes personnes assez » jolies : la premiere paraissait avoir en-» viron vingt-quatre ans, & la seconde » dix de moins. Cette dernière avait l'air » si vive, si hardie, en un mot, si *faite*, » que malgré la modestie de sa conduc-» trice, elle m'inspira d'abord quelque » défiance. Mais ces légers soupçons fu-» rent bientôt détruits. Je m'entretins » quelque tems avec mademoiselle *Lebrun* » (c'est ainsi que la petite *Angélique* nom-» mait sa maîtresse) & tout ce qu'elle » me disait était si sensé, que je pris beau-» coup d'estime pour elle. Un jeune-hom-» me dont j'avais fait la connaissance pen-» dant le voyage, s'éprit pour la *Petite* ; » il trouva le moment favorable ; il cueilla » la rose... mais elle n'était pas sans épi-» ne, comme je l'ai su de lui-même dans » la suite.

(K)

(K) I Partie, page 106.

L'Abbaye de Thélême de Rabelais, que M. D. D. R. regarde comme une imitation des lieux publics de Proſtitution, établis autrefois dans diférentes villes du Royaume, n'a, ſelon moi, aucun raport avec ces maiſons. C'eſt une invention aſſez plaiſante de cet Auteur, pour recompenſer d'une manière digne d'un Moine du 15 ou du 16.e ſiècle, le frère *Jean des Entômûres.*

Après une victoire, Gargantua donne des recompenſes à tous ſes Capitaines: il ne reſtait plus que le Moine *Jean*, qui n'avait pas eu le moins de part au bon ſuccès. Le Prince lui offrit pluſieurs riches Abbayes; mais le frère les refuſa, par la raiſon, *que de Moine il ne voulait avoir charge ne gouvernement: car, comment, diſait-il, pourrai-je gouverner autrui, qui moi-même gouverner ne ſaurais.* Il demanda qu'en conſidération du ſervice qu'il avait rendu, & de ceux qu'il ſe propoſait de rendre par la ſuite, on lui permît de fonder une

maiſon, à laquelle il donnerait une règle à ſa fantaiſie. Sa requête ayant été agréée de Gargantua, il propoſa au frère *Jean* un beau pays ſur les bords de la Loire, nommé *Thélême*, pour y bâtir une Abbaye où tout ce qui ſe pratiquerait fût le parfait contraire, de ce qui s'obſerve dans les autres Couvens.

Cette maiſon ne ſera point environnée de murs, parce que les Monaſtères ſont murés; *& non ſans cauſe*, dit le Moine, *où mur y a devant & derrière, y a force* MURMUR, *envie & conſpiration :* Les femmes ne doivent point entrer dans les Couvens d'hommes, & il eſt d'uſage dans quelques-uns de laver la place, où elles auraient mis le pied, qu'elles fuſſent honnêtes ou non; ici au contraire, on lavera les lieux par leſquels auraient paſſé des Religieux ou Religieuſes. Il n'y aura point d'horloge, parce que chacun ne ſuivra d'autre règle que ſon goût & ſa volonté dans les choſes qu'il voudra faire; n'y ayant pas de tems plus véritablement perdu, que celui où l'on compte les heures; c'eſt la plus grande rêverie du monde

de ſe gouverner au ſon d'une cloche, & non ſuivant le bon ſens & la raiſon. De même, on met ordinairement dans les Cloîtres, les ſujets incommodés, ou ſans mérite; à Thélême, on ne recevra que des jeunes gens alertes, & de jeunes filles qui auront toutes les perfections qui rendent aimable. Dans les maiſons ordinaires, il n'y a que des hommes ou des femmes; ici les hommes & les femmes ſeront toujours enſemble. On eſt engagé pour toute ſa vie dans les autres Ordres; on pourra quitter celui-ci dès qu'on s'ennuira.

Les vœux de chaſteté, de pauvreté & d'obéiſſance, y ſont changés, à quelque choſe près, en leurs contraires.

On devait y recevoir les filles depuis dix ans juſqu'à quinze; & les hommes depuis douze juſqu'à dix-huit.

Rabelais parle enſuite des revenus de l'Abbaye; il en décrit la ſituation & les ſomptueux édifices. L'inſcription qu'on mettra ſur le portail, tient un Chapitre entier en vers burleſques. L'Inſtituteur veut qu'*on y fonde la foi*, & qu'*on en banniſſe*

ſoigneuſement l'*erreur*. Après avoir parlé des bains, des jardins, de la fauconerie, il vient aux habits : rien n'en égale la magnificence : on en aura pour toutes les ſaiſons, & l'on y verra briller, l'*argent*, l'*or*, les *perles*, les *eſcarboucles*, les *diamans*, les *rubis*, &c. En hiver, on s'habillera à la mode Françaiſe ; au printems, à l'Eſpagnole ; en été, à la Turque ; excepté les Fêtes & Dimanches, qu'on reprendra l'habillement Français . . . .
Ce ſeront les Dames qui règleront les couleurs que devront porter les hommes. Il y aura un grand corps de logis à côté de la maiſon, où ſeront logés les Ouvriers qui feront toutes ces belles choſes. L'emploi de la journée eſt réglé par ces trois mots : FAI CEQUE VOUDRAS : les perſonnes bien nées, tant qu'elles ſont libres, ont en elles-mêmes un *aiguillon* qui les porte aux actions vertueuſes ; au lieu que la défenſe donne au crime des charmes qu'il n'aurait pas ſans elle : ils feſaient tous, par émulation, le bien qu'ils avaient vu faire à un ſeul, parce qu'ils pouvaient ne le pas faire. Rabelais finit

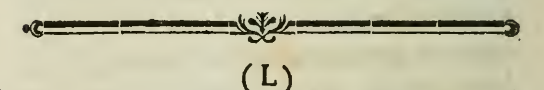
ainsi : *Tant noblement estoient apprins, qu'il n'estoit entr'eux celui ne celle qui ne sçust lire, escrire, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler de cinq à six langaiges, & en iceulx composer, tant en carme* (1) *qu'en oraison solue* (2). *Jamais ne furent veus cheualiers tant preulx, tant galans, tant dextres* (3) *à pied & à cheval, plus vers, mieulx remuans, mieulx manians tous bastons qui là estoient. Jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes* (4) *à la main, à l'aiguille, à tout acte muliebre* (5), *honneste & libre* (6) *que là estoient. Par ceste raison quand le temps venu estoit qu'aucun d'icelle Abbaye, ou à la requeste de ses parens, ou pour autre chose voulust issir* (7) *hors, auecque soy il emmenoit vne des dames, celle laquelle l'auroit prins pour son deuot, & estoient ensemble mariez. Et si bien auoient vescu à Theleme en déuotion & amitié, encore mieulx la continuoient-ils en mariage : autant s'entreaimoient-ils à la fin de leurs jours, comme le premier de leurs nopces.*

Ceci ressemble davantage à *la Cour d'A-*

(1) *C'est-à-dire*, en vers.
(2) en prose.
(3) adroits.
(4) habiles.
(5) de femme.
(6) noble.
(7) sortir.

mour, qu'à un Lieu de Débauche. On ſait que les peintures cyniques ne coûtaient rien du tems de Rabelais, & que les honnêtes-gens même ne feſaient pas difficulté de s'amuſer des Ouvrages de cet Auteur libre ; le Cardinal de Richelieu, dit-on, reçut fort mal un Savant, parce qu'il avoua qu'il ne les avait pas lus : ainſi ce n'eſt nullement par retenue, que Rabalais termine ſa deſcription auſſi modeſtement ; mais c'eſt qu'il a rendu tout ce qu'il voulait peindre.

On peut joindre à ce Projet idéal de Rabelais, l'Établiſſement plus vraiſemblable des *Pretty-girls* de la *Famille-vertueuſe*.



(L) I Partie, page 107.

(L)

Les Proſtituées profanes, & dont la Religion n'était plus le motif, firent chez tous les peuples, un état à part. On leur aſſigna preſque toujours des endroits ſéparés, où elles puſſent exercer avec moins de ſcandale, leur infâme commerce. Les femmes publiques ont fixé longtems, même en France, l'attention du Gouver-

Dans l'ancienne Rome, on voyait aux lieux de débauche le nom de chaque Courtiſane ſur la porte de ſa chambre ; d'où vient que Juvénal parlant de Meſſaline, qui empruntait celle de la fameuſe Lyſiſca, *dit agréa-*

nement : il y en avait toujours un certain nombre dans les villes, à la ſuite de la cour & à l'armée, ſous le nom de *Courtiſanes*, ou de *Ribaudes*.

Les Lettres que donnèrent Charles VI en 1389, & Charles VII en 1424, pour faire règner le bon ordre dans les lieux de Proſtitution, ſont raportées par Lafaille dans ſon Hiſtoire de Toulouſe. Cet Auteur dit qu'il y avait anciennement dans cette ville & dans pluſieurs autres, un lieu de débauche, qui était non-ſeulement toléré, mais autoriſé même par les Magiſtrats, qui en retiraient un revenu annuel. L'an 1424, ſur ce que l'on inſultait ſouvent cette maiſon, qu'on nommait le *Château-vert*, & que par le deſordre qu'y occaſionnaient de jeunes débauchés, la ville était privée de ce revenu, les Capitouls s'adreſſèrent au Roi Charles VII, pour mettre cette maiſon ſous ſa protection; ce que le Roi leur accorda. La requête des Capitouls paraîtrait ſingulière aujourd'hui : ils repréſentaient au Roi, que *certaines gens de mauvaiſe vie entreprènent d'aller caſſer les vîtres de cette maiſon ; ſans aucune crainte de Dieu.* Non verentes Deum.

blement, Titulum mentita Lyſiſcæ.... *On liſait auſſi dans l'écriteau le nom de la Courtiſane, & le prix qu'on lui donnait. On voit dans l'hiſtoire d'Apollonius de Tyr la forme d'un de ces titres, qui eſt aſſez plaiſante :*

Quicumque Tarſiam
deflotaverit
Mediam libram dabit
Poſtea populo patebit
Ad ſingulos ſolidos.

Dans l'acte des Coutumes de Narbonne, il eſt dit, que *le Conſul & les habitans avaient l'Adminiſtration de toutes les afaires de police, & le droit d'avoir, dans la juriſdiction du Vicomte,* UNE RUE CHAUDE, *c'eſt-à-dire, un lieu public de Proſtitution.*

Jeanne I, Reine de Naples, & Comteſſe de Provence, dans le Statut du lieu public de débauche d'Avignon, donne la qualité d'Abbeſſe à la Supérieure des filles Proſtituées de cette ville.

Je vais raporter ce Règlement en entier.

Anciens Statuts du Lieu public de Débauche d'AVIGNON.

I. L'an mil trois cens quarante-ſept, & le huitième du mois d'Août, notre bonne Reine JEANNE a permis un Lieu public de Débauche dans Avignon; & elle défend à toutes les femmes débauchées de ſe tenir dans la ville, ordonnant qu'elles ſoient renfermées dans le Lieu deſtiné pour cela, & que pour être connues, elles portent une aiguillette rouge ſur l'épaule gauche.

L'an mil tres cent quarante & ſet, au hueit du mois d'avous noſtro bono reino Jano a permés lou Bourdeou dins Avignon; Et vol que toudos las fremos debauchados non ſe tingon dins la Cioutat; mai que ſian fermados dins lou Bourdeou, & que per eſtre couneigudos, que porton uno agullietto rougeou ſus l'eſpallou de la man eſcairo, &c.

II. *Item.* Si quelque fille qui a déja fait

faute, veut continuer de se prostituer, le Porte-clefs, ou Capitaine des Sergens, l'ayant prise par le bras, la menera par la ville, au son du tambour, & avec l'aiguillette rouge sur l'épaule, & la placera dans la maison avec les autres; lui défendant de se trouver dehors dans la ville, à peine du fouet en particulier pour la première fois, & du fouet en public, & du bannissement, si elle y retourne.

III. Notre bonne Reine ordonne que la maison de débauche soit établie dans la rue *du Pont-troué*, près du Couvent des Augustins, jusqu'à la Porte *Peiré* (de PIERRE); & que du même côté il y aït une porte par où toutes les gens pourront entrer, mais qui sera fermée à la clef, pour empêcher qu'aucun homme ne puisse aller voir les femmes, sans la permission de l'Abbesse ou Baillive, qui tous les ans sera élue par les Consuls. La Baillive gardera la clef, & avertira la jeunesse de ne causer aucun trouble, & de ne faire aucun mauvais traitement ni peur aux filles de joie; autrement, s'il y a la moindre plainte, ils n'en sortiront que pour être conduits en prison par les Sergens.

IV. La Reine veut que tous les Samedis, la Baillive, & un Chirurgien préposé par les Consuls, visitent chaque Courtisane; & s'il s'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de paillardise, qu'elle soit séparée des autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne puisse point s'abandonner, & qu'on évite le mal que la jeunesse pourrait prendre.

V. *Item.* Si quelqu'une des filles devient grosse, la Baillive prendra garde qu'il n'arrive à l'enfant aucun mal, & elle avertira les Consuls, qu'ils pourvoient à ce qui sera nécessaire pour l'enfant.

VI. *Item.* La Baillive ne permettra absolument à aucun homme d'entrer dans la maison le Vendredi saint, ni le Samedi saint, ni le bienheureux jour de Pâques; & cela, à peine d'être cassée, & d'avoir le fouet.

VII. *Item.* La Reine défend aux filles de joie d'avoir aucune dispute ni jalousie entr'elles, de se rien dérober, ni de se battre. Elle ordonne, au contraire, qu'elles vivent ensemble comme sœurs: que s'il arrive quelque querelle, la Baillive les

accordera;

accordera, & chacune s'en tiendra à ce que la Baillive aura décidé.

VIII. *Item.* Que si quelqu'une a dérobé, la Baillive fasse rendre à l'amiable le larcin ; & si celle qui en est coupable refuse de le rendre, qu'elle soit fouettée dans une chambre par un Sergent ; mais si elle retombe dans la même faute, qu'elle ait le fouet par les mains du Bourreau de la ville.

IX. *Item.* Que la Baillive ne permette à aucun Juif d'entrer dans la maison : & s'il arrive que quelque Juif, s'y étant introduit en secret & par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des Courtisanes, qu'il soit mis en prison, pour avoir ensuite le fouet par tous les carrefours de la ville.

Les habitans de Beaucaire en Languedoc, avaient établi une course où les Prostituées du lieu, & celles qui voulaient venir à la foire de la Madeleine, couraient en public la veille de cette foire célèbre, & celle qui avait le mieux couru & atteint la première le but donné, avait pour prix de la course, un paquet d'ai-

guillètes : c'eſt de-là qu'eſt venue l'expréſſion proverbiale, qu'*une femme court l'aiguillète*, pour ſignifier qu'*elle proſtitue ſon corps à un chacun.* C'était auſſi l'uſage en Italie de faire courir les Proſtituées, & de leur propoſer un prix : nous liſons que le célèbre *Caſtruccio de' Caſtracani*, Général des Luquois après la bataille de *Seravalle*, qu'il gagna ſur les Florentins, donna des fêtes éclatantes ſous les yeux de ſes ennemis ; & afin de mettre le comble au mépris qu'il avait pour eux, il fit jouer au *palio* des femmes proſtituées toutes nues, de façon que les vaincus puſſent les apercevoir du haut de leurs murs. [*Ce* palio *était une pièce de brocard ou de velours, & d'autres étofes précieuſes, qu'on gagnait à la courſe.*]

Les femmes publiques accompagnaient les troupes. Brantôme dit, qu'à la ſuite de l'armée du Duc d'Albe, que Philipe II envoya en Flandre contre les rebèlles, qui s'étaient réunis ſous le nom de GUEUX, *il y avait quatre cens Courtiſanes à cheval, belles & braves comme princeſſes, & huit cens à pied, bien en point*

aussi. La Motte-Messemé parle des Courtisanes qui étaient à la suite de cette armée, avec plus de détail que Brantôme. Ce qu'il dit est d'autant plus curieux, qu'il se raporte en cela avec la disposition de beaucoup des Articles du Règlement proposé, qui veulent de la décence jusque dans la débauche, & qui lui ôtent ce qu'elle a de plus contraire à la nature, en laissant la liberté du choix, aussi-bien à la fille publique, qu'à l'homme qui l'a designée. Je raporterai ces vers, quoiqu'ils se trouvent déja dans le Recueil aussi savant qu'agréable de M. D. D. R. afin qu'on ne soit pas obligé de les aller chercher ailleurs.

Deux gaillardes Cornettes
De bien trois cens chevaux, à tout le moins complettes,
Sous lesquelles marchoient des femmes de plaisir,
Pour servir le premier qui en avoit desir;
Pourvu, cela s'entend, *qu'il leur fût agréable.*
J'en trouvai la façon si fort émerveillable,
Que pour les voir passer j'arrêtai longuement,
Considérant leur port, leur grace & *vêtement*,
Enrichi de couleur, sous mainte orfesvrerie.
J'en remarquai bien-là quelqu'une assez jolie...

Mais plus que la blancheur le brun les acompagne.
Leurs montures n'étoient de beſtes de Bretagne,
L'une avoit un cheval, & l'autre lentement
Alloit ſur un mulet, ou ſur une jument:
Les harnois néantmoins de la houſſe traînante
Sous leurs pieds, paroiſſoient de velours, reluiſante
De cinq ou ſix clinquans couſus tout-à-l'entour.
Il les entretenoit qui vouloit tout le jour,
Mais avec un reſpect plein de cérémonie;
*Le Bariſel-major * leur tenoit compagnie.*
Or ces Dames avoient tous les ſoirs leur quartier
Du Mareſchal-de-camp, par les mains du Fourrier:
Et n'euſt-on pas oſé leur faire inſolence.
Toutefois le Duc * las de telle manigance,
Leur donna ce ſujet de prendre meilleur parti:
Pour les malcontenter, moi-même l'entendî
Crier publiquement de mes propres oreilles,
Et Dieu ſait ſi cela leur déplut à merveilles!
C'eſt qu'entre elles ne fuſt pas une qui oſaſt
Refuſer deſormais Soldat qui la priaſt
De lui preſter ſa chambre à cinq ſols par nuitée,
Tâchant par ce moyen les chaſſer de l'Armée,
Qui lui ſeroit aiſé, à ce que l'on diſoit.
Et en avint ainſi: car telle ſe priſoit
Autant qu'autrefois fit cette Corinthienne.....
D'en avoir fait ainſi le Duc fut eſtimé
D'aucuns tant ſeulement, des autres eſtant blaſmé:

* Prevôt, ou Commiſſaire général.

* d'Albe.

Et ceux qui admiroient en cela sa prudence,
Alléguoient que *c'estoit faire une grande offense*
Et desplaisante à Dieu, d'avoir incessamment
Quant & soi un tel train, de vice allechement,
Apportant à la fin, par un si grand scandale,
Des gens les mieux vivans la ruine totale.
Chascun en devisoit selon sa passion;
Car ceux-là qui tenoient contraire opinion
Ne voulant confesser bonne cette Ordonnance,
Disoient que *le Soldat se donneroit licence*
De forcer desormais par où il passeroit
Celle qu'à son desir resister s'essayeroit,
Puisqu'il avoit perdu son plaisir ordinaire,
A lui permis longtems comme MAL NECESSAIRE.....
Mais pour ce qu'on en dit, le Duc ne retrancha
Son Edit nullement. Honnestes Loisirs de *La Motte-Messemé, Liv. I,* à la fin.

On ne peut que desaprouver l'expédient du Duc d'Albe : l'abus qui existait, était incomparablement moins grand, que celui qu'il a occasionné : mais que pouvait-on attendre, d'un homme, qui souilla par des exécutions sanglantes presque tous les jours de son Gouvernement dans les Pays-bas ? La Prostitution militaire fut avilie, & n'en devint que plus dangereuse.

Le prisonnier de Pantagruel dans Ra-

belais, après l'énumération hyperbolique des forces ennemies, ajoute : *cent cinquante mille P.... (voila pour moi, dit Panurge) dont les aucunes ſont Amazones, les autres Lyonnoiſes, les autres Pariſiennes, Tourangelles, Angevines, Poitevines, Normandes, Allemandes, de tout Pays & de toutes Langues y en a.*

Jean de Troies, Auteur de la *Chronique ſcandaleuſe*, dit que le 14 Août 1465, il arriva à Paris deux cens Archers à cheval, à la ſuite deſquels étaient huit *Ribaudes*, & un *Moine noir* leur *Confeſſeur*. Plaiſant équipage, & le bel office que celui de Confeſſeur de ces *Ribaudes !*

(L *bis*)

(L) I Partie, page 125.

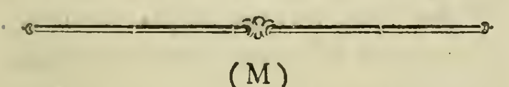
Le Légiſlateur d'une ville d'Italie, fameuse par ſa molleſſe (c'eſt *Sybaris*) défendit de paraître avec des armes dans la ville ſous quelque prétexte que ce fût, cet uſage n'étant propre qu'à faire dégénérer en querelles ſanglantes, le plus léger différend entre les Bourgeois. *Charondas* (c'eſt ainſi qu'il ſe nommait) ſcella ſa loi de ſon ſang. Car un jour, comme

il revenait de la campagne, où il s'était trouvé dans la néceſſité de s'armer, parce qu'elle était infeſtée de brigands, il entendit beaucoup de bruit vers la place; il crut que c'était une émeute populaire; il s'y rendit, sans faire attention qu'il portait une épée. En y arrivant, il reconnut qu'il s'était trompé, & que l'aſſemblée était paiſible. Il allait ſe retirer, lorſque quelqu'un qui le haïſſait lui fit obſerver qu'il contrevenait lui-même à la loi qu'il avait établie. *Tu as raiſon*, *répondit-il* à cet homme avec tranquillité : *tu vas voir combien je la crois néceſſaire ;* & tirant cette arme fatale, il ſe la plonge dans le ſein. Ce Légiſlateur regardait ſa loi comme ſi importante, qu'il ne crut pas devoir ſe pardonner à lui-même de l'avoir enfreinte par inattention. Je preſſens qu'on va me dire que l'exemple d'un *Sybarite* n'eſt pas propre à faire autorité parmi nous. Mais les Citoyens de *Sparte*, ceux d'*Athènes* & de *Rome*, ne paraîtront pas des efféminés. Les plus Guerriers de tous les hommes, les plus Éclairés & les Vainqueurs de notre hémiſphère, ne por-

taient point d'armes dans leurs villes * & au ſein de la paix : *Cedant arma togæ*, dit Horace. Les *Barbares* du Nord, des *Huns*, des *Goths*, des *Viſigoths*, des *Francs*, des *Vandales*, des *Bourguignons*, des *Normands*, des *Sarraſins*, lorſqu'ils eurent démembré l'Empire Romain en le ravageant, ne connaiſſaient qu'une vertu, c'était la force : leur Droit civil, ce fut le Droit de conquête; il falut bien qu'ils deſarmaſſent nos pères, après les avoir réduits en ſervitude, & que pour eux, ils euſſent le fer à la main, toujours prêts à égorger leurs eſclaves s'ils penſaient à ſecouer le joug. Voila donc l'origine de cette méthode galante de porter à ſon côté une arme aſſaſſine, ſouvent fatale à celui qu'elle a paré. C'eſt un uſage des Goths, qu'ennoblirent un peu les tems des Croiſades ou de la Chevalerie : & cet uſage *gothique* ſubſiſte encore ! Voyez combien nous ſommes ridicules ! Ridicules !... & barbares : car le port d'armes occaſionne dans le Royaume la mort *imprévue* d'un nombre de particuliers de tous les états, & par conſéquent le mal-

* Ils avaient pourtant leurs poignards, mais l'uſage n'en devint général à Rome, que du tems des *Proſcriptions*.

heur de plusieurs familles; il occasionne encore la perte des meilleurs Soldats : de sorte que quelqu'un n'a pas craint d'avancer, que toutes ces pertes pourraient bien se monter chaque année à deux cents hommes : mais n'y en eût-il que cinquante ? la conservation de cinquante individus ne mérite-t-elle donc pas qu'on suprime *efficacement*, & *généralement*, une chose inutile?



(M)

(M) I Partie, page 143.

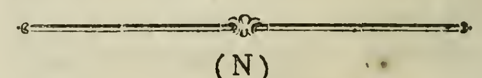
Il est certain que la parure donne aux femmes la moitié de leur valeur. Tout ce qui peut embellir est fait pour elles ; c'est leur bien ; jamais on n'aura raison de dire qu'elles vont trop loin de ce côté-là : leurs grâces naturelles ou factices augmentent notre bonheur, & la somme des plaisirs. Otez à la plupart leur coîffure de goût, leur corset rassemblant, leur jolie chaussure, que restera-t-il ?... Non, l'honnête Citoyen n'est point ennemi de cette sorte de luxe, qui n'a pour but que de rendre le beau-sexe plus enchanteur, plus propre à porter dans nos cœurs cette douce joie, cette

volupté légitime, qui naît d'un intérêt tendre, d'un ſentiment auſſi délicieux qu'il eſt inexprimable.

Qu'une petite République, comme l'a dit un Sage, faſſe des *Loix ſomptuaires*; qu'elle empêche ſes Citoyens de ſe ſervir des étofes étrangères trop coûteuſes, ou qu'elle s'oppoſe à l'établiſſement de Manufactures qui emploieraient des ſujets que de plus utiles travaux doivent occuper; elle a raiſon. Mais une grande Monarchie, où les fortunes ſont néceſſairement d'une inégalité énorme, a beſoin du luxe : la France n'a pas le meilleur ſol de tout l'univers; cependant c'eſt le plus beau pays du monde; & ce qui lui procure cet avantage, c'eſt le luxe, qui fait refluer les biens du riche ent e les mains de l'Artiſte & de l'Artiſan. Tout ce qu'il faut éviter, c'eſt que le luxe des villes ne tende à la dépopulation des campagnes. Car alors ce ſerait ſaper tout l'édifice par les fondemens : mais s'il règne une juſte proportion, tout va bien. Il y a d'ailleurs, mille choſes d'un goût exquis, qui coûtent beaucoup moins de travail, de tems,

d'argent, que cette mauſſade, embarraſſante & ſomptueuſe magnificence de nos Ancêtres. L'homme, ſans doute, eſt le premier & le plus beau de tous les animaux : mais l'homme, je le répète, ſans la parure, différerait, ma foi, bien peu par la forme, des plus laids d'entr'eux. Cela eſt trop connu pour m'y arrêter. Je regarde donc tout ce qui ajoute aux agrémens de l'eſpèce humaine comme quelque choſe de louable, & qu'il faut encourager. Lorſque je rencontre un homme ou une femme laids, qui ont pris beaucoup de peine, en ſe parant, à déguiser d'injuſtes caprices de la nature, ou les ravages des années, je leur ai dans mon cœur une ſincère obligation : je trouve qu'ils ont très-bien fait de cacher ſous un beau maſque, une figure qui m'eût attriſté. Je treſſaille d'aiſe & de raviſſement, lorſque je vois ce ſexe charmant, dont dépendent nos plaiſirs & notre bonheur, joindre aux fleurs de la jeuneſſe une parure de bon goût, qui en double l'éclat. Il faut être de mauvaise humeur, pour envier au genre humain

un amuſement auſſi innocent. On le ſait par expérience, à tout âge l'homme eſt à plaindre : un cri de douleur indique qu'il eſt né : la faibleſſe, les dangers ſans nombre accompagnent ſon enfance : en eſt-il ſorti ? de noirs pédagogues, ou d'autres tyrans, le tourmentent comme des furies juſqu'à vingt ans : à cet âge dangereux, les paſſions creuſent mille précipices ſous ſes pas, incertains encore, & mal aſſurés : s'il échape, que ſa vertu commence à briller, l'envie s'attache à le dénigrer, à le pourſuivre juſqu'à la vieilleſſe : il finit alors, comme il commença, par faire pitié. Eh ! daignez, cenſeurs injuſtes, lui laiſſer ſes joujous & ſes poupées, tant qu'ils l'amuſeront ; il lui reſte aſſez de momens pour ſentir qu'il eſt malheureux !



(N)

(N) I Partie, page 207.

Un honnête homme de Province, avait une fille, dont la jolie figure & les heureuſes diſpoſitions lui feſaient eſpérer de la conſolation dans ſa vieilleſſe. Des amis, qu'il avait à la Capitale, lui firent en-

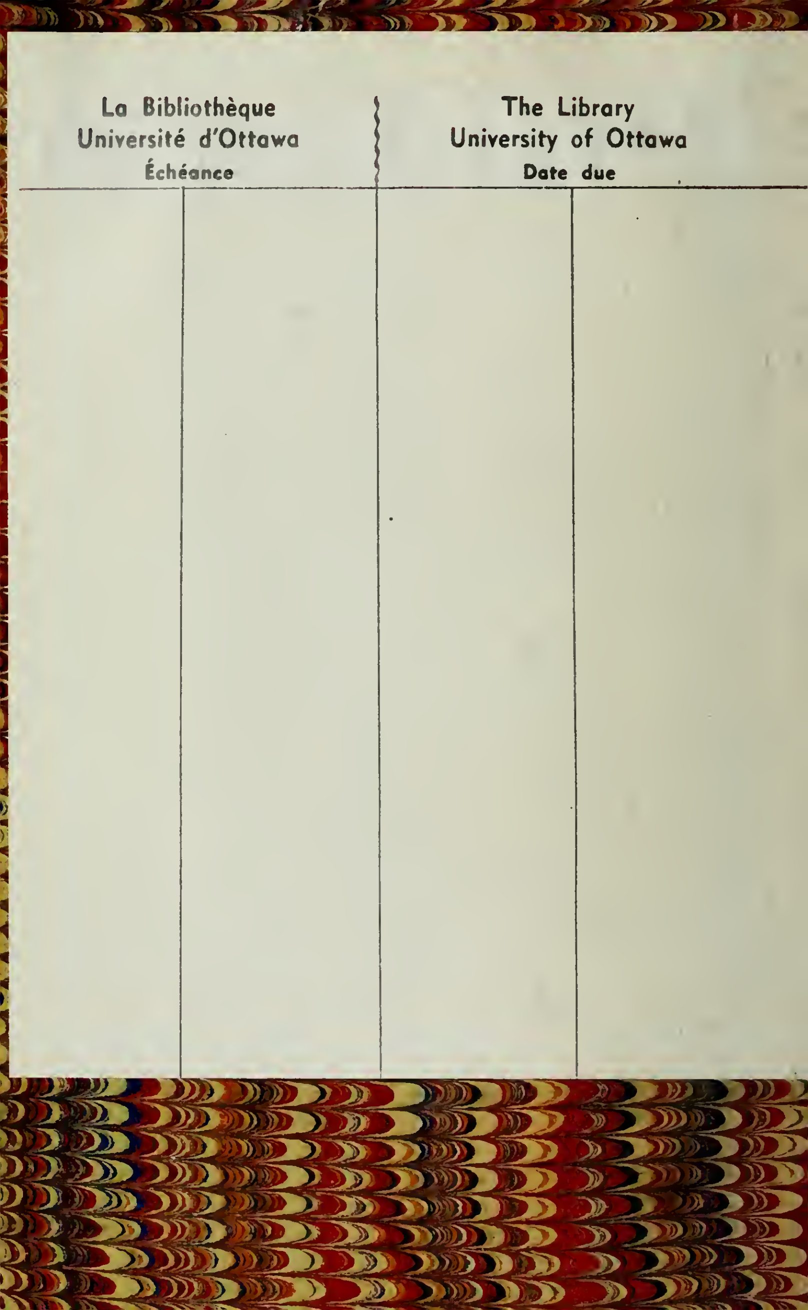
tendre que la jeune Demoiſelle recevrait une éducation bien plus convenable & plus avantageuſe dans une penſion qu'ils connaiſſaient, & dont ils lui répondirent. Ce père, qui ne cherchait que l'avantage de ſa fille unique, la leur confia. L'aimable *Lucile* entra dans la penſion? La maiſon était bien règlée : les jeunes perſonnes étaient toujours ſous les yeux d'une Gouvernante auſſi bonne qu'éclairée & prudente : aucune ne ſortait qu'avec ſes parens, ou quelqu'un envoyé de leur part, & connu. Qui n'aurait cru la jeune *Lucile* en ſûreté? La *dévotion*, une piété mal entendue la perdit. Un Prêtre fort eſtimé était Directeur de la maiſon. C'était un homme d'environ quarante ans; d'une figure ouverte & aſſez belle. Sa conduite avait été juſqu'alors irreprochable, ou du moins, aucun de ſes deſordres n'avait éclaté. La jeune Provinciale avait un minois, & ſurtout de ces yeux, dont les hommes qui veulent conſerver leur raiſon, ne doivent jamais affronter les regards. Vingt ans d'expérience ne rendirent pas plus ſage l'indigne Miniſtre

des Autels : voir Lucile, la desirer, former le dessein de triompher de son innocence, en prendre les moyens, ce fut l'effet du premier de ces entretiens qu'il eut avec elle, qu'on nomme *confession.* Il abusa donc de la confiance de celle qui lui ouvrait son cœur & de l'estime que toute la maison où elle était avait conçue pour lui. Rien n'était malheureusement plus facile : car s'étant emparé de son esprit (& peut-être de son cœur dans le Tribunal) il demanda qu'on lui permît de l'y venir trouver deux fois la semaine. Comme la maison touchait à l'Eglise, Lucile y alla seule, il eut ensuite l'art de l'engager à venir chez lui recevoir des avis plus étendus. Mais il lui fit entendre qu'il fallait que ces visites fussent secrettes, pour ne la point faire jalouser de ses compagnes. Comblée de la préférence, la jeune personne nageait dans la joie. Elle n'avait que seize ans : plus innocente à cet âge, qu'on ne l'est à douze dans la Capitale, elle fut long-tems la victime de coupables libertés avant d'y rien comprendre. Enfin enhardi par le

ſuccès, l'infâme Prêtre la deshonora. *Lucile* ne comprit pas d'abord quelles devaient être les ſuites de l'attentat de ſon abominable ſéducteur. Mais lorſque l'évènement l'en eut inſtruite, quel deſeſpoir! elle voulait ſe donner la mort : elle était la victime, mais non la complice du monſtre ; elle découvrit ſans ménagement toute ſa turpitude. Deux amis de ſon père, qui ſe trouvaient à *Paris*, & que Lucile, dans les premiers accès de ſon deſeſpoir, inſtruiſit elle-même, réſolurent de poignarder ce ſcélérat : on pénétra leur deſſein, & on les empêcha de venger un crime abominable par une action injuſte, en tant qu'elle eſt défendue par les Loix. La jeune infortunée, après avoir déploré ſon malheur, de la manière la plus attendriſſante, alla ſe renfermer dans une retraite : ſon père, ce vieillard qui n'eſpérait qu'en elle, à qui l'on cachait le malheur de ſa chère fille, ſurpris du parti qu'elle prenait de renoncer au monde, quitta ſa Province, pour venir la voir, la faire changer de réſolution, & l'emmener avec lui. Il arrive, la demande : Lucile paraît les yeux

mouillés de larmes, collés ſur la terre : ſon père l'embraſſe —O ma chère enfant, s'écrie-t-il, tu me vois, & tu pleures—! Lucile avait une Lettre toute prête ; elle la donne à l'auteur de ſes jours : le vieillard lit : on le voit pâlir : ſes genoux ſe dérobent ſous lui ; il tombe.... Il venait de tout apprendre ; ce fut l'arrêt de ſa mort : quelques jours après, on le mit au cercueil. *Lucile*, inſtruite de ce funeſte accident, demande à ſortir : elle veut, dit-elle, embraſſer ſon père encore une fois, même après l'avoir perdu. On accorde cette ſatisfaction à ſes larmes, à ſes cris. Elle arrive ; ſe précipite ſur le cadavre inanimé : — O vous que j'aimai ſi tendrement, & que j'ai poignardé, s'écrie-t-elle, mon père, recevez-moi dans votre ſein.... Soit qu'elle eût pris un dangereux breuvage, ou que sa ſeule douleur fût aſſez forte, elle ſe courbe ſur le corps de ſon père ; elle y demeure : on l'y laiſſe quelque tems. Enfin on veut l'en arracher ; elle ne reſpire plus.... O Loix ! le ſeul coupable eſt encore heureux !

FIN.




a39003 009542043b

